

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 3).

SOMMET FRANCO-ESPAGNOL (p. 3)

MM. Louis Ldoug, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

LOGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION (p. 3)

MM. Michel Hannoun, Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.

IMMIGRATION (p. 4)

MM. Raoul Béteille, Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

CONSEIL DES MINISTRES DE LUXEMBOURG (p. 5)

MM. Michel Hunault, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

TAXE D'HABITATION (p. 6)

MM. Didier Migaud, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

SÉCURITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES (p. 6)

MM. Alain Le Vern, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

ÉTALEMENT DES CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGIONS (p. 7)

MM. Jean-Pierre Balligand, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE (p. 8)

MM. Yves Marchand, Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.

RÉCUPÉRATION DE LA TVA LIÉE AUX TRAVAUX DE VOIRIE (p. 8)

MM. Jacques Brossard, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

FRANÇAIS EMPRISONNÉS EN INDE (p. 9)

MM. Claude Gaillard, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE
AUX ÉLÈVES DE CONFESSION MUSULMANE (p. 9)

MM. Pierre Bernard, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LICENCIEMENTS ET CHÔMAGE (p. 10)

MM. Michel Grandpierre, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

RÉFÉRENDUM SUR LA MONNAIE UNIQUE (p. 11)

MM. Maxime Gremetz, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

DÉCLIN DU MARCHÉ DE L'ART EN FRANCE (p. 11)

MM. Bernard Serrou, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

Suspension et reprise de la séance (p. 12)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

2. Loi de finances pour 1997 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 12).

DÉFENSE (*suite*)

M. Charles Millon, ministre de la défense.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Alain Ferry, Jacques Le Nay, Jean Charroppin, Jean Diebold, François Guillaume, Jean-Pierre Abelin, Michel Blondeau, Guy Teissier, Antoine Carré, Yves Bonnet, Patrice Martin-Lalande, Georges Mothron, Alain Poyart, Thierry Mariani, Bernard Schreiner, Georges Durand, Pierre Favre, Marc Laffineur, Christian Martin, Bertrand Cousin, Jean Geney, André Berthol, Yves Nicolin, François Rochebloine.

Article 37. – Adoption (p. 31)

Article 38 (p. 31)

Titres V et VI. – Adoption (p. 32)

Adoption de l'article 38

Article 39 et état D. – Adoption (p. 32)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE ET INTÉGRATION (p. 32)

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'aménagement du territoire.

M. Patrick-Ollier, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'aménagement du territoire et de développement rural.

M. Claude Girard, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la ville et l'intégration.

M. Michel Ghysel, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la ville et l'intégration.

M. Thierry Mariani, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la ville et l'intégration.

MM. Patrick Braouezec,
Jacques-Michel Faure,
Jean-Pierre Balligand,
Yves Coussain,
Gérard Saumade.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Dépôt de projets de loi (p. 55).

4. Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 55).

5. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 55).

6. Dépôt d'un rapport (p. 55).

- | | |
|---|---|
| <p>7. Dépôt d'un rapport en application d'une loi (p. 55).</p> <p>8. Dépôt d'un rapport sur des propositions de résolution
(p. 56).</p> <p>9. Dépôt de rapports d'information (p. 56).</p> | <p>10. Dépôt d'un projet de loi adopté adopté par le Sénat
(p. 56).</p> <p>11. Ordre du jour (p. 56).</p> |
|---|---|

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

SOMMET FRANCO-ESPAGNOL

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

M. le président. La parole est à M. Louis Lauga.

M. Louis Lauga. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le sommet franco-espagnol, qui s'est achevé hier à Marseille, nous a donné l'occasion d'aborder avec nos partenaires un grand nombre de problèmes relatifs à la sécurité, à la monnaie, aux transports, à l'intégration européenne et à la politique étrangère.

Pour la France et ses régions du sud, en particulier l'Aquitaine, ce sommet revêtait une importance toute particulière. En effet, nos relations commerciales ont eu à souffrir de la dévaluation compétitive de la peseta. L'insécurité est présente en deçà de la frontière. Nos échanges n'en restent pas moins très actifs, et l'Espagne est pour nous un partenaire fidèle. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous informiez des conclusions de ce sommet et que vous nous précisiez comment développer à l'avenir des actions communes au sein de l'Union européenne et accroître nos échanges avec l'Espagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, en ce début de semaine s'est tenu le premier sommet franco-espagnol avec M. José Maria Aznar et les membres de son gouvernement. C'est une délégation nombreuse qui s'est rencontrée, puisqu'elle comptait onze ministres de part et d'autre. Nous avons eu un échange placé sous le signe d'une cordialité chaleureuse et le bilan en est très positif.

Naturellement, nous avons évoqué les questions européennes, qui sont au cœur de nos relations. En matière agricole, en particulier, un comité mixte professionnels-

administration sera créé pour approfondir la question de la complémentarité des calendriers de production et de commercialisation.

M. Didier Boulaud. Passionnant !

M. le président. Monsieur Boulaud, je vous en prie !

M. le ministre de l'économie et des finances. Les applications seront nombreuses et ne manqueront pas de porter leurs fruits de part et d'autre des Pyrénées.

Sur le plan des négociations internationales, à la veille de la conférence de Singapour, nous sommes convenus de dresser un bilan de l'application des accords de Marrakech, et de ne pas accélérer le calendrier, notamment dans le secteur des industries sensibles, comme le textile, mais aussi et surtout pour l'agriculture.

En ce qui concerne la situation internationale, la crise du Kivu a été évoquée et la proposition française a été suivie par les Espagnols.

Nous avons également abordé les questions de stratégie et de sécurité pour constater notre très profonde convergence de vues et notre souci de joindre nos moyens et nos efforts pour lutter contre toutes les formes d'atteinte à l'autorité de l'Etat, à la sécurité publique, en particulier en matière d'immigration et de lutte contre la drogue.

Les questions bilatérales ont été au cœur de ces échanges : police, justice, éducation, transports, avec le TGV Sud, et énergie.

Ont été évoquées la mise en œuvre rapide de coopérations transfrontalières entre collectivités territoriales et la prochaine réunion de la commission internationale des Pyrénées, qui se tiendra à la mi-novembre.

Les perspectives sont prometteuses. Nous assistons en effet à un développement spectaculaire des relations franco-espagnoles dans tous les domaines. La France, faut-il le rappeler, est le premier partenaire commercial de l'Espagne, passée, depuis 1985, du huitième au cinquième rang de nos clients.

Bref, le sommet s'est déroulé dans d'excellentes conditions et a témoigné d'une très profonde convergence de vues entre les deux gouvernements. Nul doute que le développement de ces bonnes relations se fera dans l'intérêt commun de l'Espagne et de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

LOGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

M. le président. La parole est à M. Michel Hannoun.

M. Michel Hannoun. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué au logement.

Le logement est une des préoccupations principales de nos concitoyens car sa perte est l'une des premières causes d'exclusion.

Lors de la campagne électorale pour l'élection présidentielle, M. Jacques Chirac avait clairement affirmé sa volonté de refaire du logement un facteur « de promotion individuelle et de cohésion sociale et de mettre en œuvre les réformes nécessaires ».

Je m'intéresse en cet instant, monsieur le ministre, à l'aspect social de la question. L'hiver approche. Nous sommes témoins chaque jour de situations d'urgence, souvent très difficiles, qui acculent certains à essayer de survivre dans la rue et les font ainsi tomber de la situation de mal-logés à celle de sans-abri.

En juin 1995, le Premier ministre et vous-même avez annoncé le lancement d'un plan de 20 000 logements d'urgence et d'insertion. Au moment où beaucoup d'inquiétudes se font jour et où certains parlent même parfois d'abandon, quelles sont les actions que vous avez conduites ou que vous allez conduire dans le domaine du logement des plus démunis ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Aucune !

M. Michel Hannoun. Où en est la réalisation de ce plan d'urgence ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, vous avez raison de le rappeler, il y a près de un an et demi, M. le Premier ministre a lancé un plan de 20 000 logements d'urgence et d'insertion et, à l'époque, on entendait déjà des ricanements sceptiques sur certains bancs de l'Assemblée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Eh bien, je peux vous dire que nos objectifs non seulement sont atteints, mais qu'ils seront dépassés. Ce gouvernement aura réalisé en dix-huit mois 20 000 logements d'urgence et d'insertion ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. C'est de l'autosatisfaction !

M. le ministre délégué au logement. Et puisque, monsieur Hannoun, vous évoquez, à juste titre des drames humains, je veux vous dire que chacun de ces logements est une barrière sur la voie de la marginalisation, ...

M. Jean-Yves Le Déaut. Un abandon !

M. le ministre délégué au logement. ... que c'est un tremplin pour permettre à certains accidentés de la vie de se réinsérer dans la vie sociale.

M. Christian Bataille. Fossoyeur du logement !

M. le ministre délégué au logement. En Ile-de-France, le quart de ces logements va à des jeunes de moins de vingt-cinq ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comme c'est une politique qui marche, le Gouvernement a décidé de la prolonger dans l'avant-projet de loi sur la cohésion sociale en inscrivant un objectif de 100 000 logements d'insertion en cinq ans. Eh oui, messieurs les socialistes, si vous aviez commencé avant, la situation serait meilleure ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Vous enterrez le logement social !

M. le ministre délégué au logement. Enfin, monsieur le député, sachez que nous venons de signer ce matin une convention avec les grands distributeurs d'énergie et d'eau...

M. Christian Bataille. Vous êtes un fossoyeur !

M. le président. Je vous en prie, chers collègues !

M. le ministre délégué au logement. ... pour éviter que des ménages dans le besoin et, bien entendu, de bonne foi ne connaissent les drames consécutifs à des coupures d'eau ou d'électricité.

Cette convention va assurer, au-delà du droit au logement, la fourniture d'un niveau minimum d'énergie et d'eau.

Voilà des exemples concrets de ce que fait le Gouvernement pour lutter contre la fracture sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Claude Bartolone. Déconfiture !

M. Christian Bataille. Fossoyeur du logement social !

IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. Raoul Béteille.

M. Raoul Béteille. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le 2 octobre, Pierre Mazeaud signalait une délibération du Parlement européen en date du 19 septembre précédent disant en substance que les questions d'immigration étaient un des problèmes européens qui ne regardaient absolument pas les assemblées nationales, française et autres.

M. Michel Barnier lui avait répondu très nettement et d'une façon assez sévère pour le Parlement européen, puisque j'ai noté dans ses propos les adjectifs « absurde » et « démagogique ». Il avait ajouté que ce Parlement n'avait en ce domaine aucune compétence, ce qui est facile à vérifier, puisque ces compétences sont clairement encadrées par le traité.

Il n'a peut-être aucune compétence, mais il a de la suite dans les idées ! C'est ainsi que, le 23 octobre dernier, le Conseil a adopté trois propositions de directive visant à abolir tous les contrôles de personnes aux frontières internes de l'Union.

L'un de nos collègues, M. Georges Berthu, qui, pour être député européen, n'en est pas moins également français, comme moi, a tâché de faire échec à cette démarche en invoquant la déclaration générale des signataires de l'Acte unique, qui réserve le droit des Etats membres de prendre les mesures nécessaires en matière de lutte contre l'immigration des pays tiers, le terrorisme, la criminalité, le trafic de drogue et le trafic des œuvres d'art. On se demande ce qu'on pourrait faire dans ce domaine s'il n'y avait pas de contrôle aux frontières !

Mais cette démarche n'a pas abouti, car la Commission, paraît-il, écarte d'un revers de main cette disposition essentielle de l'Acte unique.

Alors, moi, je pose deux questions.

La première, je me la pose à moi-même. Que devient, dans ces conditions, la souveraineté du peuple de France ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Et je me réponds à moi-même comme vous le

devinez, parce que si je n'ai pas voté pour Maastricht, c'est que je prévoyais ce qui nous arrive. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Mme Soleil !

M. Raoul Béteille. J'en viens à la question que je pose au Gouvernement, maintenant.

Hier, porte Maillot, j'ai entendu avec satisfaction M. le Premier ministre annoncer que nous allions bientôt discuter ici d'un projet de loi visant à renforcer nos moyens de lutte contre l'immigration, que vous avez appelée, monsieur le Premier ministre, « illégale », et vous avez eu raison, car ce terme est plus large que celui de « clandestine ». Je vous montre le prospectus que l'on nous a distribué à cette occasion. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais un tel projet ne va pas plaire aux fonctionnaires irresponsables et sans légitimité qui prétendent gouverner la France depuis là-bas.

M. Christian Bataille. La question !

M. Raoul Béteille. Quelle va donc être votre attitude ?

Je puis vous affirmer, parce que je parcours ma circonscription, que le peuple de ce pays est prêt à refaire la Révolution (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Claude Bartolone. Avec Pasqua !

M. Raoul Béteille. ... si sa souveraineté dans ce domaine ne se traduit pas par des mesures qui seront prises ici en son nom, et dans le bon sens, c'est-à-dire avec intelligence et dans la bonne direction ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Christian Bataille. Difficile de répondre à Robespierre !

M. Michel Barnier, *ministre délégué aux affaires européennes.* Monsieur Béteille, je ne retire pas un seul mot de ce que j'ai dit ici même en répondant à Pierre Mazeaud.

Votre intervention porte, en réalité, sur deux questions qui ne sont pas tout à fait les mêmes. La première est celle de l'immigration, souvent illégale, provenant d'États extérieurs à l'Union européenne ; la seconde, celle de la libre circulation à l'intérieur de l'Union.

Sur le premier point, il n'est pas question pour la France – ni pour beaucoup de nos partenaires – de renoncer de quelque façon que ce soit aux actes et aux mesures que nous pouvons prendre seuls et, le cas échéant, avec les autres, pour lutter contre l'immigration clandestine ou illégale en provenance des pays tiers.

Sur le second point, qui fait l'objet des trois projets de directives proposés par la Commission dans le cadre de l'application du traité, il n'est pas question que nous renoncions à cet objectif de liberté de circulation. Mais nous n'accroîtrons en aucun cas cette liberté si, en même temps, nous n'assurons pas une meilleure sécurité contre certains fléaux qui nous menacent. Je veux parler de la drogue – et nous savons bien d'où elle vient, en grande partie – je veux parler du terrorisme, du blanchiment de l'argent ou du grand banditisme.

Voilà dans quel esprit nous travaillons pour que les accords de Schengen fonctionnent, ce qui commence à être le cas. Voilà exactement aussi ce que nous disons, monsieur Béteille, au sein de la conférence intergouvernementale qui vise à réformer les institutions européennes : pas de plus grande liberté de circulation s'il n'y a pas une plus grande sécurité pour les citoyens.

Mais il est une question, mesdames et messieurs les députés, que vous allez devoir vous poser : au-delà des mesures que nous prenons pour nous-mêmes et par nous-mêmes contre toutes ces menaces, y compris l'immigration illégale, est-ce que nous ne pouvons pas en même temps agir plus efficacement avec les autres, avec tous ceux qui nous entourent, parce que ces menaces ou ces défis sont largement continentaux ou internationaux ?

C'est à cette question que nous allons devoir répondre ensemble dans les prochains mois. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CONSEIL DES MINISTRES DE LUXEMBOURG

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et concerne le résultat du dernier conseil des ministres de Luxembourg.

Monsieur le ministre, les éleveurs français subissent depuis le début de l'année les conséquences dramatiques de la crise de l'ESB. Depuis le mois de juin, vous avez obtenu de nos partenaires européens des aides substantielles, puisqu'elles se sont élevées à près de 5 milliards de francs.

Après une intense négociation, vous vous êtes accordé, la semaine dernière, avec vos collègues européens, pour apporter à nos éleveurs une aide financière supplémentaire et il a été décidé ce matin d'allouer une aide complémentaire de 230 millions de francs.

Pouvez-vous préciser devant la représentation nationale les résultats du conseil des ministres de Luxembourg et ce que peuvent en attendre les éleveurs français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassouze, *ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le député, en l'absence de M. Vasseur qui est actuellement en négociation avec certains de nos partenaires, je rappellerai que, depuis l'apparition de la crise dite « de la vache folle », le Gouvernement a eu deux objectifs.

Premièrement, préserver la santé et la sécurité alimentaire de tous nos compatriotes – j'aurai l'occasion d'y revenir.

Deuxièmement, aider nos éleveurs qui se trouvent dans une situation de crise sans précédent.

Nous avons agi d'abord en obtenant de nos partenaires à Bruxelles un premier train d'aides financières à hauteur de 1 400 millions de francs, qui ont été distribuées entièrement au mois de juillet. Nous avons également décidé des compléments d'aides nationales à hauteur de 600 millions de francs, financés en partie par la solidarité professionnelle des céréaliculteurs et distribués au mois d'août.

dernier. Enfin, en début de semaine, le ministre de l'agriculture français a convaincu ses partenaires d'un complément indispensable, de manière à maintenir autant que possible le revenu de nos éleveurs.

Ce complément représente plus de 770 millions de francs pour les éleveurs français, auquel l'Etat ajoutera une contribution supplémentaire, de sorte qu'on atteindra au total 1 milliard de francs, et que, sur l'ensemble de l'année, nos éleveurs bénéficieront d'une aide au bovin mâle de l'ordre de 1 250 francs et d'une aide supérieure à 1 500 francs pour la vache allaitante.

Au-delà de cette aide immédiate, nous avons demandé à la Commission de nous faire des propositions de réforme de l'organisation commune de marché « viande bovine » de manière que, une fois surmontée la crise, nos éleveurs aient des perspectives de développement à moyen terme. Et soyez persuadé que le Gouvernement restera aussi ferme sur ce point qu'il l'a été quand il s'est agi des mesures immédiates. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

TAXE D'HABITATION

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Sans que la moindre explication leur soit fournie, sans que les communes aient elles-mêmes augmenté leur taux, plus de 220 000 contribuables ont découvert sur leur feuille d'imposition locale une hausse considérable et brutale de leur taxe d'habitation. Cette augmentation résulte d'une disposition du budget de 1996, présenté par le Gouvernement et voté par l'UDF et le RPR.

Auparavant, en effet, pour ceux dont l'impôt sur le revenu était inférieur à 15 000 francs, la taxe d'habitation était plafonnée à 3,4 % du revenu. Pour un contribuable qui avait un revenu imposable de 100 000 francs, la taxe d'habitation effectivement réclamée était de 3 400 francs maximum, alors que celle normalement due pouvait être très supérieure. Mais, avec le budget de 1996, et en dépit du refus de l'opposition, le Gouvernement, appuyé par la majorité parlementaire, a réduit le plafond à 13 300 francs.

Dans ces conditions, même en l'absence de toute hausse des taux locaux, la taxe d'habitation réclamée peut passer cette année, pour les mêmes contribuables, de 3 400 à 5 000 francs, voire plus – l'augmentation peut atteindre plus de 50 %. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Didier Migaud. Chers collègues de la majorité, cette disposition est choquante, surtout quand on connaît toutes les niches fiscales que vous avez préservées dans le dernier budget.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous revenir sur ces dispositions, particulièrement injustes, qui viennent peser sur les ressources des foyers, et notamment les plus modestes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, votre question me surprend quelque peu *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*. Certes, n'importe quel sujet peut être évoqué dans le cadre des questions d'actualité, mais vous m'interrogez là sur une disposition de la loi de finances alors que votre assemblée est précisément en train d'en débattre ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Cela est connu au moins des députés socialistes qui participent à la discussion budgétaire,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non, il s'agit d'une disposition du budget de l'année dernière !

M. le président. Laissez le ministre s'expliquer !

M. le ministre délégué au budget. ... même s'il vrai qu'ils ne sont qu'une minorité !

M. Jean-Yves Le Déaut. Le ministre se moque de nous !

M. le ministre délégué au budget. A l'heure actuelle, c'est l'Etat qui est, de loin, le premier contribuable à la taxe locale d'habitation...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre délégué au budget. ... parce qu'il prend à sa charge l'impôt que les ménages les plus faibles n'ont pas les moyens de payer. A ce titre, les crédits engagés par l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des contribuables nationaux, ont triplé au cours des cinq dernières années.

M. Christian Bataille. Le ministre répond n'importe quoi !

M. Jean-Yves Le Déaut. En tout cas, il ne répond pas à notre question !

M. le ministre délégué au budget. Aujourd'hui, cet avantage bénéficie, par exemple, à toutes les familles de deux enfants dont le revenu mensuel net est inférieur à 20 000 francs.

M. Christian Bataille. Ce n'est pas la question !

M. le ministre délégué au budget. M. Migaud propose que la taxe d'habitation des familles qui ont un revenu net mensuel supérieur à 20 000 francs soit prise en charge par l'ensemble des autres contribuables.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre délégué au budget. Il a déposé un amendement dans ce sens à la loi de finances. La majorité du Parlement a rejeté cet amendement. Le débat est clos ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

SÉCURITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

La sécurité alimentaire est une exigence forte. Depuis le début de la crise de la vache folle, voilà huit mois, nous demandons une identification précise des produits alimentaires. C'est un droit pour les consommateurs. Pour la viande, par exemple, cela signifie faire mention du naisseur, de l'éleveur, de la race et de l'âge de l'animal,...

M. Jean-Claude Bahu. Vous avez eu quatorze ans pour le faire !

M. Alain Le Vern. ... gage indispensable d'une information et d'un contrôle par le consommateur lui-même. C'est indispensable pour relancer la confiance et donc la consommation.

Par ailleurs, d'autres pays, inquiétés par les manipulations génétiques, prennent des mesures.

Quand le Gouvernement va-t-il enfin agir pour assurer la sécurité alimentaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Anciaux. Pourquoi n'avez-vous rien fait pendant quatorze ans ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, sur la sécurité alimentaire, les gouvernements français successifs ont pris les mesures nécessaires dès le moment où ils ont eu toutes les informations sur les risques sanitaires que faisait courir l'élevage bovin, notamment en Grande-Bretagne. L'actuel gouvernement a notamment pris les mesures les plus sévères pour protéger la santé des consommateurs dès le 25 mars dernier quand les Anglais nous ont indiqué qu'il y avait un risque de transmission de la maladie à l'homme.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre, vous ne répondez pas !

M. le président. Monsieur Bataille, laissez le ministre s'exprimer !

M. Christian Bataille. Mais il ne répond pas à la question, monsieur le président !

M. le président. Attendez la fin de son intervention pour en juger !

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué au budget. Depuis le 25 mars, nous avons procédé à 15 500 contrôles qui ont révélé quatre-vingt-dix-sept infractions, lesquelles ont toutes été transmises à la justice.

Aujourd'hui même, le préfet de police vient de prendre une décision de fermeture administrative d'un grand restaurant parisien (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République*) qui a été trouvé dans une situation critiquable.

Enfin, en ce qui concerne le suivi des viandes, et vous avez eu raison de poser la question, (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste*) le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation a fait adopter hier à Bruxelles le principe du certificat d'origine et de suivi obligatoire pour les viandes. Pour les raisons que vous avez développées, cette mesure était indispensable. Nous l'avons obtenue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ÉTALEMENT DES CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGIONS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme et à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

Tous les indicateurs économiques le montrent, de mois en mois, la consommation des ménages est en dents de scie et l'investissement privé stagne. Seul l'investissement public permet aux entreprises du bâtiment et des travaux publics de travailler. Or le Gouvernement a décidé, en catimini, d'étaler jusqu'en 1999 les contrats de plan initialement prévus pour la période 1994-1998. Cet étalement sur une année supplémentaire va entraîner une baisse des investissements publics de l'ordre de 15 à 17 % en 1997.

Messieurs les ministres, avez-vous bien mesuré le nombre d'emplois que vous allez ainsi détruire dans le secteur fragile du bâtiment et des travaux publics ? Votre décision équivaut, pour les collectivités locales, à un désengagement de la parole et de la signature de l'Etat. Monsieur le ministre de l'équipement, pouvez-vous garantir devant l'ensemble de la représentation nationale que l'intégralité du programme routier prévu sur la durée du contrat de Plan sera bien exécutée avant la fin de 1999 ?

Enfin, vous proposez que les régions consentent une avance à l'Etat, ce qui est paradoxal pour un Etat républicain. Mais pensez-vous que les régions les plus pauvres pourront se substituer au désengagement de l'Etat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Balligand, ne dites pas, je vous en prie, que le Gouvernement a décidé d'étaler les contrats de plan « en catimini ». Tous les mercredis, j'ai droit à une question sur cette prorogation d'un an. A l'époque où M. Rocard avait fait de même, vous en aviez beaucoup moins parlé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je vous ai déjà indiqué que nous avons pris une telle décision pour des raisons de simple déontologie républicaine. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, il appartiendra aux assemblées régionales qui seront élues après 1998 de prévoir elles-mêmes leur contrat de plan Etat-région sur une durée de cinq ans. Autre avantage, cela coïncidera aussi avec la remise à plat des fonds structurels par la Communauté économique européenne. Enfin, d'ici là, nous aurons eu le temps d'élaborer les schémas régionaux d'aménagement du territoire.

Monsieur Balligand, je le répète, la partie fonctionnement des contrats de plan sera, bien entendu, respectée. Pour l'investissement, le Premier ministre a indiqué que le Gouvernement était prêt à rembourser aux régions l'avance qu'elles pourraient souhaiter faire sur certains projets jugés par elles prioritaires. Je souligne au passage – mais vous le savez parfaitement – que c'est une possibilité ouverte, et non un transfert de l'Etat sur les régions.

J'ajoute que l'étalement des contrats de plan, auquel nombre de régions d'ailleurs ne sont pas hostiles, est une des mesures qui permettent la baisse des déficits, donc celle des taux d'intérêt et celle des impôts, et par là même améliorent la solvabilité des ménages. Cela, combiné aux nombreuses mesures prises en faveur du logement, assurera un niveau substantiel de commandes aux entreprises du bâtiment et des travaux publics. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Yves Marchand.

M. Yves Marchand. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères et à M. le ministre délégué à la coopération, au nom de la composante Force démocrate de l'UDF. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Une nouvelle fois, la France va devoir se faire l'avocat de l'Afrique, au nom de la défense non pas de son pré carré mais de la paix et de l'humanisme. Nous pensons que ce serait peut-être le moment de le rappeler aux États-Unis d'Amérique et à M. Warren Christopher, alors qu'au Soudan des millions de personnes sont massacrées, des milliers d'autres déplacées pendant que des dizaines de milliers de femmes et d'enfants sont réduits en esclavage par une junte islamiste à visées terroristes. Dans le même temps, la région des Grands Lacs, après le Zaïre, le Burundi, le Rwanda, est devenue une véritable poudrière et un million de personnes ont, là encore, été déplacées.

Le continent africain n'est-il pas en train d'imploser ? Les grandes migrations qui ont lieu actuellement à travers l'Afrique ne préfigurent-elles pas des migrations ultérieures vers l'Europe, tant redoutées par ailleurs par nos compatriotes ?

Dans ces conditions, quelles dispositions la France peut-elle prendre sur le plan international pour assurer la stabilité de l'Afrique, garantie de notre sécurité ? En outre, ne serait-il pas nécessaire de clarifier définitivement notre politique au Soudan et même, plus largement, sur le continent africain ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, il est vrai que la France, dans sa tradition d'humanisme, a été souvent l'avocat de l'Afrique. Vous-même l'avez été dans un remarquable rapport sur la situation économique de ce continent, dont je vous remercie.

L'Afrique a des plaies : le Soudan et la région des Grands Lacs, que vous avez cités. L'Afrique a aussi des cicatrices : je pense à l'Erythrée, à l'Afrique du Sud, à l'Angola, au Mozambique et au Cap-Vert, autant de pays qui ont su retrouver par eux-mêmes les chemins de la paix.

L'Afrique n'est donc pas si prête à imploser. L'Afrique francophone, notamment, est dans une situation qui peut être citée comme exemplaire sur le plan économique, avec des taux de croissance qui dépassent 5 %, une inflation maîtrisée, et les multiples dispositions qui ont été prises courageusement par les gouvernements africains de la zone du franc CFA permettent maintenant à cette région d'être un vecteur économique pour le prochain siècle.

Mais il est vrai que, comme vous l'avez souligné, les plaies sont profondes. En ce qui concerne le Soudan, depuis le coup d'Etat islamiste de 1989, la coopération française est suspendue, l'aide humanitaire française va directement aux populations qui souffrent, et la diplomatie française est très active en ce qui concerne le sud Soudan.

S'agissant de la région des Grands Lacs, la France maintient avec force sa proposition visant à constituer une force internationale de sécurisation à but exclusivement humanitaire pour venir en aide aux populations réfugiées ou déplacées. Cette proposition a été faite à nos partenaires de l'Union européenne, aux États-Unis et aux pays africains, qui doivent eux aussi s'impliquer en tant que voisins directement concernés par ce qui se passe dans l'Est du Zaïre. Cette action conjointe se fera avec l'appui de l'ONU et de l'OUA. Toute la communauté internationale a été sollicitée et demain matin, avec Xavier Emmanuelli, nous participerons à Bruxelles à la réunion extraordinaire des ministres chargés du développement et de l'action humanitaire.

Par la volonté du Président de la République française et du Premier ministre, c'est la France qui, une fois de plus, va montrer aux populations errantes d'aujourd'hui les voies et les chemins de l'espérance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

RÉCUPÉRATION DE LA TVA LIÉE AUX TRAVAUX DE VOIRIE

M. le président. La parole est à M. Jacques Brossard.

M. Jacques Brossard. Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et à M. le ministre délégué au budget. Elle porte sur les problèmes que rencontrent actuellement les communautés de communes dans la récupération de la TVA ayant trait aux travaux de voirie.

En effet, jusqu'en 1995, les communautés de communes récupéraient la TVA l'année même de la réalisation des travaux. Mais, depuis cette année, par une circulaire portée tardivement à la connaissance des maires – le 11 mai 1996 – l'Etat ne leur reconnaît plus la compétence « voirie », qui fait pourtant partie des quatre compétences optionnelles fixées par la loi. La TVA est maintenant récupérée par les communes elles-mêmes, au bout de deux ans.

Une telle décision, qui remet en cause les budgets votés en 1996, est lourde de conséquences financières et économiques pour les communautés de communes et pour l'emploi dans les entreprises du BTP. En outre, elle remet fondamentalement en cause le contenu de cette compétence optionnelle. Les budgets pour 1996 ayant donc été votés, et acceptés, dans certains cas, avec des recettes fictives, puisque les informations ont été communiquées après le vote, comment faire pour les équilibrer ? Il est anormal que les règles du jeu aient été modifiées en cours d'année.

Je vous demande donc, messieurs les ministres, quelles mesures vous comptez prendre pour remédier à cette situation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, vous avez raison de poser cette question. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le problème est né d'une difficulté législative.

A cet égard, je dois corriger une erreur de présentation : il ne date pas de la circulaire du début de 1996, mais de la loi de finances rectificative adoptée à la fin de 1988. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Ce n'est pas vrai ! Vous confondez tout !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. C'est elle qui a introduit cette règle, que la circulaire de 1996 s'est bornée à rappeler.

M. Augustin Bonrepaux. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Les faits sont têtus, monsieur le député, et les lois aussi. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Laissez parler le ministre !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Il y a deux solutions.

La première serait de rapprocher le système des communautés de communes de celui utilisé pour les communautés de villes ou les communautés urbaines, lesquelles ont la possibilité, prévue par le code des collectivités locales, d'être propriétaires de voiries entrant ainsi dans le domaine public. Même si cela permettrait de régler clairement le problème, cette formule ne paraît pas la meilleure. Elle n'est d'ailleurs pas souhaitée par les communes membres de communautés de communes.

L'autre solution consisterait à autoriser les communautés de communes à récupérer la TVA dans l'année même – on en revient à la question du calendrier qui est, en fait, l'objet de votre intervention – au lieu d'attendre que ce soient les communes membres elles-mêmes qui, deux ans après seulement, récupèrent la TVA en cause.

Nous étudions cette question avec le ministre du budget, car nous souhaitons qu'une disposition législative intervienne rapidement pour régler cette difficulté. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

FRANÇAIS EMPRISONNÉS EN INDE

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard.

M. Claude Gaillard. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Je pense pouvoir la poser au nom de l'ensemble de la majorité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Depuis plus de dix mois, cinq Français et un Malgache sont retenus en Inde pour avoir effectué des prélèvements marins. En effet, les membres d'équipage du *Galatée*, nom du navire affrété, dont le plus jeune a à peine vingt-six ans, ont été emprisonnés pendant cinq mois dans des conditions très difficiles, puis ils ont été placés en résidence surveillée après avoir été libérés sous caution.

Nous savons, monsieur le ministre – de nombreux parlementaires, tels Christian Daniel et Pierre Hellier, mais je ne peux pas tous les citer, s'associent à ma question – combien vous attachez personnellement de l'intérêt à ce dossier. Je tiens donc à remercier vos services de l'atten-

tion qu'ils portent à cette affaire. Elle est, pour les intéressés, un apport essentiel pour les aider à passer ces moments douloureux.

Néanmoins, le 15 novembre prochain, les autorités indiennes présenteront les charges retenues à l'encontre de nos ressortissants. Or, avec les familles, nous avons toutes raisons de craindre que l'accusation d'espionnage ne soit retenue. Je tiens à appeler votre attention sur la gravité des peines encourues à ce titre, à savoir quatorze années de prison.

Monsieur le ministre, si, comme nous le croyons, nos ressortissants sont innocents, quelles actions envisagez-vous de mener afin qu'ils puissent passer Noël en famille ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Effectivement, monsieur le député, cinq Français et un Malgache sont aujourd'hui retenus en Inde à la suite d'une aventure dont vous avez rappelé les éléments.

Partis pour retrouver les vestiges de navires portugais datant de l'époque lointaine où ils sillonnaient ces mers, les intéressés sont arrivés au port de Cochin. Ils espéraient bénéficier de l'autorisation d'opérer des recherches dans les eaux territoriales indiennes. Un intermédiaire indien la leur ayant promise, ils ont cru pouvoir commencer les recherches avant même de l'avoir obtenue. Or, quelques jours après, leur bateau a été arraisonné et les membres de l'équipage ont été emprisonnés.

Au bout de quelques mois d'efforts, nous avons réussi à obtenir leur libération, mais ils sont toujours en résidence surveillée dans la ville de Cochin. Ainsi que vous avez bien voulu le souligner, nous continuons à agir, par tous moyens, afin d'essayer de régler ce problème, tant par l'intermédiaire de l'ambassade de France à New-Delhi qu'au travers de contacts avec les autorités indiennes à Paris. J'en ai personnellement parlé au ministre des affaires étrangères indien à New York à l'occasion de l'assemblée générale de l'ONU.

Vous avez eu raison d'évoquer le caractère particulier du dossier qui rend son traitement difficile, en raison, surtout, des soupçons, fondés ou non, dont les services spécialisés indiens font état, en arguant du fait que ce port est qualifié de base navale stratégique.

Jusqu'à présent nos démarches n'ont pas obtenu les résultats escomptés. C'est pourquoi, monsieur le député, je vous indique, ainsi qu'à ceux de vos collègues qui s'intéressent au sort de ces personnes et aux familles que, dans les heures qui viennent, je désignerai un émissaire spécial qui sera chargé de se rendre en Inde pour essayer de résoudre cette affaire dans les meilleures conditions possibles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons à une question du groupe République et Liberté.

ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE AUX ÉLÈVES DE CONFESSION MUSULMANE

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Ma question, à laquelle s'associent deux de mes collègues parlementaires, M. Charles Cova et M. Ernest Chénier, s'adresse au ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, est-il exact que vous avez été saisi d'un rapport faisant état du refus d'apprendre la philosophie par des lycéens de confession musulmane au prétexte que cet enseignement serait contraire aux préceptes du Coran ?

S'il s'avérait que ce rapport ne soit pas une élucubration de journalistes, quelles mesures envisageriez-vous de prendre afin que nous n'ayons pas une nouvelle affaire semblable à celle du foulard islamique, laquelle n'a d'ailleurs pas été nettement tranchée. Il ne faudrait pas que certains, en raison de leur croyance, aient un statut différent de celui des autres étudiants. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieure et de la recherche. Monsieur Bernard, puisque vous m'avez posé une question précise, je dois vous apporter une réponse précise. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Ce serait bien la première fois !

Mme Martine David. Cela changera !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous m'avez demandé s'il était exact que j'aie été saisi d'un rapport sur le manque d'assiduité d'élèves musulmans à des cours de philosophie. La réponse est non : je n'ai eu aucun rapport de cette sorte.

J'ai néanmoins entendu, comme une sorte de rumeur, notamment dans l'enceinte du Parlement, qu'il y aurait eu de tels défauts d'assiduité. Je veux donc être extrêmement net : s'ils existaient, nous ne les tolérerions pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En effet, la mission de l'école est de servir de creuset à la communauté nationale et au sentiment républicain. Il n'y a aucune raison d'accepter que qui que ce soit, dans un pays d'intégration, veuille se forger ses propres programmes, imposer sa propre coutume et appliquer sa propre loi.

Ma conviction, je le dis sans aucune grandiloquence, est que l'avenir de la France, c'est la République, et que l'avenir de la République, c'est la fermeté de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

LICENCIEMENTS ET CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, vous avez annoncé, la semaine dernière, la résorption du déficit de la sécurité sociale pour les années à venir. Comment pourriez-vous tenir votre engagement avec les plans de licenciements annoncés ?

Si un frein n'est pas mis aux suppressions annoncées, 200 000 emplois vont encore disparaître. Je cite, par exemple : 4 500 à la SNCF ; 2 300 à l'éducation natio-

nale ; 3 000 à La Poste ; 3 000 chez France Télécom ; 8 000 dans les arsenaux ; 8 500 au Crédit lyonnais dans les cinq prochaines années ; 2 100 chez Moulinex ; 4 000 à 5 000 pour Pechiney dans le monde.

Mme Martine David. Tout va bien !

M. Michel Grandpierre. Je peux encore évoquer, en reprenant les chiffres fournis par le comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi de Seine-Maritime pour le premier semestre 1996 à propos des emplois supprimés : 85 chez Vallourec à Deville-lès-Rouen ; 45 chez Vinko à Dieppe ; 105 chez Hispano-Suiza au Havre ; 94 chez Christoffle à Yainville ; 916 chez Renault en Seine-Maritime.

Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes, de jeunes sont ainsi sacrifiés au profit de la rentabilité financière !

Quelles mesures allez-vous mettre en œuvre pour que l'argent serve à l'emploi, car de l'argent, il y en a ?

La publication des 400 plus grosses fortunes professionnelles (*« Ah » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) en témoigne : 91 familles s'accaparent 350 milliards de francs, 35 000 milliards de centimes ! Pour s'enrichir, mieux vaut vendre les machines et les hommes que d'investir dans la production !

Ce que les Français attendent, y compris pour résorber le déficit de la sécurité sociale, ce sont des mesures concrètes contre le chômage : allez-vous, monsieur le ministre, décider d'un moratoire contre les licenciements, première mesure d'urgence pour lutter contre le chômage ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Grandpierre, est-ce aider les Français que de les conforter dans des raisonnements simplistes et de ne pas leur dire la vérité ? (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Brunhes. Nous disons la vérité !

Mme Martine David. Les chiffres sont vrais !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Vous savez bien que nous faisons des économies de fonctionnement afin de pouvoir investir et de préparer l'avenir des jeunes générations.

M. Michel Grandpierre. Le chômage continue de progresser.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Lorsque nous demandons ces efforts d'adaptation, c'est seulement pour préserver nos entreprises, éviter qu'elles soient reprises par des entreprises étrangères et faire en sorte qu'elles restent sous pavillon français.

M. Paul Mercieca. Thomson, par exemple !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cela ne devrait pas vous laisser insensibles.

Au lieu d'imaginer des lignes Maginot illusoires, ...

M. Christian Bataille. N'importe quoi !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... il vaut mieux essayer de régler les problèmes au jour le jour en tenant compte des personnes et en faisant en sorte de préserver leur avenir. C'est cela qui compte et non pas les slogans simplistes...

M. Christian Bataille. Faites des réponses sensées !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... qui déforment la vérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

RÉFÉRENDUM SUR LA MONNAIE UNIQUE

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Des slogans simplistes, M. Barrot en a de fameux ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le Premier ministre, les Françaises et les Français expriment avec raison leur colère contre les sacrifices que vous leur imposez avec la mise en œuvre du traité de Maastricht et la marche forcée vers la monnaie unique. Ils n'acceptent pas la baisse de leur pouvoir d'achat, l'amputation des budgets sociaux. Ils n'acceptent pas que l'Etat supprime des milliers d'emplois dans la fonction publique. Ils n'acceptent pas les privatisations, la déréglementation et les délocalisations qui conduisent à des suppressions massives d'emplois.

Avec votre politique, monsieur le Premier ministre, les jeunes, pour la première fois dans notre pays, vivent plus mal que leur parents, ce qui est tout simplement inacceptable.

Néanmoins, vous êtes parfois contraint de prendre en compte l'opinion publique et le puissant mécontentement des jeunes, des chômeurs, des salariés et des retraités. Ainsi, l'action des cheminots et des usagers vous a obligé à reporter votre projet de loi sur la SNCF. La population et les salariés de Valeo ont imposé une solution française pour leur entreprise. De même, 60 % des Françaises et des Français vous ont contraint à accepter un débat sur Thomson.

Malheureusement, nous le savons bien, malgré la protestation et les luttes, vous persistez dans le choix de la soumission aux marchés financiers spéculatifs et à la Bundesbank. Avec l'arrimage du franc au mark, la mise en œuvre des critères de convergence pour la monnaie unique brade la France, ses atouts, ses industries, ses technologies et ses régions.

Le peuple français, monsieur le Premier ministre, veut être consulté sur ce qui engage la France, sa liberté, sa souveraineté, sa manière de vivre et sur son avenir.

M. Jean-Luc Reitzer. La question !

M. Maxime Gremetz. Monsieur le Premier ministre, allez-vous entendre l'exigence exprimée par sept Français sur dix ? Allez-vous, comme s'y était engagé le Président de la République, consulter le peuple français par voie de référendum sur le passage à la monnaie unique ? N'attendez pas, monsieur le Premier ministre, que cette exigence s'impose contre vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, en matière de formules simplistes, vous êtes un maître !

Vous vous êtes interrogé sur le devenir des jeunes, et telle est bien la vraie question. Mais avons-nous d'autres perspectives à offrir à nos jeunes que d'avoir à rembourser

nos dettes collectives parce que nous aurions laissé dériver le déficit public ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous ne devons pas nous payer de mots, monsieur le député. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Maxime Gremetz. Allez-vous consulter ?

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous devons mettre de l'ordre dans nos finances publiques. C'est ainsi que l'on construit l'avenir. Cessez donc de mettre en accusation l'euro et la monnaie unique.

Nous voulons réduire nos déficits publics parce que nous n'avons pas d'autre choix.

M. Maxime Gremetz. Consultez !

M. le ministre de l'économie et des finances. Vous mettez, semble-t-il, en opposition le passage à la monnaie unique et la souveraineté nationale.

M. Didier Boulaud. Vous l'avez bradée !

M. le ministre de l'économie et des finances. Mais, dites-moi, la souveraineté nationale peut-elle s'accommoder du déficit public chronique et d'un endettement public massif ? Il n'est pas de liberté, il n'est pas de souveraineté dans le surendettement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Gremetz. Allez-vous consulter ?

M. le ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, les Français se sont prononcés par voix de référendum au mois de septembre 1992. Le choix a été fait. Il nous appartient d'être conséquents.

Nous avons besoin de stabilité, notamment en matière monétaire. Nous avons besoin de parités monétaires, de parités de changes qui nous donnent les taux d'intérêt les plus faibles possible. C'est cela qui permettra le retour de la confiance, de l'investissement, de la croissance et de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe du RPR.

DÉCLIN DU MARCHÉ DE L'ART EN FRANCE

M. le président. La parole est à M. Bernard Serrou.

M. Bernard Serrou. Monsieur le ministre de la culture, ma question concerne le déclin du marché de l'art en France.

Selon un récent rapport de l'Observatoire des mouvements internationaux d'objets d'art, le marché français connaît une sévère stagnation depuis 1990. Il est en chute libre, alors que, dans le même temps, les chiffres d'affaires de Sotheby's et Christie's enregistrent des croissances spectaculaires depuis cinq ans : ils étaient respectivement de 8,3 milliards de francs et de 7,2 milliards de francs en 1995.

Outre l'inquiétude que suscite cette stagnation sur un plan purement économique, il faut souligner que le solde des échanges avec les principaux partenaires de la France est largement favorable aux exportations. En d'autres

termes, il sort chaque année de notre pays plus d'objets d'art qu'il n'en rentre. La France se dessaisit donc lentement de son patrimoine. La responsabilité en incombe au système communautaire de TVA qui agit comme un clapet, s'ouvrant pour la sortie des œuvres et se refermant, hélas ! pour leur retour. Les objets d'art qui quittent la France, principalement pour les États-Unis, la Suisse et le Japon, qui sont nos trois plus gros acquéreurs, n'y reviendront donc pas.

Le rapport Aicardi, commandé en 1995 par M. Balladur, alors Premier ministre, a ainsi souligné que la TVA à l'importation – qui ne s'applique pas, je le rappelle, pour les importations à l'intérieur des frontières européennes, mais frappe uniquement, à leur arrivée en France, les objets vendus par des résidents extra-européens – ainsi que le droit de reproduction et le droit de suite, qui est de l'ordre de 3 %, sont à l'origine de graves distorsions de concurrence. Dès lors, on peut se demander à quoi sert l'arsenal législatif mis en place pour favoriser l'enrichissement de nos musées.

J'aimerais donc savoir, monsieur le ministre, ce que le Gouvernement compte faire pour retenir notre patrimoine et l'enrichir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, vous avez raison de relever qu'il existe une fuite des œuvres d'art françaises à l'étranger. Un constat s'impose : une œuvre d'art sur trois vendue dans le monde vient de la France. J'y vois deux raisons et je propose deux solutions.

La première raison tient au fait que nous avons l'un des plus grands et des plus riches patrimoines, ce qui explique l'intérêt des collectionneurs étrangers, donc les exportations d'œuvre d'art.

La seconde est évidemment le différentiel de TVA sur les œuvres d'art contre l'Angleterre et la France : 2,5 % contre 5,5 %.

La première des deux solutions que je propose est de mettre en place, avec tous les professionnels du marché de l'art, un dispositif permettant de compléter la loi du 31 décembre 1992, afin de définir les œuvres d'art majeures de notre pays et de les garder. Cela fera l'objet d'un projet de loi que je présenterai prochainement au Parlement.

La deuxième solution consiste à demander à la Commission de Bruxelles d'harmoniser, de manière complète, définitive et immédiate, la TVA sur les œuvres d'art entre le Royaume-Uni et tous les pays de l'Union européenne. Tous les autres États le demandent et j'interviendrai dans ce sens auprès de la Commission dans quelques jours.

C'est à ce prix, monsieur le député, que nous pourrions arrêter l'hémorragie d'œuvres d'art de notre pays, voire développer le marché de l'art. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures vingt sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1997 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

DÉFENSE *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'année dernière, à la même époque, votre assemblée s'interrogeait sur le devenir de notre politique de défense ; le président Jacques Boyon l'a rappelé. En effet, de très fortes annulations avaient marqué la gestion de 1995, et la loi de programmation militaire pour les années 1995-2000 était devenue inapplicable. Les grandes lignes de la réforme, annoncée par le Président de la République, n'avaient pas encore été tracées.

La discussion du projet de budget pour 1997 est l'occasion de mesurer l'importance du travail accompli depuis un an, et ce en étroite concertation avec le Parlement.

Nous savons aujourd'hui où nous allons et comment nous y allons.

Nous savons aujourd'hui où nous allons, puisque le Président de la République a dessiné, le 22 février dernier, les contours de ce que seront les armées françaises dans une vingtaine d'années.

Nous savons comment nous y allons depuis que vous avez voté la loi de programmation militaire pour les années 1997-2002.

Enfin, nous savons que la réforme est en marche, puisque le projet de budget pour 1997 permet sa mise en œuvre.

Deux constats s'imposent.

Tout d'abord, le principe de la réforme de la défense suscite une très large approbation au sein de votre assemblée, comme d'ailleurs dans le pays ; chacun a pu le constater.

Ensuite, nombre d'orateurs qui se sont exprimés ce matin ont salué la conformité du projet de budget pour 1997 avec la première annuité de la programmation.

Mes remerciements vont tout particulièrement à Jacques Boyon, président de la commission de la défense, aux rapporteurs, en particulier, à Arthur Paecht et Patrick

Balkany, qui sont intervenus au nom de la commission des finances, ainsi qu'à Roland Nungesser, qui s'est exprimé au nom de la commission des affaires étrangères. Ma gratitude va aussi à Daniel Colin et à René Galy-Dejean, qui m'ont apporté le soutien actif des groupes de la majorité. Qu'ils en soient remerciés.

La réforme qui est maintenant lancée n'en suscite pas moins des interrogations auxquelles je répondrai en abordant chacun des volets de la grande mutation qui touche notre défense : le volet financier, le volet militaire, le volet industriel et le volet international.

Sur le volet financier, j'appelle votre attention sur trois points.

Premièrement, la loi de programmation militaire pour les années 1997-2002 offre de très sérieuses garanties sur le plan financier ; j'y reviendrai.

Deuxièmement, le projet de budget est conforme – je l'ai déjà dit – à la première annuité de la programmation.

Troisièmement, s'agissant de la gestion 1996, je vous ferai part de mon appréciation des risques – pour reprendre l'expression d'Arthur Paecht – qui marquent l'entrée dans la programmation.

Les innovations que comporte la loi de programmation militaire ont un seul objectif : garantir à nos forces les ressources budgétaires qui leur permettront de s'adapter sans heurts au format qui leur a été assigné à l'aube du XXI^e siècle.

La loi innove parce qu'elle couvre, pour la première fois, la totalité des moyens humains et financiers alloués au ministère de la défense.

La loi innove parce que ces moyens sont des crédits budgétaires inscrits dans la loi de finances initiale et non plus, comme dans la précédente loi, des crédits disponibles.

La loi innove parce qu'elle assure aux armées un niveau de ressources constant, protégé de toute érosion monétaire.

La loi innove enfin, mais cette fois sur le plan politique, puisqu'elle s'accompagne de l'engagement réitéré du Président de la République de veiller personnellement à ce que la programmation soit respectée.

En juin dernier, vous avez été nombreux à vous féliciter de la mise en place de ce dispositif et vous en avez salué la cohérence. C'est vrai, il apporte une réponse claire aux critiques dont les lois antérieures avaient fait l'objet.

Une seule question est restée en suspens – permettez-moi d'y insister quelques instants – celle du financement des opérations extérieures, pour la raison simple que ces dépenses, par nature aléatoires, sont difficilement programmables sur six ans, n'en déplaise à M. Jean-Michel Boucheron.

Les modalités pratiques d'application de la décision du président, concernant les opérations extérieures, c'est-à-dire la ligne de partage entre opérations normales qui seraient supportées par le budget de la défense et opérations exceptionnelles qui n'en relèveraient pas, n'ont pas encore été arrêtées. Mes services mettent actuellement au point la définition d'un critère simple, incontestable et dont la mise en œuvre perturbe le moins possible l'exécution de la programmation militaire. Des propositions devraient être soumises avant la fin de l'année au Premier ministre et au Président de la République, afin qu'un arbitrage définitif puisse être rendu sur cette question. Bien évidemment, la représentation nationale sera infor-

mée de cet arbitrage, mais tant qu'il n'est pas intervenu, le financement des opérations extérieures obéit aux règles actuellement en vigueur.

Pour ce qui est de 1996, l'estimation la plus récente du surcoût résultant de l'engagement des armées sur les théâtres extérieurs s'élève à 4 milliards de francs au titre III. Le décret d'avances du 26 septembre ayant abondé de 2,8 milliards les chapitres de rémunération et de fonctionnement du ministère de la défense, 1,2 milliard doit encore être ouvert dans le cadre du collectif qui sera soumis à l'Assemblée nationale et au Sénat. J'en ai fait la demande à mon collègue des finances et j'ai bon espoir – je le dis notamment pour Daniel Colin qui s'était inquiété à ce propos – d'obtenir ces crédits sans gage sur le titre V de la défense. Voilà pour la loi de programmation.

Pour ce qui est du projet de budget 1997, toujours vu sous l'angle financier, je remercie tout d'abord les orateurs qui ont souligné qu'il était conforme à la première annuité de la programmation.

Conforme à la programmation, le projet de budget l'est d'abord en termes de crédits.

Conforme à la programmation, il l'est également en termes d'effectifs ; Patrick Balkany l'a souligné à juste titre. J'y insiste, parce que le respect des évolutions fixées par la loi pour chacune des catégories de personnel du ministère de la défense est la condition *sine qua non* de la professionnalisation de nos forces, sur laquelle je reviendrai dans quelques instants.

Conforme à la programmation, le projet de budget, l'est, enfin, parce qu'il prévoit la mise en place des deux fonds prévus par la loi votée par le Parlement : le fonds d'accompagnement de la professionnalisation, auquel 730 millions de francs seront affectés l'année prochaine, et le fonds pour l'adaptation industrielle, qui sera doté de 646 millions de francs.

Une loi de programmation qui offre de réelles garanties financières, un projet de budget conforme à la première annuité de cette loi de programmation, le pari est donc tenu, ce qui témoigne de la cohérence de la démarche gouvernementale dans le domaine de la défense. J'avais pris cet engagement en juin ; je le tiens aujourd'hui devant vous, en novembre.

Terminons ce volet financier par la gestion de 1996.

Comme l'a dit Arthur Paecht, y a-t-il des risques que cette gestion de 1996 vienne fausser l'application du budget de 1997 ? Ce point donne lieu à toutes sortes de commentaires et de déclarations sur lesquelles je veux m'arrêter un instant.

Je comprends très bien que certains, comme le président de la commission de la défense, Jacques Boyon, comme Arthur Paecht, Daniel Colin, René Galy-Dejean, Jacques Baumel et nombre de parlementaires, s'interrogent sur les conditions dans lesquelles s'exécute le budget du ministère de la défense. En revanche, je n'admet pas que d'autres prennent prétexte de traditionnelles difficultés de gestion des crédits militaires pour déclarer « mort-né » le projet de réforme voulu par le Président de la République. D'ailleurs, à ceux qui ont la mémoire courte...

M. Patrice Martin-Lalande. Cela arrive, surtout à gauche !

M. le ministre de la défense. ... – je m'adresse à M. Boucheron – je rappelle que les gels, les régulations, les annulations, ne datent pas d'aujourd'hui. Depuis le début des années 90, le budget d'équipement des armées

ne cesse de diminuer en francs constants. Depuis le début des années 90, chaque année apporte son lot d'annulations de crédits au titre V.

M. Jean-Michel Boucheron. Pas dans les mêmes proportions !

M. le ministre de la défense. J'ai l'impression que vous ne vous en souvenez pas, donc, je vous les cite : 2,5 milliards de francs en 1990, 1,1 milliard en 1991, 5,2 milliards en 1992, 9 milliards en 1993...

M. Jean-Michel Boucheron. Nous y voilà !

M. le ministre de la défense. ...et 11,9 milliards en 1995.

M. Didier Boulaud. De mieux en mieux !

M. le ministre de la défense. C'est la bulle que l'on pousse devant soi !

M. Pierre Forgues. Eh oui !

M. le ministre de la défense. Si 1994 échappe à la règle commune, c'est que les gels de crédits ont pris, cette année-là, le relais des annulations. Ils se sont, en effet, élevés à 5,5 milliards, avant d'atteindre 6,9 milliards en 1995.

M. Didier Boulaud. Ce n'était pas les socialistes !

M. le ministre de la défense. C'était l'héritage socialiste ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Elle est drôle, celle-là !

M. le ministre de la défense. Dans un tel contexte, ceux qui feignent de découvrir l'existence de reports de crédits, qui s'émeuvent de l'importance des reports de charges, qui dénoncent l'augmentation des intérêts moratoires, ne visent, en fait, qu'un seul but : discréditer la réforme engagée, porter atteinte à la crédibilité de la loi de programmation. Or vous n'avez pas, messieurs, de leçon à nous donner dans ce domaine-là, puisque vous avez même prévu des lois qui n'ont jamais été votées.

M. Pierre Forgues. Que voulez-vous prouver ?

M. le ministre de la défense. Mesdames, messieurs les députés, en faisant ce rappel, je m'excuse rien et je ne m'exonère d'aucune responsabilité.

M. Arthur Paecht. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je veux simplement vous faire comprendre, comme Jacques Boyon et Arthur Paecht l'ont fait précédemment, que nous touchons au terme d'une longue période de transition commencée au début des années 90 et propice, comme toutes les périodes de transition, à des dérives dont nous mesurons aujourd'hui les effets. Parce qu'elle est cohérente, parce qu'elle sous-tend la réforme de toutes les composantes de notre défense, la loi de programmation 1997-2002 doit être l'occasion de rompre avec ces pratiques malheureuses.

Cela étant dit, où en sommes-nous aujourd'hui ? Je vais répondre à un certain nombre d'interrogations de Jacques Boyon.

Tout d'abord, en ce qui concerne les reports de charges de la fin de l'exercice 1995, qui se sont accrus de 8 milliards de francs du fait des gels de crédits intervenus en novembre et en décembre dernier, je vous confirme les

analyses faites par Arthur Paecht au nom de la commission des finances. Ces reports, le ministère a prévu d'en résorber la moitié cette année, l'autre moitié devant l'être au cours de la période couverte par la programmation. Nous saurons, à la clôture de la gestion en cours, ce qu'il en est exactement.

Quant aux annulations qui ont été décidées en avril et en septembre pour un montant total de 6,4 milliards, elles ne devraient peser que très faiblement sur l'exécution de la programmation. Je m'en explique.

L'échéancier des programmes d'armement a, en effet, été calé non pas sur le niveau des crédits normalement disponibles en 1996, c'est-à-dire 94,9 milliards de francs, mais sur le niveau des crédits budgétaires du titre V, qui est inférieur de 6 milliards, soit 88,9 milliards de francs.

S'agissant enfin du BCRD, j'ai déjà eu l'occasion de dire, notamment devant votre commission de la défense et des forces armées, que, à la demande du Premier ministre et compte tenu de la situation des finances publiques, j'ai accepté de contribuer à son financement à hauteur de 2 milliards de francs, qui seront prélevés sur les crédits de report du ministère à l'occasion du prochain collectif.

Contrairement à la pratique critiquable suivie jusqu'à présent, ces crédits de report ont été rattachés dès le mois de juillet, comme l'a souligné Jacques Boyon, à mon budget. Ils auraient dû s'élever à près de 7 milliards à la fin de l'année. Une ponction de 2 milliards pour financer le BCRD ne devrait donc pas mettre en péril la gestion financière du ministère, à condition naturellement – je suis sur ce point en parfait accord avec Arthur Paecht – que de nouvelles perturbations n'interviennent pas dans les semaines à venir.

Voilà pourquoi je suis attentif à ce que les ouvertures de crédits liées aux opérations extérieures, qui seront décidées dans le cadre du prochain collectif, ne soient pas gagées par de nouvelles annulations sur le titre V des armées.

Voilà pourquoi aussi je souhaite que les services du ministère puissent disposer des crédits d'équipement qu'ils n'ont pas encore consommés. Au moment où je parle, c'est là le véritable enjeu de l'entrée dans la programmation. Vous connaissez la vigilance – je dis bien « la vigilance » – qui est la mienne sur ce point, car la gestion n'est pas encore terminée. D'ailleurs, je me demande comment M. Boucheron peut annoncer à cette tribune le montant des crédits qui seront consommés en 1996. Nous sommes début novembre. Il reste encore deux mois à courir !

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je voulais vous dire sur les questions financières.

Passons maintenant au volet militaire. Je traiterai quatre aspects : la professionnalisation des armées, la réforme du service national et les réserves, l'adaptation de notre force de dissuasion – très rapidement, puisqu'elle a déjà été abordée par nombre d'entre vous – et la modernisation de l'équipement des forces.

En ce qui concerne la professionnalisation des armées, le projet de budget pour 1997 engage les évolutions d'effectifs qui détermineront le format des armées à l'horizon de 2002. Globalement, en incluant les comptes de commerce, les effectifs de la défense seront en retrait de 4,4 % en 1997. Je souligne que cette décroissance s'accompagnera parallèlement du recrutement de 7 700 engagés supplémentaires, amorçant ainsi le processus qui doit conduire au doublement sur six ans du nombre des militaires du rang engagés. Oui, l'armée crée

des emplois. Comme Patrick Balkany l'a rappelé ce matin, 8 000 emplois supplémentaires seront créés pendant chacune des six années de la programmation. Contrairement à ce que certains disent, l'armée n'est pas synonyme de licenciements ou de mises à pied. La professionnalisation se traduira pas des créations d'emplois.

Le projet de budget prévoit, en outre, le financement des dispositions inscrites dans le projet de loi relatif aux mesures en faveur du personnel militaire dans le cadre de la professionnalisation des armées, que vous avez approuvé le 9 octobre dernier. Les formules d'incitation au départ, en particulier le pécule, devraient globalement permettre d'atteindre les objectifs fixés par la programmation.

J'en arrive maintenant à la réforme du service national, aux réserves, aux services de soutien.

S'agissant de l'organisation des services de soutien dont Jean-Guy Branger a décrit la situation, j'ai demandé aux chefs d'état-major de me faire des propositions dans le sens d'une plus grande « inter-armisation » et destinées, dans le cadre des responsabilités qui leur sont dévolues, à mener à bien les adaptations de leurs armées respectives.

M. Jean-Claude Asphe a eu raison de souligner que c'est avec les personnels que se construit la défense de demain. C'est la raison pour laquelle j'avoue ne pas comprendre l'attitude de ceux qui condamnent *a priori* toutes les réformes qui tendent à mettre en place une politique du personnel dans le cadre de nos armées. Je ne comprends pas davantage l'attitude de ceux qui condamnent *a priori* la réforme du service national, avant même que le projet gouvernemental n'ait été présenté et expliqué, ou de ceux qui mettent en doute la capacité d'adaptation de nos armées alors qu'un effort considérable – bon nombre d'entre vous l'ont souligné – de remise en cause et de réorganisation leur est demandé.

Je n'interviendrai pas sur la réforme du service national ; elle fera l'objet d'un prochain débat. Je souhaite cependant répondre à certaines observations, notamment celles de Patrick Balkany, relatives à la fin du service militaire et à son lien avec la professionnalisation et la restructuration des armées.

La progressivité de la disparition du service militaire résulte d'un choix qui lui-même répond à deux soucis : premièrement, garantir au mieux le respect du principe d'égalité par l'application de critères incontestables – une date précise, une classe d'âge désignée par le législateur ; deuxièmement, permettre aux armées de s'adapter dans de bonnes conditions.

Pour s'adapter dans de bonnes conditions, il faut tenir compte tout à la fois du rythme des restructurations – Patrick Balkany a d'ailleurs reconnu que celui-ci, pour 1997, sera élevé – et du nécessaire maintien de la capacité opérationnelle des unités durant la période de transition ; Philippe Briand l'a souligné à juste titre, parlant de l'armée de terre. Je l'affirme solennellement du haut de cette tribune : leur capacité opérationnelle ne diminuera pas. Bien au contraire, elle ira croissant tout au long des six prochaines années.

Quant au volontariat, sujet abordé par plusieurs d'entre vous, il devrait offrir aux jeunes Français la possibilité de manifester concrètement leur civisme et leur générosité. Ce projet, qui vous sera soumis en même temps que la réforme du service militaire, est susceptible d'être amélioré par les amendements que pourra lui apporter le Parlement.

Pour ce qui concerne les réserves, sujet évoqué par Jacques Baumel, le Gouvernement présentera également un projet de loi au printemps prochain. A cet égard, je souhaite souligner la très grande qualité du rapport de Guy Teissier. Je suis certain que nous parviendrons à mettre sur pied le système de réserves efficace qu'exige la professionnalisation de nos armées.

J'en viens maintenant à l'adaptation de notre force de dissuasion. Jacques Baumel, que je tiens à remercier pour son exposé, a présenté à cette tribune le calendrier de nos programmes nucléaires. Je n'y reviendrai donc pas. Je voudrais aussi remercier Michel Voisin d'avoir abordé la notion de dissuasion concertée, notion qu'il convient d'approfondir encore. Évoquée par le Premier ministre, elle fait aujourd'hui l'objet de discussions avec nos partenaires européens. Nous avons déjà abordé, lors du dernier sommet franco-britannique, la question de la dissuasion concertée entre deux puissances nucléaires, la Grande-Bretagne et la France. Aussi espérons-nous que, au cours des mois et des années qui viennent, cette notion pourra être à la base d'un certain nombre d'initiatives.

Comme l'a indiqué Jacques Baumel, les missiles du plateau d'Albion ont cessé leur mission opérationnelle le 16 septembre dernier, tandis que la posture de veille opérationnelle du système Hadès a été abandonnée. Les opérations de retrait du service et de démantèlement de ces deux systèmes sont engagées, alors que la mise en service du *Triomphant*, quant à elle, se poursuit, et que le développement des missiles M 51 et ASMP amélioré est prévu par la loi de programmation, tout comme celui de notre programme de simulation des essais nucléaires. Les investissements programmés dans la loi que vous avez votée au mois de juillet dernier sont bel et bien prévus dans le projet de budget pour 1997.

J'en arrive maintenant à la modernisation de l'équipement des forces. Comme l'adaptation de notre force de dissuasion, elle sera poursuivie en 1997, dans le respect du calendrier prévu par la loi de programmation. Permettez-moi de revenir sur un certain nombre de programmes qui ont été évoqués.

Tout d'abord, dans le domaine des systèmes inter-armes, je souligne la priorité qu'a toujours accordée la France aux programmes HÉLIOS II et Horus, évoqués par René Galy-Dejean, Pierre Pascallon et Jean-Michel Boucheron. Faut-il rappeler l'accord franco-allemand, conclu au sommet de Baden-Baden et confirmé à Dijon par le chancelier Kohl et le Président de la République eux-mêmes ? Faut-il rappeler aussi que l'Italie et l'Espagne ont souhaité être associées à ces programmes ? Les modalités de mise en œuvre sont aujourd'hui en cours d'élaboration et feront l'objet d'accords intergouvernementaux. Vous ne pouvez douter de la résolution française et de la coopération franco-allemande pour aller de l'avant sur ces programmes dont chacun connaît la portée politique. Et à ceux qui, tout à l'heure, en doutaient ou faisaient mine d'en douter, je réponds que, dans ce domaine comme beaucoup d'autres, la coopération franco-allemande est plus que jamais approfondie et franche et qu'elle a atteint un niveau exceptionnel. Certes, l'Allemagne, tout comme la France, traverse des périodes budgétaires difficiles ; cela impose d'avoir des discussions franches pour adapter nos politiques dans le cadre d'une véritable coopération.

Pour ce qui concerne l'armée de terre, dont Philippe Briand a décrit la situation, j'ai demandé que soit examinée une commande pluriannuelle des chars Leclerc, sur la

durée de la programmation. J'espère être en mesure d'informer l'Assemblée dans les meilleurs délais des suites données à cette proposition.

L'amélioration des capacités de feu dans la profondeur se concrétisera par la commande d'un système d'information et de communication Atlas canon et de deux systèmes de contrebatterie Cobra.

La modernisation des systèmes de commandement et de communication se poursuivra avec la livraison de postes de radio de nouvelle génération PR4G et la commande de systèmes d'information régimentaire SIR 1. Dans le même temps, l'industrialisation de l'hélicoptère Tigre sera lancée et le développement du NH 90 poursuivi.

Pour ce qui est de la marine, le programme de frégates de type « La Fayette » se poursuit. Il est prioritaire en raison de la vocation de ses unités à intervenir en zones de crise. Le *Courbet*, troisième frégate de ce type, entrera en service en 1997. La capacité de projection de puissance sera renouvelée comme prévu avec l'admission au service du *Charles-de-Gaulle* en 1999. Les livraisons de Rafale permettront la constitution de la première flottille marine en version interception en 2002. Le groupe aéronaval recevra ses deux premiers appareils Hawkeye en 1999. Enfin, le *Siroco*, en construction à Brest, est poursuivi et sera livré en 1998. Deux autres bâtiments ayant la même vocation et dont les caractéristiques sont à l'étude seront commandés en 2000 et 2002.

La poursuite de ces programmes consacre la cohérence de la marine, comme l'a noté Charles Cova. Le ralliement rapide du format à 80 bâtiments, avec des unités plus modernes aux coûts d'entretien plus réduits, répond à l'objectif de programmation, sans pour autant renoncer à aucune des grandes capacités opérationnelles de la marine nationale.

Pour ce qui est de l'armée de l'air, je veux souligner le renforcement des capacités opérationnelles que permettra le projet de budget pour 1997. Je pense non seulement au programme majeur d'équipement de nos forces aériennes, mais aussi aux missiles Apache et MICA, à l'armement air-sol modulaire, aux pods de reconnaissance de nouvelle génération, aux AWACS valorisés, aux avions KC 135, aux hélicoptères de sauvetage Cougar.

Je répondrai maintenant à Olivier Darrason sur les programmes Mirage, Rafale et ATF.

Dans le domaine de la projection de puissance, nos forces prendront livraison de six Mirage 2000 D, fer de lance de notre aviation tactique dans l'attente du Rafale, de pods de désignation laser dont on a vu en Bosnie l'utilité dans les missions précises par mauvaises conditions de jour et de nuit. Dans le domaine de la prévention et de la protection, nos forces aériennes prendront livraison comme prévu de leurs premiers Mirage 2000-5 en 1997.

Le Rafale, longuement évoqué par Olivier Darrason, fera l'objet d'une attention particulière. Je reviens d'ailleurs un instant sur ce que votre rapporteur pour avis a appelé un « quasi-arrêt » du programme pendant l'année 1996. Le calendrier a été profondément modifié par la loi de programmation adoptée en juin dernier. La suspension de l'industrialisation du programme est en parfaite cohérence avec ce nouveau calendrier. J'ajoute d'ailleurs que l'effort de développement, essentiel au maintien des compétences, quant à lui, été poursuivi.

Au sujet de l'ATF, je veux faire un léger retour en arrière. Certains observateurs ont cru devoir penser que la programmation impliquait l'abandon du programme ATF

et le recours à l'achat du C-130J américain. Il n'en est rien. Dès le mois de février, les contacts engagés avec Aérospatiale ont conduit cette entreprise à proposer des solutions dans le cadre du programme ATF. Le gouvernement allemand s'est rallié à la démarche commerciale que la France avait suggérée. Il a été suivi par les Britanniques et les Italiens. Nous devons maintenant mettre au point les modalités pratiques, financières et techniques de cette démarche. Le doute n'est plus permis quant à la pertinence de la méthode retenue pour parvenir à une solution européenne.

Enfin, pour ce qui concerne la gendarmerie, la réalisation du programme de radiotélécommunications Rubis sera poursuivi : dix-neuf groupements supplémentaires seront équipés en 1997.

Robert Poujade a décrit avec beaucoup de précision la situation de l'arme. J'ai pris bonne note de ses interrogations, mais surtout de ses observations ; je mettrai tout en œuvre pour que, lors du déroulement de la réforme, on mette un terme aux inquiétudes.

Avant d'aborder maintenant le volet industriel dans ses aspects traditionnels – la réforme industrielle et la réforme de la DGA – je ferai trois remarques.

Je m'étonne pour commencer lorsque j'entends certains mettre en avant une impossibilité de conduire la réforme de l'outil de défense, la réforme industrielle et la réforme de la DGA.

M. Pierre Forgues. Vous n'êtes pas au bout !

M. Arthur Paecht. Il faut bien commencer !

M. le ministre de la défense. Je réponds à celui qui vient de m'interpeller qu'il n'est pas possible de les faire successivement. Tout est lié. Tous ceux qui ont approché ce domaine savent bien que, pour réussir la restructuration industrielle, il faut faire la réforme de la DGA, que si l'on veut réussir la réforme de la DGA, il faut conduire une réforme de l'outil de défense dans son aspect général et que si l'on veut faire la réforme des armées, il faut, là encore, mener parallèlement la réforme de l'outil de défense. Il est impossible de segmenter la réforme, sous peine de se heurter à des difficultés insurmontables.

Ma deuxième réflexion a trait aux entreprises privées, aux entreprises publiques, aux plans de charges et aux commandes. Là encore, j'ai été surpris d'entendre certains se demander ce qu'il y aurait après le porte-avions *Charles-de-Gaulle*, après le quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, après le char Leclerc, bref, après la fin de tous les programmes en cours. Qu'allons-nous faire en 1999, en 2000, en 2002 ? A ceux-là, je réponds de cette tribune en posant une question toute simple : quelle entreprise privée – je dis bien privée – française pourrait aujourd'hui me décrire son carnet de commandes pour 2000, 2001, 2002 ?

M. Pierre Forgues. On ne peut pas comparer avec la défense !

M. le ministre de la défense. L'industrie d'armement française a un carnet de commandes organisé, pour ce qui concerne les commandes françaises, jusqu'en 2002 !

M. Daniel Colin. Très bien !

M. le ministre de la défense. Et cela, grâce à vous, puisque c'est inscrit dans la loi de programmation militaire que vous avez votée en juin dernier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Voilà ce que je voulais rappeler à ceux qui

essaient de semer l'inquiétude : en juin dernier, vous avez offert une perspective à notre industrie d'armement et à nos chantiers navals...

M. Pierre Forgues. Les lois de programmation, ce n'est pas nouveau !

M. le ministre de la défense. ... n'allez pas la détruire maintenant. Au contraire, et cela m'amène à ma troisième remarque, permettez à cette perspective de se conforter, de se renforcer grâce à une politique d'exportation.

M. Boulaud nous a expliqué que l'exportation c'était très bien, mais qu'il fallait surtout des commandes nationales. Tous les budgets de la défense du monde entier ont baissé ces dernières années. Entendez-vous augmenter artificiellement le budget de la défense français, avec des fonds que je ne saurais où prendre ? On ne va pas l'accroître simplement pour pouvoir alimenter notre industrie de l'armement ! La seule méthode pour nous assurer une industrie d'armement qui puisse offrir des emplois stables, une activité pérenne, qui puisse offrir à nos usines d'armement ou à nos chantiers navals une perspective qui aille au-delà de celle de la programmation, c'est de développer l'exportation. C'est la raison pour laquelle je remercie le président Jacques Boyon d'avoir insisté, lors du vote de la loi de programmation, sur l'utilité, la nécessité d'une politique d'exportation. C'est dans cet esprit que, durant les semaines à venir, j'aurai l'honneur de vous présenter un plan de soutien de l'exportation dans le domaine de l'armement et de l'aéronautique.

Voilà les trois remarques préalables que je voulais faire.

J'en viens maintenant au premier axe du volet industriel : la transformation de notre base industrielle.

Je ne reviendrai pas sur la stratégie qui vise à la constitution de pôles européens structurés tirant le meilleur profit de la richesse du tissu industriel français. Je le répète – puisqu'il semble nécessaire de faire de la pédagogie ! – si nous incitons à la constitution de pôles français, ce n'est pas pour qu'ils se replient sur eux-mêmes mais pour qu'ils deviennent le noyau de pôles européens dans le domaine de l'armement.

M. Daniel Colin. Très bien !

M. le ministre de la défense. Le Gouvernement a fait des choix.

Premièrement, il vient de marquer sa préférence pour le projet proposé par le groupe Lagardère pour la reprise de Thomson.

M. Pierre Favre. Très bien !

M. le ministre de la défense. Du point de vue de la défense nationale, dont j'ai en charge les intérêts, j'avais deux offres qui reposaient sur deux logiques distinctes : l'offre d'Alcatel-Alsthom, qui recherchait l'effet de taille et la complémentarité technologique avec Thomson-CSF, et l'offre de Lagardère, qui s'appuyait sur la complémentarité des métiers de Matra et de Thomson-CSF. La préférence du Gouvernement est allée à l'approche de Matra, car cette approche permet la constitution d'un grand groupe d'électronique professionnelle et de défense capable de fournir des systèmes d'armes clés en main, la consolidation par métier de l'industrie européenne de défense valorisant la base industrielle française, la constitution d'une capacité d'exportation sans équivalent, et la préservation de la complémentarité avec le pôle aéronautique et spatial en voie de constitution, c'est-à-dire le pôle Dassault-Aérospatiale qui se constitue parallèlement.

Le calendrier de la fusion entre Dassault et Aérospatiale sera respecté. Les modalités techniques et les principes d'organisation industrielle du futur ensemble seront précisés pour le 1^{er} janvier prochain.

Je m'arrêterai quelques instants sur l'offre publique d'achat qui vient d'être lancée par la SNECMA sur les titres de la Société européenne de propulsion, la SEP. Cette opération présente une forte logique industrielle. Elle paraît correspondre au souhait général de l'opinion, car je n'ai entendu ni critique ni observation. Cette opération a pour objectif de confirmer la vocation de pôle français de compétence dans le domaine des moteurs, de la SNECMA, de renforcer les activités de freinage autour de la SEP, de Carbone industrie et de Messier-Bugatti et de consolider les activités grosse propulsion en Aquitaine.

A ce propos, je tiens à remercier tout particulièrement le président de la commission de la défense pour l'analyse qu'il a faite de cette opération, qui est sans doute plus discrète que les deux précédentes, mais qui n'en est pas moins importante pour le paysage industriel de l'armement.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur l'avenir de GIAT Industries. Cette entreprise dispose de capacités fortes pour développer des activités et conquérir de nouveaux marchés. J'ai demandé à son président, dès sa nomination, d'engager toutes les actions nécessaires au retour à l'équilibre, au développement et au déploiement de ses activités. J'ai approuvé les propositions de réorganisation et d'adaptation de l'entreprise. Ces propositions s'appuient sur des hypothèses de prises de commandes cohérentes avec la loi de programmation militaire. Les prochaines semaines devraient permettre à mes services de notifier certains des contrats correspondants.

Mais si l'avenir de GIAT Industries repose sur la bonne réalisation des hypothèses de commandes et le soutien de l'Etat, il repose également sur l'engagement de tous en faveur d'une réorganisation de l'outil industriel. La réduction du temps de travail, l'application des dispositions de la loi que vous avez votée, appelée communément loi « Robien », seront des composantes essentielles du retour à l'équilibre opérationnel.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je souhaite que l'application de ces dispositions soit exemplaire et permette à GIAT Industries d'accompagner son redressement.

La nécessité du redéploiement de la direction des constructions navales ne fait de doute pour personne. Il faut abaisser les coûts, améliorer la compétitivité et garantir à notre marine nationale les meilleurs équipements aux meilleurs coûts.

Je ne reviendrai pas sur la méthode, dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises. Elle a donné lieu à une concertation, à un dialogue, qui ont parfois été jugés insuffisants. Sachez que le ministère est prêt à aller jusqu'au bout de cette concertation et de ce dialogue.

Je ne développerai pas non plus les orientations qui ont été retenues, j'ai déjà eu l'occasion de les exposer. Je me contente de les rappeler : séparation entre étatique et industriel, mode de fonctionnement de la DCN s'inspirant de celui de l'entreprise, conquête de 30 % du marché mondial des navires de guerre, adaptation des effectifs.

M. Yves Bonnet a souligné avec justesse les difficultés que soulève l'ajustement qualitatif des effectifs et la mobilité géographique, indispensable, il est vrai, d'une partie des personnels de la direction des constructions navales.

Ces deux questions sont aujourd'hui au centre des négociations en cours avec les organisations syndicales, afin que les personnels concernés puissent bénéficier des mesures de formation, d'une part, et d'aides à la mobilité géographique, d'autre part. J'ai bon espoir que ces mesures, comme celles en faveur des personnels militaires, permettront les adaptations prévues dans la loi de programmation.

Pour conclure sur ce volet industriel, je ne manquerai pas d'évoquer l'accompagnement économique et social des restructurations industrielles militaires. Ces instruments figurent dans des conventions, qui ont déjà été signées par dix régions. Sans en détailler le contenu, je voudrais saluer l'attitude constructive manifestée par toutes les collectivités territoriales, qui permet le traitement des restructurations site par site, bassin d'emploi par bassin d'emploi.

Le deuxième axe de la restructuration industrielle est la réforme de la DGA et du processus d'acquisition. Cette réforme de structure ne comprend ni fermeture de site, ni plan social, ni délocalisation. Les réductions d'effectifs sont celles inscrites dans la loi de programmation. Cette réforme vise à réduire les coûts des programmes et les coûts d'intervention de la DGA de 30 % sur la durée de la loi de programmation militaire.

Pour les programmes, elle repose sur la rénovation du processus d'acquisition, sur la mise en application dans une administration d'Etat de méthodes inspirées du secteur concurrentiel ou privé. Pour ce faire, plusieurs d'entre vous, ainsi que de nombreuses entreprises, ont d'ailleurs plaidé en faveur des commandes pluriannuelles. J'ai déjà répondu tout à l'heure à propos des chars Leclerc. Vous le savez, le recours à cette méthode sera l'une des grandes nouveautés de la programmation.

Plusieurs hypothèses sont à l'étude mais, je tiens à le rappeler, la vertu première de telles commandes pluriannuelles doit être de générer des économies pour le budget de l'Etat. Comme l'a souhaité le président Jacques Boyon, je donnerai le détail de ces commandes à la commission de la défense dans les prochaines semaines ; les dossiers sont en cours de constitution.

Troisième axe de la réforme de notre industrie, la politique européenne de l'armement. En mai-juin, j'avais annoncé des orientations et des efforts qui concernaient l'Europe de l'armement, la relation franco-allemande, et l'édification des pôles industriels à l'échelle européenne.

En parallèle à une avancée franco-britannique, concrétisée par le choix du Royaume-Uni en faveur du missile *Storm shadow*, d'autres rapprochements et synergies sont en cours entre industries françaises et industries allemandes dans tous les domaines clés de nos équipements futurs. C'est le cas du rapprochement entre Aérospatiale et Dasa pour ce qui concerne l'aéronautique, l'espace et les missiles.

Le prochain sommet franco-allemand, qui se tiendra courant décembre, permettra de faire le point sur l'ensemble des programmes communs. A cette occasion, j'ai bon espoir de voir l'Allemagne confirmer son engagement dans les programmes stratégiques pour l'avenir comme le renseignement d'origine spatiale, je l'ai déjà indiqué il y a quelques instants. Comme vous le savez, c'est le 12 novembre prochain que nous signerons l'acte fondateur d'une structure européenne d'armement, d'initiative franco-allemande. Ce sera une avancée sans précédent pour l'Europe de l'armement.

Tout cela doit trouver son expression politique dans le cadre multilatéral de l'Union européenne et de l'UEO. C'est la raison pour laquelle la France souhaite que la politique industrielle d'armement fasse partie intégrante de la politique étrangère, de sécurité et de défense commune, telle qu'elle est aujourd'hui en discussion à la CIG.

Cela m'amène à évoquer les choix qu'implique la réforme de notre défense vis-à-vis de l'Alliance atlantique et de la construction d'une défense européenne commune. Je sais gré à Daniel Colin d'avoir parlé de cet aspect essentiel.

J'en viens au volet international, qui a été étudié et exposé d'une manière fort pertinente par Roland Nungesser.

A l'image de la réforme de notre outil de défense, notre démarche vis-à-vis de l'Alliance atlantique est fondamentalement inspirée par la nécessité de nous adapter aux nouvelles réalités du monde. Comment la France n'aurait-elle pas cherché, après le bouleversement de 1989, à peser sur la réorganisation de la sécurité du continent ? Si elle a pris l'initiative le 5 décembre 1995, c'est bien parce que la réforme de l'Alliance atlantique concerne directement la plupart des aspects de la sécurité européenne. Songeons aux nouveaux défis qui ont justifié l'engagement de l'Alliance en Bosnie. Songeons aux conséquences de l'élargissement de l'OTAN. La nouvelle alliance doit être allégée, multidimensionnelle, et elle doit être capable de s'insérer dans le cadre d'une organisation de sécurité qui n'exclurait personne, comme c'est le cas de l'OSCE.

Songeons, enfin et surtout, à la nouvelle définition d'un partenariat euro-atlantique qui est au cœur même de notre conception d'une alliance renouée.

Dans ce domaine, nous avons déjà obtenu des résultats significatifs. Je ne ferai que les citer : tout d'abord, à Berlin, l'adoption du concept des GFIM, les groupes de forces interarmées multinationales ; ensuite, l'acceptation de la mise en place auprès du SACEUR d'un adjoint européen qui participera pleinement à toutes les fonctions ordinaires de l'OTAN, mais qui sera aussi chargé de faire le lien entre les éléments européens identifiés au sein de l'Alliance et les instances de décision européennes, à commencer par l'UEO.

D'autres points sont en cours de discussion, comme les accords à passer entre l'OTAN et l'UEO, ou l'organisation des commandements régionaux. Comment pourrions-nous ignorer – je pense que la représentation nationale en sera d'accord – l'importance de théâtres aussi essentiels pour la France que la Méditerranée ? Cela explique certaines démarches que la France a engagées.

La France plaide aussi pour une rénovation ambitieuse de l'Alliance. Si ce mouvement de réforme de l'Alliance venait cependant à s'enrayer, si l'indispensable affirmation européenne au sein de l'OTAN demeurerait insuffisante, alors, notre pays s'en tiendrait aux principes énoncés le 5 décembre 1995. Il développerait bien sûr des relations de coopération approfondies avec l'OTAN. Mais je ne vois pas que la France puisse aller plus loin en l'absence d'une rénovation substantielle de l'Alliance atlantique.

M. René Galy-Dejean. Très bien !

M. le ministre de la défense. Pour ce qui est de la politique européenne de défense, l'affirmation de l'identité européenne de sécurité et de défense constitue pour la France une dimension politique majeure. Plutôt que de s'égarer dans des querelles institutionnelles, les Européens

doivent se concentrer sur l'essentiel. Il est nécessaire que la CIG aboutisse à un accord qui dote le Conseil européen d'un pouvoir d'orientation en matière de politique de sécurité et de défense communes. Il faut prévoir à cet effet un mécanisme de décision simple et approprié. C'est la condition même d'un progrès tangible de la défense commune européenne.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, les quelques remarques que je voulais vous présenter sur le projet de budget pour 1997.

Je ne saurais conclure sans évoquer les événements qui se déroulent actuellement au Zaïre et l'initiative que vient de proposer la France.

Souvenons-nous ! La France a été la première à intervenir militairement pour faire respecter les droits de la personne humaine dans la région des Grands Lacs en 1990, puis en 1994 au Rwanda, dans le cadre de l'opération Turquoise. Nous avons alors non seulement agi pour sauver des centaines de milliers de vies, mais également pour attirer l'attention du monde sur les risques d'internationalisation du conflit et travailler à favoriser une approche régionale pour régler ce conflit.

Il est clair aujourd'hui que la crise a pris une telle dimension que l'action d'un seul pays serait inefficace. Pourtant, il y a urgence. Il faut tout faire pour éviter une catastrophe comparable à celle de 1994, doublée de conséquences particulièrement graves pour l'intégrité des Etats concernés. C'est pourquoi la France en appelle aujourd'hui aux Nations unies, à l'Union européenne, aux Etats-Unis, à l'OUA pour décider d'une action commune.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, notre défense est au service d'une politique qui exprime à la fois une vision du monde, une volonté et une ambition.

D'abord, une vision du monde. Ni la paix ni la démocratie ne sont acquises une fois pour toutes. Nous avons le devoir de ne pas baisser la garde dans un monde en proie à de nouvelles menaces. C'est ce qui a motivé notre ultime campagne d'essais nucléaires. Nous savons également que les crises contemporaines ne peuvent être résolues par la seule approche technique. Tenter de les résoudre exige des réponses politiques.

La France exprime également la volonté d'assumer pleinement ses responsabilités sur la scène du monde. Elle prend des initiatives, comme au Zaïre et au Proche-Orient. Elle prend des risques, et je ne peux manquer de rappeler ici la mémoire des cinquante-cinq soldats français tombés en Bosnie. La France n'a pas peur, quand la nécessité l'impose, d'appuyer la paix sur la force et la force sur le droit.

La France poursuit enfin une grande ambition, l'ambition de l'Europe puissante et volontaire dont nous aurons besoin pour compter demain, au siècle des Etats continents, de l'ALENA, de l'ASEAN, du MERCOSUR.

La défense commune est une condition essentielle pour que l'Europe prenne son essor politique et honore la promesse que firent aux peuples de notre continent, il y a plus de quarante ans, les hommes politiques visionnaires et pragmatiques qui l'inventèrent : la liberté, la solidarité, la maîtrise de leur destin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Vous connaissez, mes chers collègues, la procédure : j'appellerai les orateurs de chaque groupe par périodes successives de quinze minutes. Chaque orateur dispose de

deux minutes pour poser sa question, et je demande instamment à chacun de veiller à ne pas dépasser son temps de parole.

Nous commençons par le groupe République et liberté.

La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le ministre, nous apprécions tous au quotidien dans nos circonscriptions la politique active et cohérente de prévention, de dissuasion et de lutte contre la délinquance et l'insécurité menée par nos unités de gendarmerie. Nous avons conscience de la difficulté de nombreuses missions qui leur sont confiées, missions qui s'élargissent avec l'extension de la crise de notre société. Nos concitoyens attendent toujours plus de leurs gendarmes.

Malheureusement, parallèlement, leurs conditions de travail et de vie se dégradent graduellement. Les effectifs sont insuffisants, les pouvoirs d'investigation très limités, les moyens logistiques de traitement des dossiers souvent obsolètes. Quant aux logements dans les brigades, ils sont souvent dépourvus du confort minimum. Comparativement, les logements HLM apparaissent luxueux à côté des casernes de gendarmerie !

Dans le cadre de la restructuration de notre défense, il est donc essentiel à mes yeux de redéployer certains moyens financiers et humains en faveur des gendarmeries. Il faudrait notamment aider davantage les communes à restructurer les casernes de gendarmerie ou à en construire de nouvelles. Est-ce votre intention, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous le savez, la gendarmerie poursuit depuis des années un important programme de rénovation de ses casernes. Un certain nombre d'entre elles, en effet, datent des années cinquante ou soixante et ne répondent pas aux normes de confort modernes.

La gendarmerie va continuer de s'associer, par l'attribution de subventions d'investissement, aux programmes de construction et de rénovation des casernements à la charge des collectivités territoriales.

Enfin, j'ai demandé au directeur général de la gendarmerie nationale d'étudier la mise en œuvre d'une procédure nouvelle qui, grâce à une adaptation du montant des loyers que leur seraient versés, permettrait aux collectivités qui le souhaitent d'entreprendre des programmes de construction sans attribution de subventions de l'Etat.

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Monsieur le ministre, depuis plusieurs années, les différents programmes de restructuration militaire ont eu de grandes conséquences dans de nombreuses régions françaises. Ainsi, le Morbihan a vu se réduire à plusieurs reprises et de façon significative ses effectifs militaires. Chacun a toujours à l'esprit le départ du RICM de Vannes et la fermeture de la base sous-marine de Lorient.

A chaque nouvelle décision, les forces économiques, les élus et les partenaires sociaux s'activent à rechercher des solutions. La modernisation et la diversification de la DCN de Lorient représentent à leurs yeux un enjeu non négligeable permettant une relance de l'économie locale régionale et nationale.

A ce titre, un projet de partenariat, considéré comme bien avancé, était négocié entre la DCN de Lorient et Leroux et Lotz. Ces établissements ont déjà eu l'occasion

de coopérer dans le passé. Or, si l'on s'en réfère à de récentes informations, il semble qu'un accord de coopération industrielle et commerciale vienne d'être signé entre Leroux et Lotz et les Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire. Une telle décision réduirait les espoirs lorientais et bretons, déjà très affectés par les programmes de restructuration militaire et la réduction des plans de charges de la DCN.

Pouvez-vous m'apporter des précisions sur ce dossier et me dire si nous pouvons espérer que le groupe Leroux et Lotz viendra soutenir les capacités de construction navale sur le pays de Lorient dans le cadre d'une coopération renforcée avec la DCN ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, il est vrai que les Chantiers de l'Atlantique ont signé un accord de coopération avec les chantiers Leroux et Lotz pour la construction de bâtiments rapides, mais cela n'exclut pas la possibilité pour Leroux et Lotz de conclure un accord de coopération avec la DCN.

Personnellement, je suis favorable à une coopération entre le DCN, Leroux et Lotz et les Chantiers de l'Atlantique pour un certain nombre d'opérations.

M. le président. Nous passons au groupe RPR.

La parole est à M. Jean Charroppin.

M. Jean Charroppin. Monsieur le ministre, la courageuse réforme des armées et du service national engagée à l'initiative du Président de la République est une nécessité qui s'imposait depuis longtemps à notre pays, afin d'adapter notre défense aux nouvelles données internationales et technologiques.

La restructuration des corps d'armée s'accompagne néanmoins d'une réduction des effectifs militaires et de la dissolution d'unités, inhérentes à la nécessaire transition pour moderniser notre force de défense.

Dans le Jura, il est prévu de dissoudre le centre d'entraînement commando du 23^e régiment d'infanterie, implanté au fort Henri-Martin sur la commune des Rousses. Ce centre d'entraînement accueille depuis des décennies des stagiaires des différentes armes françaises et d'importantes délégations militaires étrangères qui apprécient l'environnement propice aux exercices commandos.

Il apparaît à la lumière des premiers examens conduits depuis l'annonce de sa disparition que le centre d'entraînement commando des Rousses, associé à celui de Givet, sera seul en mesure de répondre aux nouvelles attentes de la défense, en particulier de la future armée de terre professionnalisée. En effet, la qualité du site – un fort de plus de soixante-treize hectares – et sa finalité essentiellement militaire sont unanimement reconnues par les spécialistes.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir m'indiquer le stade actuel des études engagées sur l'avenir du fort Henri-Martin des Rousses dans le cadre des besoins futurs de l'armée.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, pour toutes les restructurations qui interviendront avant juillet 1997, des études sont actuellement engagées au sein du ministère et les résultats seront connus à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Il y a trois hypothèses : le maintien de l'affectation actuelle, l'installation d'une autre administration civile ou la désaffectation du site et, à ce moment-là, une aliénation.

Dans l'état actuel des choses, je ne peux vous donner une réponse concernant le centre d'entraînement commando des Rousses. Je vous précise simplement que les collectivités locales seront associées à cette démarche et, dans la troisième hypothèse, j'espère qu'elles deviendront partenaires et que nous aurons l'occasion de suivre le dossier ensemble.

M. le président. La parole est à M. Jean Diebold.

M. Jean Diebold. Monsieur le ministre, je vais encore une fois vous interroger sur le programme ATF. N'y voyez pas un signe d'entêtement mais, au contraire, ma certitude de l'intérêt vital de ce programme qui a été parfaitement analysé par M. Darrason dans son rapport.

Vous avez voulu, et vous avez eu raison, traiter ce programme d'une manière novatrice, destinée à servir d'exemple à d'autres programmes militaires, en particulier en adoptant le même mode de lancement que pour les programmes civils.

Vous avez indiqué à plusieurs reprises qu'il n'était pas question pour la France de renoncer à l'ATF. C'est parfait. Vous pourrez ainsi faire la démonstration que votre méthode nouvelle est bien la bonne, qu'elle doit être poursuivie et généralisée.

Nous avons noté avec satisfaction la signature par le chef d'état-major de l'armée de l'air des spécifications opérationnelles, spécifications qui, aujourd'hui, ont été signées par l'Allemagne et l'Espagne.

Des progrès significatifs ont donc été obtenus. Il reste désormais aux industriels, à qui il revient de financer le développement de l'avion, d'obtenir l'assurance de recevoir de l'Etat les commandes promises à travers un montage financier qui doit être précisé rapidement.

Pouvez-vous nous indiquer les mesures concrètes qui permettront d'atteindre cet objectif ? La France et l'Allemagne auront-elles une position volontariste sur ce programme lors du prochain sommet franco-allemand de décembre ? Cela me paraît essentiel, d'une part pour amener la Grande-Bretagne, dont on connaît la date de besoin, à signer les spécifications à son tour et la rassurer sur les perspectives d'aboutissement du programme, d'autre part pour apporter des assurances solides aux industriels afin qu'ils puissent continuer à investir dans ce programme. Pour tenir les délais, il faut que les travaux se poursuivent sans retard.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie tout d'abord d'avoir approuvé la méthode choisie par le Gouvernement pour traiter le dossier de l'avion de transport futur. C'est vrai que nous avons choisi une méthode novatrice, puisque c'est une méthode commerciale. Nous essayons de concilier l'offre et la demande et nous les mobilisons afin de parvenir à un mode de financement original.

Nous avons plus d'un an pour mettre en place les modalités juridiques du consortium, car c'est un consortium européen qui prendra en charge la construction, et pour définir le mode de relations entre ce consortium et les différents Etats qui s'engageront dans l'ATF. C'est en effet au début de 1998 que devront être prises les décisions.

Nous continuons aujourd'hui, dans le cadre de groupes de travail, à mettre au point les modalités juridiques, techniques et financières. Dès que le dossier aura abouti à des conclusions pratiques, j'en tiendrai bien évidemment informée la représentation nationale.

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre, j'ai souscrit à la restructuration de nos armées décidée par le Président de la République et fondée essentiellement sur la professionnalisation. J'en accepte donc les conséquences, même, naturellement, lorsqu'elles touchent ma propre région. Je sais que vous avez veillé à ce que la suppression d'une quarantaine de régiments, qui est la conséquence essentielle, ne nuise pas aux missions essentielles que nous confions à nos armées.

Cependant, il convient aussi de conserver les installations, qui sont souvent d'un coût élevé. Je sais que vous vous en préoccupez puisque vous m'avez aidé à persuader le chef de l'Etat, qui avait décidé la suppression de la force Hadès dont l'Etat-major est installé à Lunéville, qu'il fallait réutiliser les locaux, qui ont tout de même coûté quelque 350 millions de francs.

A quelques kilomètres de là se trouve le site de Chennevières, sur lequel est implanté un régiment qui va être dissous, le 3^e régiment de cuirassiers. C'est une ancienne base aérienne de l'OTAN, d'environ 400 hectares, sur lesquels évoluent, en exercice, tous les chars du troisième cuirassier et quelques autres qui viennent d'ailleurs. Une piste de 3 000 mètres permet l'atterrissage de tous les avions, y compris les avions de gros transports. On peut aussi loger 2 000 hommes. Tout cela au prix de rénovations et d'acquisitions, qui ont coûté au cours des trois dernières années environ 100 millions de francs.

Il faut bien sûr essayer de réemployer ce site, et ce n'est pas facile, pour plusieurs raisons. D'abord, c'est un site en pleine nature, et je ne vois pas que des industriels puissent s'y installer sauf cas exceptionnel. Ensuite, Lunéville a toujours été une ville de garnison – avant la Seconde Guerre mondiale, il y avait 6 000 hommes – et les casernes disponibles depuis cinquante ans n'ont pas encore été totalement réemployées.

Je vous avais demandé dans un premier temps de prévoir un détachement pour protéger ces installations qui risquent d'être l'objet d'actes de piraterie. Il faudrait dans un second temps examiner la possibilité d'y installer un régiment ou une unité quittant l'Allemagne. En tout cas, il me paraît essentiel de trouver une solution afin qu'aux yeux des populations locales, à cette perte de potentiel militaire ne s'ajoute pas un gaspillage d'investissements.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, nous avons un petit peu de temps pour réfléchir au problème que vous venez de nous soumettre, puisque la dissolution doit intervenir en juillet 1998. Il nous reste donc près d'un an et demi pour mettre au point le dossier.

Ma deuxième remarque relève de la solidarité. Il est vrai que procéder à des restructurations militaires amène à dissoudre des régiments, à fermer des bases.

Cela dit, pour les localités ou les sites où deux régiments d'appelés auront été dissous, mais qui accueilleront un régiment professionnalisé, les conséquences seront souvent positives, un régiment professionnalisé entraînant deux fois et demie plus de retombées économiques et financières qu'un régiment d'appelés. Il convient de la dire aux responsables des localités concernées.

La sécurité du tènement de Chennevières sera assurée, puisque cela relève de la responsabilité de l'Etat. L'Etat assurera la protection et la sécurité des équipements dont il a la propriété et la charge.

Enfin, vous me demandez de trouver une nouvelle utilisation pour le tènement et les équipements. J'ai récemment demandé à M. le Premier ministre que les autres administrations ou les autres ministères procèdent à des délocalisations. Le ministère de la défense, en effet, a déjà lancé tout un train de délocalisations relevant de sa compétence, mais on ne pourra faire face aux conséquences des restructurations que s'il y a aussi des délocalisations civiles. J'y réfléchirai et je prendrai toutes les initiatives nécessaires pour Chennevières.

M. le président. Nous passons au groupe UDF.

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le ministre, je reviens sur un sujet que vous avez déjà évoqué, notre capacité à recruter un nombre suffisant de jeunes volontaires de qualité.

La réforme des armées passe par le pari du recrutement de 16 000 volontaires supplémentaires dans la gendarmerie et de près de 48 000 pour l'ensemble des armes, soit un doublement en six ans. Ce pari sera gagné si les conditions de recrutement sont suffisamment incitatives pour attirer des jeunes de qualité.

Certaines inquiétudes se sont exprimées ou s'expriment encore malgré le projet de loi en discussion et les mesures d'accompagnement annoncées.

Vous avez rappelé que le recrutement de 7 700 engagés était prévu dans le budget de 1997. Pouvez-vous préciser les conditions de recrutement de ces engagés volontaires et nous dire comment il seront formés ; cela intéresse au plus haut point l'avenir de nos écoles et l'élu châtelleraudais que je suis. En clair, pouvez-vous nous indiquer les mesures qui permettront de gagner ce pari du recrutement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Pour ce qui est des engagés, l'incitation que vous avez votée est financière. Egale au SMIC, elle permettra aux jeunes d'avoir une situation, une formation et un revenu.

Quant aux volontaires, ils toucheront une indemnité. Leur engagement relève autant de la générosité et du désir de servir le pays que de la recherche d'une qualification ou d'une fonction à remplir.

Je souhaite en outre qu'ils bénéficient d'une reconnaissance – et nous aurons l'occasion de revenir sur ce point – par exemple sous la forme d'une priorité pour entrer dans certaines administrations ou pour avoir accès à certains services.

M. le président. La parole est à M. Michel Blondeau.

M. Michel Blondeau. Monsieur le ministre, le département de l'Indre est très concerné par le plan de restructuration de la défense nationale, mais vous avez décidé de maintenir le site de Déols – la Martinerie, et je tiens à nouveau à vous exprimer notre reconnaissance.

Pouvez-vous cependant confirmer l'arrivée du régiment de transport-appui-mobilité en remplacement de l'Ecole spécialisée dans le matériel de l'armée de terre, l'ESMAT, nous indiquer l'échéancier approximatif et nous préciser le nombre de militaires et de familles qui s'installeront dans l'Indre ?

J'appelle également votre attention sur l'importance des infrastructures de ce site, qui sont idéales pour accueillir d'autres activités, par exemple de formation, voire le rendez-vous citoyen.

Il a été décidé de regrouper le commissariat de l'armée de terre, et donc l'ERCAT, à Limoges. Des investissements avaient été effectués récemment et les bâtiments sont donc de grande qualité. Ne serait-il pas possible de leur donner une utilisation fonctionnelle afin de réactiver le site ?

Enfin, je souhaite que l'examen des cas des personnels civils touchés par la suppression de l'ERCAT ou par la dissolution de l'ESMAT fasse l'objet d'un soin particulier. Il est indispensable de leur proposer la possibilité d'un reclassement professionnel dans les divers établissements du département de l'Indre relevant de l'autorité de l'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le 17 juillet dernier, j'ai effectivement annoncé qu'un régiment de transport lourd, dénommé régiment de transport-appui-mobilité, s'installerait à Châteauroux sur les emprises libérées par la dissolution, en 1997, de l'établissement ravitailleur du commissariat de l'armée de terre et, en 1998, de l'école de spécialisation du matériel.

Cette création sera organisée de façon à éviter toute solution de continuité entre la fermeture de l'école et la mise en place de cette nouvelle unité. Le régiment de transport sera initialement composé d'une centaine de militaires professionnels et d'appelés, qui seront progressivement remplacés par des engagés. Cette implantation permettra de maintenir à Châteauroux une présence militaire évaluée à environ 1 100 personnes.

S'agissant du reclassement des personnels civils touchés par la suppression de l'ERCAT, je puis vous assurer que les possibilités de reclassement local seront privilégiées. Cette démarche d'accueil des personnels civils concerne non seulement les armées et les structures étatiques déconcentrées, mais aussi les collectivités territoriales et les établissements publics, dans le sens de la circulaire du Premier ministre. Les personnels ne pouvant avoir un reclassement de proximité bénéficieront des mesures relevant du plan formation-mobilité.

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre, je vous remercie pour les éloges que vous avez adressés à mon rapport.

M. Arthur Paecht. Eloges mérités !

M. Guy Teissier. Lorsque nous voterons le budget de votre ministère pour 1997, nous consacrerons officiellement l'an I de la professionnalisation de nos armées. Moment important et symbolique s'il en est puisque, avec ce budget, s'ouvre une conception nouvelle de la défense de notre pays.

Ce grand chantier repose sur trois piliers.

D'abord, la volonté présidentielle, inébranlable et déterminée.

Ensuite, le recrutement de plus de 7 731 militaires d'active, première étape qui se soldera, au terme de la loi de programmation, par le doublement du nombre de nos engagés, lequel passera de 45 000 actuellement à 92 000, ce qui traduit un effort considérable qu'il conviendra de soutenir et d'encourager par des mesures incitatives encore plus novatrices et plus audacieuses.

Troisième pilier, le budget de la défense, d'un montant de 190,9 milliards de francs, il est conforme à la première annuité prévue pour la loi de programmation 1997-2002 et respecte les engagements que vous aviez pris lors de la discussion de celle-ci.

A propos de ce dernier point, objet de combats quasi quotidiens entre vos services et ceux de Bercy, vous avez souligné à de nombreuses reprises qu'il fallait être extrêmement vigilant. Quelles dispositions votre ministère a-t-il prises pour surveiller le respect des engagements du Gouvernement ? Que penseriez-vous de la création d'un comité de suivi, associant parlementaires et membres du ministère, en vue de veiller au respect de ces engagements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le meilleur comité de suivi que je connaisse, c'est la commission de la défense.

M. Olivier Darrason. Très bien !

M. le ministre de la défense. C'est la raison pour laquelle, chaque fois que je serai invité par son président à venir m'exprimer sur le suivi de la loi de programmation, je serai présent.

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Le service de santé des armées compte actuellement 1 780 officiers du contingent. Cet effectif ne sera plus que de 1 580 l'an prochain, ainsi que le prévoit le présent projet de loi de finances.

Les médecins, pharmaciens-chimistes, chirurgiens-dentistes, vétérinaires-biologistes et officiers techniques administratifs représentent 38 % des officiers du service de santé, et remplissent toutes les missions de soutien des forces en temps de paix. Un tiers d'entre eux environ est affecté aux chaînes médicales des centres de sélection pour le contrôle d'aptitude des jeunes appelés du service national.

Selon les projections du ministère, la suppression du service militaire dans ses formes actuelles et le passage à la professionnalisation se traduiront par une forte baisse d'activité, imposée par la disparition de 210 000 appelés assujettis au régime médical militaire. Corrélativement, le service de santé va perdre un personnel qualifié, compétent et peu coûteux, cette perte étant symbolisée par la fermeture de l'école de Libourne d'ici à cinq ans.

Dans le même temps, l'instauration d'un rendez-vous citoyen obligatoire pour tous les jeunes gens âgés de dix-huit ans à partir de 1997, puis pour les jeunes filles volontaires dès 2002, comporte un important volet médical consacré à l'établissement d'un bilan sanitaire de la population, d'une part, et à certaines missions élémentaires de prévention des maladies et grands fléaux, d'autre part.

Avec quels moyens comptez-vous mener à bien cette mission élargie d'appréhension sanitaire de toute une classe d'âge ?

Comment et sous quel statut seront formés et recrutés les éventuels candidats au service médical volontaire ?

Dans ce contexte nouveau, quel rôle peuvent jouer les quelque 33 000 officiers de réserve du service de santé actuellement recensés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Pour tenir compte de la réduction d'effectifs qui sera constatée, le service de santé sera autorisé à créer, sur la durée de la loi de programmation, 109 postes de médecins d'active. Les médecins actuellement en poste et ceux qui seront recensés auront une double mission : le soutien médical des unités opérationnelles et l'organisation du rendez-vous citoyen.

En ce qui concerne le soutien médical des unités opérationnelles, je n'ai pas besoin d'insister car vous connaissez les missions du service de santé.

Pour ce qui est du fonctionnement du rendez-vous citoyen, il sera assuré par le service de santé, soit grâce à du personnel d'active, soit grâce à du personnel de réserve, afin de permettre l'organisation du bilan médical qui sera proposé à chaque jeune Français.

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet.

M. Yves Bonnet. Monsieur le ministre, dans la longue plainte et les gémissements des députés, je vous prie d'écouter ma prière. (*Sourires.*)

Parmi tous les sites qui sont visés par les mesures prises par l'Etat depuis quelques années, en particulier pour ce qui concerne la marine – plan Optimar, restructuration de la DCN et restructuration des armées – la circonscription que je représente est sans aucun doute, pour mon malheur, la plus largement pénalisée.

Ici un régiment de transmission, là un régiment de transports lourds, ailleurs un escadron de gendarmerie mobile viennent compenser les départs, les pertes d'emplois ou la perte de substance économique que peut subir telle ou telle région.

A moins que vous ne manifestiez une hargne particulière à l'égard de ma circonscription, ce que je ne peux croire un seul instant, je ne doute pas que vous ne preniez en sa faveur, en toute équité et en toute logique d'aménagement du territoire, vous qui êtes un ardent défenseur de la décentralisation – vous savez que nous ne sommes pas totalement d'accord sur ce point – des mesures de compensation.

Puis-je me permettre de vous suggérer de vous pencher sur l'unité Flomanche, à propos de laquelle votre prédécesseur – la parole ministérielle est sacrée pour moi, c'est un ancien fonctionnaire de la République qui vous le dit – m'avait donné l'assurance que nous bénéficierions de deux patrouilleurs.

Aurons-nous les deux patrouilleurs *Le Flamant* et *Le Pluvier*? Je profite de l'occasion pour vous demander où en sont ces patrouilleurs car, malheureusement, ils ne fonctionnent pas. Ils ont un merveilleux système de réduction de vitesse, mais cette vitesse est tellement réduite qu'ils sont tous les deux en cale sèche! (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je confirmerai ce que vous savez déjà : le patrouilleur *Le Flamant* sera affecté à Cherbourg et les deux autres patrouilleurs à Brest. Cependant, le nouveau patrouilleur *Le Gêranium* de la gendarmerie maritime arrivera à Cherbourg d'ici à la fin de l'année.

En 1997, ce sont donc quatre patrouilleurs qui seront affectés à Flomanche, deux armés par la marine nationale, *L'Audacieuse* et *Le Cormoran*, et deux armés par la gendarmerie maritime, *Le Glaive* et *Le Gêranium*.

Comme vous le savez, la construction de ces patrouilleurs par les deux chantiers privés de Lorient et de Cherbourg a souffert d'un retard dû à des problèmes de mise au point d'éléments de propulsion par une entreprise sous-traitante.

J'ai de bonnes raisons d'espérer que ces problèmes sont réglés, car le premier patrouilleur de la série, *Le Cormoran*, construit à Lorient, poursuit en ce moment même ses essais à la mer de manière tout à fait satisfaisante.

Si cela est confirmé, le deuxième patrouilleur, *Le Flamant*, pourrait suivre rapidement et être admis au service actif au début de 1997.

M. le président. Nous en revenons au groupe RPR. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre, au risque de ne pas vous étonner, je vous interrogerai sur la restructuration de GIAT Industries.

Comment le plan de retour à l'équilibre pourra-t-il se réaliser si l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de commandes, notamment en ce qui concerne les munitions? En effet, ce plan de retour à l'équilibre est fondé sur un volume de commandes de l'Etat qui s'élève à 750 millions de francs par an pour les munitions. Or ce volume est réduit de plus de moitié dans le budget pour 1997, puisqu'il tombe à 350 millions de francs. Si elle n'était pas corrigée, cette réduction drastique mettrait en péril des sites producteurs comme celui de Salbris. Elle retarderait dangereusement le retour à l'équilibre de GIAT, dissuadant de plus les partenaires sociaux de signer les accords de réduction du temps de travail, lesquels n'auraient pas de sens puisqu'ils risqueraient d'être remis en cause rapidement du fait du non-retour à l'équilibre.

Il est indispensable que l'Etat honore ses engagements en matière de plan de charge pour que l'entreprise GIAT réussisse son rétablissement.

En second lieu, comment le Gouvernement compte-t-il faire avancer dans les prochains mois les procédures de reclassement des personnels fonctionnaires ou ouvriers d'Etat? En particulier, quand seront exécutoires les conventions entre le ministère de la défense et les autres ministères susceptibles d'accueillir ces personnels?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, les commandes de munitions, c'est vrai, ont subi, subissent et subiront des variations conjoncturelles. Mais – et je serai ferme devant la représentation nationale sur ce point – celles-ci ne remettront pas en cause le plan de retour à l'équilibre de GIAT.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien!

M. le ministre de la défense. Vous pouvez donc être rassuré sur ce point et faire part de cette réponse à vos concitoyens.

S'agissant du reclassement des personnels à statut public, vous savez que nous privilégions une logique de proximité qui nous amènera à faire des propositions de réaffectation à chaque personne concernée. Ces propositions concerneront en priorité les structures locales du ministère de la défense puis les administrations déconcentrées.

Vous savez aussi que la circulaire du Premier ministre du 6 septembre 1996 invite les collectivités territoriales, de même que les établissements publics, dans le respect de leur autonomie, à participer au reclassement des personnels de la défense.

Les personnels à statut public de GIAT qui ne pourraient recevoir une nouvelle affectation dans le même bassin d'emploi entreraient dans le champ des procédures formation-mobilité dont j'ai déjà parlé.

M. le président. La parole est à M. Georges Mothron.

M. Georges Mothron. Ma question porte d'abord sur le rapprochement entre Dassault et l'Aérospatiale et sur son impact sur l'emploi, non seulement dans l'usine d'Argenteuil de Dassault Aviation, mais aussi sur la sous-traitance locale, traditionnellement importante.

Le ministère impose-t-il le respect de l'emploi dans les sites existants ? Par ailleurs, le plan Rafale est-il définitivement fixé ? Il a une grande influence sur l'emploi et les nouvelles révisions à la baisse qui ont été évoquées ne pourraient que limiter le potentiel d'exportation, donc la production future.

M. Darrason et moi-même souhaiterions savoir ce qu'il en est du demi-escadron de dix Rafale proposé à l'armée de l'air pour l'année 2001 en souscription privée ?

Enfin, après le vote de la loi de programmation militaire, peut-on définitivement assurer aux fournisseurs, et notamment à ceux du bassin d'emploi d'Argenteuil, qu'ils seront payés avec diligence pour les commandes du ministère ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je confirme ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises, à Olivier Darrason en particulier : le ministère et moi-même sommes totalement favorables aux procédures extrabudgétaires sous réserve qu'elles n'alourdissent pas le budget du ministère de la défense et permettent d'accélérer ou d'avancer l'achat de Rafale.

En second lieu, je ne peux pas prendre d'engagements quant à l'organisation des entreprises du groupe Dassault-Aérospatiale, mais nous mettons tout en œuvre pour que ce groupe ait une productivité et une compétitivité supérieures. Le problème de l'emploi ne se posera plus alors, nous l'espérons, en termes négatifs, mais en termes positifs, car ce groupe pourra alors conquérir des marchés à l'exportation, ce qui est l'un de nos objectifs.

Nous voulons faire en sorte que la restructuration industrielle en cours ait pour conséquence non de réduire le secteur industriel de l'armement français mais, au contraire, je le répète, de lui permettre de conquérir des marchés à l'exportation.

M. le président. La parole est à M. Alain Poyart.

M. Alain Poyart. Monsieur le ministre, la gendarmerie est évidemment concernée par l'immense restructuration en cours au sein de nos forces armées et l'on comprend aisément que soit recherchée la meilleure adéquation possible dans la répartition sur le territoire national des forces de police et de gendarmerie.

De ce point de vue, il paraît logique que les forces de gendarmerie privilégient leurs actions dans les zones rurales. Mais, si ce dispositif d'ensemble est admis, son application concrète ne peut manquer de poser des problèmes, surtout si elle est annoncée par des fuites dans la presse. C'est ce qui s'est passé dans la région Nord - Pas-de-Calais où la presse régionale a fait récemment état d'un projet de fermeture de plusieurs dizaines de brigades de gendarmerie, dont plusieurs se situent en zone rurale.

Je prendrai l'exemple de Cousolre, petite ville frontalière de 2 500 habitants seulement, qui joue le rôle de bourg-centre qui figure pourtant sur la liste que je viens de citer. Vous comprendrez aisément l'émoi des élus concernés et de leur population.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de faire le point sur la présence de la gendarmerie dans la région Nord - Pas-de-Calais, de m'indiquer si des fermetures de brigades sont envisagées, selon quels critères, et pour quelle date.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, tout d'abord, je tiens à vous assurer que les informations dont vous faites état ne correspondent en rien à la réalité.

Comme l'a justement souligné ce matin M. Poujade, la gendarmerie devra revoir l'implantation de ses unités et de ses personnels en raison de l'évolution de ses charges et de la répartition des compétences entre la gendarmerie et la police.

Au niveau national, la gendarmerie devra faire face, dans sa zone de compétence, à une augmentation de population de 6 millions de personnes d'ici à 2015, et ce en particulier en milieu urbain et périurbain. Ses effectifs globaux augmenteront de 4,5 % d'ici à 2002. En complément, il est nécessaire, sans préjudice pour la sécurité des citoyens et sans imposer de charges supplémentaires à la police, de continuer à redéployer certaines gendarmeries situées en zone exclusive de police d'Etat. Ces gendarmeries ne sont chargées que de missions militaires, du transfert de détenus et de continuation d'enquêtes. Ces missions continueront à être assurées par les brigades voisines et la gendarmerie renforcera ses effectifs chargés de la sécurité dans les zones périurbaines qui sont sous sa responsabilité.

Ces redéploiements ont commencé en 1996. Nous les poursuivons en 1997 selon des modalités qui seront prochainement définies. A ce jour, il n'est pas encore possible de connaître précisément les unités concernées, mais les brigades de gendarmerie de Cousolre et de Hautmont ne sont en aucune façon concernées par de quelconques dissolutions.

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Je souhaite évoquer deux problèmes : le démantèlement de l'usine de Pierrelatte, chargée de produire de l'uranium enrichi et le survol du Haut Vaucluse par des avions Tucano.

Le Président de la République a pris la décision d'arrêter la production d'uranium enrichi à Pierrelatte et je ne la conteste pas. Les élus locaux sont chargés de préparer le démantèlement de l'usine pour qu'il ait le moins d'impact négatif sur l'emploi. La COGEMA employait à Pierrelatte 1 340 personnes en 1992. Ce chiffre ne sera plus que de 900 à la fin de cette année et le démantèlement va encore entraîner la disparition de plusieurs centaines d'emplois.

Si le démantèlement de l'usine haute et basse est assuré par la COGEMA de 300 à 400 emplois pourront être maintenus pendant quatre à cinq ans, puisque l'opération prendra un certain temps. Pouvez-vous aujourd'hui nous assurer, monsieur le ministre, d'une part, que le démantèlement sera rapidement engagé et, d'autre part, qu'il sera assuré par la COGEMA ? Par ailleurs, Pierrelatte étant à la limite de la Drôme et du Vaucluse, beaucoup de ses emplois se trouvent dans le Vaucluse, en l'occurrence dans le bassin de Bollène. La sous-traitance, qui avait une grande importance, sera-t-elle prise en compte dans le plan de restructuration et la COGEMA pourrait-elle nous donner des informations un peu plus vite qu'elle ne le fait à l'heure actuelle ?

Enfin, dans le Vaucluse, nous sommes habitués au survol des avions de la base d'Orange. Cela ne pose aucun problème. Mais, depuis quelques mois, les avions Tucano de Salon-de-Provence s'entraînent au-dessus de nos têtes et je dois dire pour l'avoir vécu, qu'un petit avion qui fait des loopings pendant deux heures, cela pose de gros problèmes, notamment sur le plan touristique. Quelle solution envisagez-vous, monsieur le ministre, pour que ces avions fassent moins de bruit ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Mariani, on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre ! (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs.)

M. Didier Boulaud. Et la crémère par-dessus le marché !

M. le ministre de la défense. Actuellement, dans toute la France, on me réclame le développement d'activités industrielles, le maintien ou la mise en place de bases, le maintien ou la reconstitution de régiments. Alors, certes, dans le cas précis que vous évoquez il y a des nuisances sonores, mais les populations concernées doivent savoir que l'on ne peut pas demander tout et l'inverse de tout ! Je mettrai tout en œuvre pour que ces nuisances soient diminuées autant que possible, mais – de grâce, convenez-en ! – elles sont tout à fait secondaires par rapport au maintien d'emplois et au rayonnement économique et social que cela permet.

S'agissant de la COGEMA, je le répète, une négociation est en cours entre cette société et le CEA. Cette négociation obéit à des règles juridiques que le ministre ne saurait transgresser. Je ne peux donc pas vous faire connaître aujourd'hui les conclusions de cette négociation, mais je suis sûr qu'elles seront positives pour Pierrelatte, pour la région et pour les entreprises. Je ne peux pas aller plus loin.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Dans le cadre de la restructuration des armées, certaines unités françaises stationnées en Allemagne vont être dissoutes. Cela va entraîner la suppression de 2 100 emplois de personnels civils, constitués aux deux tiers de ressortissants français, dont la majorité demeure en Alsace.

Bien que régis par le droit privé allemand, les ressortissants français sont obligatoirement assujettis à l'impôt sur le revenu en France. L'Etat les considère donc implicitement comme des agents économiques français. Aujourd'hui, ces ressortissants français, qui sont pour la plupart des travailleurs frontaliers, vivent dans l'incertitude la plus totale quant à leur avenir. Je vous serais particulièrement reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir indiquer à la représentation nationale les mesures que vous comptez prendre afin d'aider à leur reconversion.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Schreiner, s'agissant de l'avenir du 54^e régiment de transmissions de Haguenau, la professionnalisation de cette unité ayant été décidée, je puis vous apporter les garanties les plus définitives quant à sa pérennité.

Vous avez abordé la situation des personnels civils servant auprès des forces françaises stationnées en Allemagne. Ils relèvent de différents statuts et c'est la nature de ces statuts qui détermine le régime qui leur est applicable dans le cadre des mesures d'adaptation des armées. Afin de faciliter le reclassement des personnels régis par le droit privé allemand, une commission franco-allemande, composée de représentants de l'ANPE et des services allemands du travail, sera réactivée. Cette entité est déjà intervenue sur la période 1991-1994 pendant laquelle la situation était à peu près comparable. Nous pourrions donc tirer les enseignements de cette expérience pour améliorer la qualité des services rendus à ces personnels. Le commandement des forces françaises en Allemagne apportera tout son concours au règlement des situations individuelles.

De plus, un accord conclu le 10 octobre dernier prévoit une amélioration du taux de l'indemnité de licenciement par rapport à la convention collective et aux dispositions arrêtées lors du précédent plan. Le régime des allocations de chômage susceptible d'être appliqué répond à la logique suivante. Pour les frontaliers, le dispositif français ou allemand s'applique sans formalité : ceux qui choisiront de rester en Allemagne seront régis par le droit local, ceux qui choisiront de rentrer en France verront leur contrat de droit allemand transformé afin de leur permettre de bénéficier en France des droits acquis en Allemagne.

Telles sont, monsieur Schreiner, les quelques indications que je peux vous donner aujourd'hui. Je suis à votre entière disposition pour étudier les cas particuliers.

M. Bernard Schreiner. Merci, monsieur le ministre !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Monsieur le ministre, je voudrais compléter la question posée par M. Abelin sur le recrutement des hommes du rang.

En 1997, les armées devront recruter plus de 14 000 hommes du rang, et si possible de qualité. Il y aura en effet 7 000 nouveaux postes, et 7 000 postes au titre du renouvellement habituel. Aussi, je me permets de douter de l'efficacité de certaines publications de la presse nationale telles que celle que j'ai sous les yeux : « Pour construire les forces terrestres de demain » – suivent six photos – « y aurait-il des engagés non volontaires », devenez engagé volontaire dans l'armée de terre »

Il faut donc rechercher les meilleurs moyens pour assurer ce recrutement de qualité dont nos armées ont besoin, car l'efficacité d'une armée professionnelle dépend de la qualité de ses recrues. Je ne réclame ni beurre ni argent, je me permets simplement, monsieur le ministre, de vous suggérer deux pistes qui me paraissent intéressantes. La première consisterait à déconcentrer le recrutement des hommes de rang au niveau des régiments en confiant cette responsabilité peut-être pas aux colonels – nous ne sommes plus sous l'Ancien Régime – mais à une structure régimentaire. C'est ce qui se fait en Angleterre, avec un certain succès. L'on pourrait ainsi s'engager dans le 1^{er} régiment de spahis, illustre, qui est stationné à Valence, dans le 2^e régiment de cuirassiers j'ai eu l'honneur de servir, ou dans le 3^e régiment de parachutistes, celui du général Bigeard. C'est une piste qu'il me paraît nécessaire d'explorer.

Il faudrait aussi proposer un statut social de l'engagé en prévoyant, dans son contrat, une clause de reconversion dans le privé ou un reclassement dans la fonction publique, ainsi que la mise en œuvre de mesures de partenariat avec les syndicats et les entreprises pour garantir l'équivalence des qualifications militaires et civiles. En d'autres termes, il faut proposer un statut contractuel beaucoup clair, beaucoup plus incitatif que les mesures d'ordre général envisagées dans votre projet de budget. C'est, à mon avis, la condition essentielle pour drainer un flux régulier d'engagés de qualité dont nos armées professionnelles auront besoin.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie et je vous félicite, car vous faites preuve d'un esprit d'adaptation, d'une intelligence et d'une per-

tinence remarquables ! Pour vous avoir entendu critiquer la professionnalisation d'une manière claire et parfois même agressive, je ne peux en effet aujourd'hui que me réjouir de vous voir faire des propositions réalistes en la matière.

Ma réponse sera triple.

Premièrement, le recrutement se fera par régiment, comme vous le souhaitez.

Deuxièmement, vous avez raison de dire que la publicité doit être bien faite. Ce sera le cas et cela va amener les régiments à faire valoir ce qu'ils font. Vous souhaitez que l'armée et la réserve soient mises en valeur. La publicité et l'information le permettront.

Troisièmement, un atout sera effectivement offert aux engagés : la formation professionnelle. Les formations civiles et militaires seront rapprochées, de façon à délivrer des qualifications identiques.

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Mise en place de la professionnalisation, reformatage des forces armées et poursuite des développements en cours de nouveaux matériels doivent permettre, au terme de la loi de programmation militaire, de disposer d'un outil de défense performant, capable de répondre aux engagements de la France.

Ma question se limitera à la professionnalisation de nos armées, prévue pour être progressivement mise en place sur les six années couvrant la loi de programmation.

Chaque arme, chaque armée, a ses spécificités et le rythme de professionnalisation ne peut, et ne doit, être traité de la même manière. Aujourd'hui déjà, certaines unités sont entièrement professionnalisées et, en 1997, l'armée de l'air va professionnaliser totalement trois bases : une base école, une base de chasse et une base support.

Parallèlement à la baisse des effectifs des appelés, nos armées vont devoir intégrer chaque année deux fois plus d'engagés qu'elles ne le faisaient jusqu'à ce jour. Or certaines armes ont aujourd'hui à leur disposition des appelés volontaires qui sont une pépinière d'engagés de qualité. La progressivité de la professionnalisation va voir le réservoir que constituent ces jeunes disparaître puisque, entre 1997 et 2001, les appelés seront les sursitaires d'aujourd'hui. La réussite de la professionnalisation dépendant essentiellement de la manière dont se déroulera la période transitoire, c'est en s'appuyant sur le potentiel actuel de ces jeunes que nos unités seront confortées. Cela ne s'applique pas ou peu à la marine, à la gendarmerie, ou à l'armée de l'air, qui comprennent peu d'appelés ou ont un profil particulier qui ne devrait pas poser de problème. Seule l'armée de terre est concernée, en particulier les unités parachutistes, les troupes de montagne et l'infanterie de marine.

Dans la logique de la mise en place progressive d'une force de projection, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait souhaitable de professionnaliser très rapidement, à savoir d'ici à la fin 1998, toutes ces unités plutôt que de procéder à une professionnalisation partielle et concomitante dans toutes les unités ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le contingent, et plus particulièrement les appelés volontaires pour les actions extérieures, constituent – vous l'avez souligné – un vivier important pour le recrutement d'engagés volontaires de l'armée de terre.

Dans les mois qui viennent, et jusqu'en 1999, ce vivier sera largement utilisé au profit de toutes les composantes de l'armée de terre. Il s'agit en effet de professionnaliser le plus grand nombre de régiments afin d'atteindre les objectifs fixés dans la loi de programmation, de poursuivre la professionnalisation des modules d'appui et de soutien, d'amorcer la montée en puissance des structures de commandement opérationnelles futures et d'accorder une attention particulière aux formations et à l'état-major du corps européen dans le cadre de la mise en place d'une politique de sécurité et de défense commune.

Mais la poursuite de la professionnalisation de l'armée de terre après 1999 s'appuiera sur le recrutement initial, d'une part, et sur les volontaires pour une forme militaire du service national, d'autre part. Il sera nécessaire d'adapter les structures et les modes d'intervention des services de recrutement, ainsi que je viens de l'expliquer à Georges Durand, pour tenir compte de la disparition progressive des appelés. En toute hypothèse, la solution d'une professionnalisation accélérée qui viserait à atteindre les objectifs de la programmation dès 1998 se heurte aux limites fixées par l'enveloppe budgétaire qui – je le rappelle – prévoit le recrutement de 7 700 engagés en 1997.

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre, dans le cadre de la réforme des armées, le Gouvernement a décidé de réduire de 30 % le coût d'intervention de la direction générale de l'armement d'ici à l'an 2002. Une telle réduction devrait notamment passer par un allègement des moyens internes de support et d'administration, ainsi que par un regroupement des services des moyens généraux et un allègement des lignes hiérarchiques.

L'établissement technique d'Angers – l'ETAS – a vu son existence préservée, pour le plus grand bénéfice de l'économie et de l'emploi dans le bassin angevin. En effet, cet établissement, qui emploie plus de 500 personnes, pèse d'un poids non négligeable sur le reste de l'économie locale dans laquelle il injecte annuellement près de 140 millions de francs.

Il a été toutefois décidé un rapprochement des sites d'Angers et de Bourges. Sur le plan de la stratégie industrielle, la décision est judicieuse : l'ETAS est expert dans les domaines de la mobilité et de la « survivabilité », c'est-à-dire tout ce qui concerne les leurres, la protection et les systèmes antidétection. L'établissement technique de Bourges est davantage centré sur les systèmes d'armes terrestres. Une telle alliance devrait ainsi assurer les prestations couvrant tous les aspects de la mise au point des engins terrestres. En outre, les gains de productivité attendus contribueraient à atteindre l'objectif des 30 % d'économies imposés.

Toutefois, des incertitudes demeurent. Des rumeurs font état d'un transfert pur et simple de l'ETAS à Bourges, avec le risque de voir disparaître de nombreux emplois. L'hypothèse d'une transformation de l'ETAS en établissement public industriel et commercial, avec, à la clé, la perte pour les salariés du statut d'employés d'Etat, a également été évoquée.

Aussi je vous demande quelles garanties à long terme peuvent être apportées pour le maintien du site d'Angers - Montreuil - Juigné et la préservation de l'emploi au sein d'un bassin économique déjà durement touché.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, au mois de septembre, j'avais déjà annoncé, pour répondre aux inquiétudes dont vous vous faites l'écho, que la réforme de la DGA se ferait sans fermeture de site, sans plan social et sans licenciement. Je l'ai confirmé tout à l'heure à la tribune. Je le confirme à nouveau. Il va de soi que ces principes s'appliquent à l'ensemble des sites de la DGA, et donc à l'établissement technique d'Angers, dont les capacités d'expertise sont connues et sont à l'image du haut niveau technologique de la DGA. N'ayez donc pas de crainte. Il n'est pas question d'affaiblir ou de remettre en cause les capacités actuelles du pôle « mobilité terrestre » de la DGA par une opération de dissolution, de transfert ou de réorganisation de l'établissement technique d'Angers.

M. Marc Laffineur. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Christian Martin.

M. Christian Martin. Monsieur le ministre, vous venez de répondre, en partie, aux questions que je me posais. Vous avez décidé de mettre sous même commandement, au début 1997, les deux établissements de la DSTI et de placer l'établissement d'Angers-Avrillé sous l'autorité du directeur de l'établissement de Bourges, ce qui laisse supposer, à terme, une spécialisation de chaque site et la suppression des doublons. De plus, la DSTI est appelée à se fondre dans la nouvelle direction du centre d'expertise d'essais, qui va regrouper l'ensemble des centres d'essai de la DGA, avec 12 000 personnes.

Vous comprendrez que, comme mon collègue et ami Marc Laffineur, je m'inquiète de l'avenir de l'ETAS face à l'ETBS de Bourges qui va en prendre le commandement. Je vous rappelle que le site angevin occupe 155 hectares, abrite le centre technique et d'évaluation des systèmes terrestres mobiles, le centre d'ergonomie des armements terrestres, une antenne du service technique des systèmes d'armement terrestre, tout comme à Bourges, d'ailleurs.

Quelque 540 personnes y travaillent, sans compter les emplois temporaires et les emplois de soutien, soit un total d'environ 600 personnes à temps plein.

Je vous rappelle enfin que, près de l'ETAS, on trouve l'école supérieure du génie à Angers, les écoles d'application de l'arme blindée-cavalerie à Saumur et du train à Tours.

Le directeur de la DCE a déclaré à Angers très fermement que rien, à sa connaissance, ne menacerait le site d'Angers – et vous venez de le confirmer – tout en reconnaissant que la diminution de votre budget pourrait notamment se traduire par une baisse de la charge d'Angers et qu'il appartient au site de se diversifier et de rechercher des charges extérieures. Si vous trouvez d'autres charges, vous sauvegarderez l'emploi, a-t-il conclu.

A cet effet, vous me permettrez de vous faire deux propositions.

D'abord, il m'apparaît nécessaire de continuer à transférer la matière grise du STSAT de Paris vers Angers. C'est à ce prix qu'Angers, avec ses deux universités, conservera ses emplois, pourra même les augmenter, maintiendra la qualité de l'influence économique locale de votre ministère et sauvegardera un patrimoine technique inestimable.

Ma deuxième proposition est la création, à Angers, d'une section technique provenant de la brigade des sapeurs-pompiers militaires de Paris. Outre la défense des

biens et des personnes de l'agglomération angevine, en collaboration avec le corps actuel des sapeurs-pompiers du district de l'agglomération angevine, cette section technique militaire, qui bénéficierait des formations de l'école supérieure du génie, aurait pour mission de tester pour agrément les véhicules des pompiers et de participer à tous les essais de prototypes.

Je crois utile d'attirer votre attention sur les capacités que pourrait offrir la DGA, et en particulier son site d'Angers, pour les besoins de la sécurité civile.

Le laboratoire de l'ETAS permet, notamment, de tester tout type de véhicule à vocation tout terrain, tels les véhicules utilisés par les corps de sapeurs-pompiers pour combattre les incendies de forêt.

De plus, l'ETAS pourrait contribuer aux recherches nécessaires pour améliorer les conditions d'intervention des personnels de la sécurité civile, et notamment celles des sapeurs-pompiers. L'établissement offre toutes les capacités d'analyse pour mener à bien les études sur ce point. Des recherches pourraient y être conduites dans les domaines de la robotique, de l'ergonomie et de la protection individuelle.

Trois questions pour terminer. Quand le musée des Goums va-t-il déménager de Saumur vers Montpellier, comme promis ? Où en est le dossier d'investissement du musée des blindés à Saumur, et quand verra le jour l'établissement public prévu à cet effet ? Où en est le dossier de la construction de la caserne de la compagnie de gendarmerie d'Angers ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous avez posé cinq questions.

La première reprend celle de M. Marc Laffineur. Je ne peux que vous répéter la réponse que j'ai déjà donnée ; je pense avoir ainsi dissipé les craintes concernant l'ETAS.

Votre deuxième question concerne le transfert d'activité du STSAT vers Angers et la création, au sein de l'établissement technique, d'une section technique provenant de la brigade de sapeurs-pompiers militaires de Paris. En réalité, c'est une suggestion. Elle est intéressante, et mérite une étude approfondie. Je vous ferai part des conclusions de l'étude que je commanderai à ce propos.

Pour ce qui est – troisième question – du musée des Goums, aucune décision définitive n'a encore été prise sur les modalités et la date du transfert. Je vous en informerai lorsque ce sera le cas.

Quatrième question : le musée des blindés de Saumur. Il a fait l'objet d'un projet de construction antérieur au vote de la loi de programmation. L'émergence de nouvelles priorités, portant notamment sur le logement des engagés, m'a incité à différer l'opération. Leur conservation étant assurée dans des conditions satisfaisantes, puisque le ministère a acquis un bâtiment qui permet de conserver hors d'eau la totalité des pièces, il est possible d'ajourner le projet sans dommage pour ces collections. Je souhaite cependant que la reprise des discussions avec les collectivités territoriales permette de le mener à bien... J'y demeure attaché, en dépit des contraintes budgétaires.

Enfin, vous m'interrogez sur le dossier de construction de la caserne de la compagnie de gendarmerie d'Angers. Il ressort des études qui ont été conduites que le maintien des unités de gendarmerie dans la caserne Saint-Maurice est souhaitable, sous réserve d'une remise à

niveau des bâtiments. Au terme d'une nouvelle concertation avec le conseil général de Maine-et-Loire, un dossier en ce sens vous sera prochainement présenté.

M. Christian Martin. Merci, monsieur le ministre. Mais nous n'avons pas d'argent !

M. le président. Nous en revenons au groupe RPR.

La parole est à M. Bertrand Cousin, pour une première question.

M. Bertrand Cousin. Monsieur le ministre, songeant à cette belle formule d'un sénateur romain *Aquila non capit muscas*, un aigle n'attrape pas des mouches, j'ai été un peu surpris que mon éminent collègue Yves Bonnet se contente d'exercer son appétit sur quelques pluviers et autres flamants (*Sourires*) ! Quant à moi, pour le site de Brest, je serai nettement plus glouton puisque je vais vous parler du deuxième grand porte-avions nucléaire.

Lors du débat parlementaire, de juin dernier vous avez répondu à mon souhait en intégrant dans la planification à l'horizon 2015 la réalisation d'une seconde plate-forme aéronavale permettant de garantir la crédibilité de notre capacité de projection de forces après le retrait du porte-avions *Foch*, lequel va survenir après le premier grand carénage du *Charles-de-Gaulle* en 2004. D'ores et déjà, vous avez inscrit les crédits d'études sur la propulsion d'un second porte-avions. Mais la réponse que vous avez apportée, dans la torpeur de l'été, à la question écrite de M. Delanoë a jeté le trouble chez ceux qui plaident en faveur d'un tel outil, indispensable pour assurer la cohérence et l'indépendance de notre groupe aéronaval.

Vous le savez, le maintien d'un groupe aéronaval crédible conférerait à la marine française une capacité dont seuls disposent les États-Unis, et ce maintien appelle la mise en service vers 2011 d'un second grand porte-avions capable d'emporter les Hawkeye et les Rafale d'assaut.

Interrogé par mes soins, le mercredi 23 octobre à la commission de la défense, le chef d'état-major de la marine a indiqué que « avec une intégration très forte des marines européennes, il serait possible de consacrer des annuités d'un montant de 1 à 1,5 milliard de francs à la construction d'un second porte-avions. Le faire à l'identique du *Charles-de-Gaulle* économiserait le financement d'un nouveau développement ».

Pouvez-vous, monsieur le ministre, confirmer cette orientation qui va, me semble-t-il, tout à fait dans le sens des préoccupations que je viens d'évoquer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vais vous confirmer à nouveau les propos que j'ai tenus au mois de juin dernier à l'Assemblée nationale.

Premièrement, lors de la préparation de la loi de programmation, le Président de la République a demandé que soit inscrit dans la planification un deuxième porte-avions.

M. Jean-Michel Boucheron. Ce n'est pas un engagement !

M. le ministre de la défense. Le deuxième porte-avions a donc été inscrit dans la planification, c'est-à-dire au-delà de 2002.

Deuxièmement, la loi de programmation prévoit les études sur la propulsion d'un second porte-avions. C'est la démonstration que nous allons dans le sens de la construction d'un deuxième bâtiment.

Troisièmement, a été envisagée une coopération européenne pour la formation de groupes aéronavals constitués en conjuguant nos équipements et nos possibilités en matière de porte-avions. Un rapprochement entre les marines des États européens est donc prévu.

En résumé, notre détermination est claire : dans la planification, inscription du second porte-avions ; dans la programmation, inscription des études pour la propulsion du second porte-avions.

M. le président. La parole est à M. Jean Geney.

M. Jean Geney. Monsieur le ministre, l'année 1997 marquera la fin de la conscription pour près de 32 000 jeunes. Pour contribuer à cette vaste réforme, une part importante de votre budget est consacrée à l'accompagnement des restructurations dans le cadre de la professionnalisation des armées.

Cependant, des préoccupations demeurent. C'est ainsi que, dans le pays de Montbéliard, le 1^{er} régiment d'artillerie disparaîtra au cours de l'été 1997 ; 230 cadres seront mutés, ainsi que quelque 600 militaires du contingent. Cette mesure est douloureuse pour toute une région qui se trouve déjà dans une situation économique fort préoccupante.

Au mois de juin, je vous avais fait part de mon inquiétude. Vous y avez été très sensible et avez retenu Montbéliard pour le « rendez-vous citoyen », rendez-vous qui reste largement imprécis encore et dont la mise en place n'est prévue que pour le milieu de l'année 1998. Or, entre juin 1997 et cette date, une année va s'écouler, qui sera marquée par la vacance de quelque 250 logements et une économie locale et, plus précisément, un commerce de proximité gravement touchés. Quelles mesures transitoires sont-elles prévues, quelles compensations pouvons-nous espérer pour surmonter la dure épreuve que nous allons subir et qui s'ajoute à d'autres, tout aussi difficilement supportables ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, d'abord un grand merci de reconnaître les efforts du ministère pour remplacer le régiment qui va être dissous par un centre du « rendez-vous citoyen » !

Vous me demandez la simultanéité entre la fermeture, la dissolution du régiment et l'ouverture du centre du « rendez-vous citoyen ». Malheureusement, ce n'est pas possible car, vous le savez, des travaux de réfection doivent être d'abord effectués dans les locaux concernés, ce qui prendra un an environ.

Il faut donc que les collectivités, participent, avec le ministère de la défense, à ce passage un peu difficile. Pour autant, des travaux seront effectués, et donc un pouvoir d'achat sera diffusé et distribué.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Cousin, pour une deuxième question.

M. Bertrand Cousin. Monsieur le ministre, comme vous le savez, la programmation militaire va déboucher sur des ruptures du plan de charge à l'arsenal de Brest, comme à celui de Lorient et à celui de Cherbourg. Vous vous préparez à compenser cette baisse importante de charge en accordant la priorité au développement des exportations. Vous avez raison.

Je voudrais attirer votre attention sur la possibilité, pour la DCN, d'exporter, en plus des bâtiments très sophistiqués comme les frégates furtives antiaériennes ou anti-sous-marines, des navires plus modestes comme des bâtiments de soutien : vedettes de surveillance côtière, pétroliers-ravitailleurs, transports de chalands polyvalents.

Utilisant des techniques éprouvées, ces bâtiments neufs, peu coûteux à construire, faciles d'utilisation, seraient séduisants car le client disposerait ainsi d'un bâtiment opérationnel, pour une durée de vie complète, au lieu d'un navire à réviser constamment.

Les avantages d'un tel projet sont nombreux : il complète l'offre actuelle des arsenaux, concentrée aujourd'hui sur les navires de combat de haute technologie ; la vente de ces bâtiments de soutien ne devraient pas poser de graves problèmes diplomatiques ; ce projet permettrait de maintenir un savoir-faire, une capacité de construction navale à la DCN-Brest et auprès des sous-traitants locaux ; de telles commandes combleraient opportunément la baisse du plan de charge de la DCN-Brest ; enfin, un tel projet s'insère pleinement dans les efforts visant à donner aux arsenaux une véritable culture d'entreprise commerciale.

Mais sa mise en œuvre nécessite des moyens importants de la part de la société anonyme DCN International pour développer ces nouveaux produits. A l'instar des autres sociétés d'armement, elle devrait pouvoir conserver ses bénéfices afin de dégager la marge de manœuvre nécessaire.

Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous pour donner, en liaison avec votre collègue des finances, à DCN International les moyens financiers de mettre en œuvre une politique d'exportation plus vigoureuse, à la hauteur des enjeux auxquels nos arsenaux de la marine sont durement confrontés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, ma réponse va vous décevoir : vous avez tout dit. Vous avez expliqué ce que doit faire DCN International. Vous avez souligné combien l'exportation était importante pour permettre aux arsenaux et aux chantiers navals français d'être à la hauteur de ce qu'attendent les salariés, l'Etat français et les clients. Vous avez décrit la technique qui doit être – et qui est, d'ailleurs, déjà utilisée par DCN International pour conquérir des marchés extérieurs. Enfin, vous avez rappelé quelle aurait besoin de moyens financiers. C'est évident, et c'est la raison pour laquelle nous prendrons tous les moyens nécessaires pour qu'elle soit à la hauteur des ambitions que nous traçons, non seulement pour elle, mais aussi pour la DCN et tous les chantiers navals.

On a évoqué Cherbourg, Lorient, Brest et Toulon. Mais il ne faut pas oublier les autres sites : comme Indret, Saint-Tropez et Ruelle. Pour tous ces établissements, l'objectif est le même : les transformer en leur ouvrant des marchés extérieurs. DCNI doit donc se faire le bras séculier de la DCN. Pour ce qui est des financements nécessaires, nous jugerons le moment venu, mais soyez assurés que nous prendrons tous les moyens nécessaires pour faciliter l'exportation.

M. le président. La parole est à M. André Berthol.

M. André Berthol. La direction générale de l'armement vient de notifier à Aérospatiale une première tranche de 120 millions de francs du développement exploratoire VESTA, qui concerne directement l'anti-navire futur, aujourd'hui l'anti-navire nouvelle génération – ANNG – et l'air-sol moyenne portée amélioré – ASMP – autant d'équipements de pointe qui viendront doter notre composante aérienne des forces nucléaires.

Ne serait-il pas envisageable de lancer le développement du programme anti-navire futur – NF – dès 1997 ? Ce lancement aurait un double intérêt : d'une part, opti-

miser les synergies entre les programmes anti-navire nouvelle génération et l'air-sol moyenne portée améliorée, et donc de sauvegarder des compétences et des emplois, d'autre part, pérenniser la présence d'Aérospatiale, donc de la France, sur le segment anti-navire tout en favorisant la coopération avec l'Allemagne.

Ma deuxième question concerne la télémétrie du char Leclerc. Le char Leclerc bénéficie d'une télémétrie laser de fabrication anglaise. La décision d'équiper ce blindé avec un matériel étranger a été prise par le GIAT pour des raisons d'économies, semble-t-il, la parité du franc et de la livre conduisant à une économie de 10 000 à 15 000 francs, et parce qu'il y avait la perspective d'un marché de compensation.

Or, aujourd'hui, nous pouvons nous interroger sur le bien-fondé de cette décision. Le marché compensatoire espéré initialement ne s'est pas concrétisé et la télémétrie AVIMO, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est, semble-t-il, fabriquée pour partie en sous-traitance en Extrême-Orient.

Ce choix effectué en faveur de la télémétrie AVIMO prive une PMI française spécialisée dans les lasers, la société Cilas, par ailleurs impliquée dans des programmes majeurs, tel celui du Rafale et de l'hélicoptère de combat. Cette entreprise risque ainsi de perdre une partie au moins de sa capacité de développer la technologie télémétrique laser.

Avec les éléments d'appréciation que je viens d'évoquer, ne serait-il pas souhaitable de revenir sur ce choix d'une économie minime sur la télémétrie du char Leclerc aux dépens des intérêts d'une PMI française leader dans sa technologie et menacée dans son devenir ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, pour pouvoir exporter, il faut accepter les échanges internationaux. Or qui dit échanges internationaux dit importations et exportations. Dans le cas précis de la télémétrie du char Leclerc, c'est vrai que nous avons acheté britannique après avoir fait un appel d'offres et comparé les prix et les techniques.

On peut regretter que les fabricants français n'aient pas pu offrir au même coût la même technique que les Britanniques. Toutefois, cela n'a pas été négatif pour l'industrie française puisque, dans le cadre de ce que l'on appelle les achats croisés franco-britanniques, les Britanniques ont acheté du matériel français pour d'autres équipements. Ainsi le bilan est positif tant pour l'industrie française que pour l'industrie britannique.

S'agissant de l'anti-navire futur, vous avez raison. D'ailleurs, le développement de l'anti-navire futur sera engagé sur la base de ce que vous avez indiqué dès 1997. Vous avez fort justement souligné l'importance du développement technologique franco-allemand VESTA. Il est appelé à servir de base à une famille de missiles supersoniques polyvalents soit aéroportés, soit anti-navire, soit nucléaires. C'est la raison pour laquelle la France y tient.

M. le président. La parole est à M. Yves Nicolin.

M. Yves Nicolin. Ma question concerne les répercussions du plan de retour à l'équilibre que GIAT Industries a lancé sur le site de Roanne. Elle s'articulera autour de quatre axes, avec peut-être une question subsidiaire.

Tout d'abord, je voudrais vous interroger, monsieur le ministre, sur le succès de ce plan, qui dépend en partie du respect des engagements de l'Etat, succès notamment en matière de commandes, faute de quoi toute perspec-

tive d'amélioration serait illusoire. A cet égard, l'objectif de la DGA de réduire de 30 % les coûts n'est-il pas en contradiction avec la position que vous avez défendue en donnant votre aval pour l'application de ce plan ? Ne faudrait-il pas engager le ministère de l'économie à assouplir ses positions ?

Concernant plus particulièrement les commandes de chars Leclerc, le personnel du site de Roanne attend toujours la confirmation de la commande de 44 véhicules pour 1996 et souhaite, pour l'avenir, un engagement pluriannuel de l'Etat sur une base de 200 chars à l'horizon 2002. Cela devrait permettre une meilleure visibilité, et l'entreprise pourrait ainsi mieux calibrer ses effectifs. Etes-vous favorable à une telle initiative, monsieur le ministre ?

Deuxième axe, le char dépanneur. Actuellement, les discussions en cours entre GIAT Industries et l'entreprise allemande Rain Metall ont pour enjeu le choix du char dépanneur. Combien comptez-vous inscrire de commandes de chars Leclerc dépanneurs, sachant que cette décision constituera un acte politique déterminant pour le choix du dépanneur français ? Il serait pour le moins surprenant que le véhicule dépanneur soit fabriqué par une autre entreprise que celle qui fabrique le char.

Troisième axe, le véhicule blindé de combat et d'infanterie. La nécessité d'engager, dès 1997, les études sur les VBCI est d'un intérêt vital pour l'avenir de l'entreprise. Il faut effectivement ouvrir des perspectives. Qu'advient-il de GIAT Industries après le char Leclerc, si le VBCI n'est pas lancé ? Aujourd'hui, les personnels de l'entreprise attendent un signe fort de la part de l'Etat. Allez-vous prendre en compte cet élément alors que la DGA a réduit considérablement les crédits, notamment en matière d'études ?

Quatrième axe, les activités de diversification mériteraient d'être soutenues et développées dans le but de trouver des solutions alternatives à l'armement. Nous y sommes bien évidemment tous favorables. A cet égard, l'Etat peut jouer un rôle en favorisant les prises de contact et les négociations. Comptez-vous encourager cette orientation ?

Enfin, la question subsidiaire : elle touche au transfert de la direction technique des blindés, sur lequel vous étiez engagé. Afin de rassurer les populations locales, pouvez-vous me dire ce qu'il en est ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Nicolin, je vais vous demander de rassurer les populations locales...

M. Louis Mexandeau. C'est un sacré travail !

M. Laurent Cathala. Voire une mission impossible ! *(Sourires.)*

M. le ministre de la défense. Monsieur Mexandeau, vous seriez-vous réveillé ? Vous semblez tout à coup vouloir participer au débat !

Jusqu'à aujourd'hui, monsieur Nicolin, et j'y insiste car j'entends sans cesse parler de licenciements, de fermetures de sites, de plans sociaux, il n'y a eu aucun licenciement sec, ni dans les chantiers navals, ni dans les entreprises d'armement qui sont de la responsabilité du ministère de la défense.

Ensuite, les entreprises comme GIAT ont déjà une visibilité, puisqu'une loi de programmation allant jusqu'à 2002 a été votée et qu'un plan de charges a été décidé.

Sur les commandes pluriannuelles, sachez qu'une étude est actuellement engagée à la direction du GIAT et au ministère de la défense. Je rappelle simplement que les

commandes pluriannuelles ne peuvent pas être passées exactement au même prix que les commandes classiques annuelles. La commande pluriannuelle implique une économie pour l'Etat. Il va donc falloir ouvrir une négociation. En tout état de cause, si la commande pluriannuelle n'est pas conclue, l'Etat commandera quarante-quatre chars au titre de cette année, comme cela a été confirmé récemment à la direction du GIAT.

Le VBCI : oui, le véhicule blindé de combat et d'infanterie fait partie des projets du ministère de la défense et, je l'espère, du GIAT. Dans quelques jours, le 12 novembre exactement, interviendra la signature de l'agence franco-allemande d'armement dont le premier programme sera le VBCI. Il va donner lieu à appel d'offres. Je souhaite que GIAT y réponde et soit retenu. J'espère qu'il mettra tout en œuvre pour l'être. Car, en tant que Rhône-Alpin, je souhaite comme vous que Roanne, que Saint-Chamond aient du travail durant les semaines, les mois et les années qui viennent.

Enfin, vous m'avez parlé de diversification. J'y suis tout à fait favorable. Mais je ne sais pas si elle doit se faire dans un bassin d'emplois entre différentes entités économiques et juridiques ou à l'intérieur d'une même entité. J'ai l'impression, et même la certitude, que diversifier à l'intérieur de la même entité provoque des dispersions coûteuses. C'est la raison pour laquelle j'ai ouvert le débat avec la direction du GIAT et les syndicats. Je leur ai demandé s'il ne vaudrait pas mieux opter pour une démarche de diversification par bassins d'emploi, par sites, plutôt qu'au sein même d'une entreprise, car cela ne correspond pas à la vocation de l'entreprise.

Pour ce qui est de la direction des blindés, elle sera transférée à Roanne au cours des mois qui viennent. La direction de GIAT l'a confirmé récemment.

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet.

M. Yves Bonnet. Monsieur le ministre, vous permettez à un non-Rhône-alpin de vous poser une question. *(Sourires.)*

J'avoue ne pas savoir quant à moi ce qu'est un licenciement sec. Cet euphémisme dépasse ma faculté de compréhension.

Cela étant, je voudrais attirer votre attention sur les propos que vous avez tenus concernant la constitution d'un pôle sous-marin à Cherbourg. En effet, ce pôle, qui nous avait déjà été promis par l'antépénultième gouvernement – et plus exactement par M. Laignel – avec la décentralisation du service des études ne paraît pas engagé sur des voies royales puisqu'il semblerait qu'une décroissance des effectifs des bureaux d'études soit actuellement envisagée. Je tiens les documents à votre disposition.

Je souhaiterais donc savoir quelles dispositions pratiques vous entendez prendre pour que ce pôle unique du sous-marin soit réellement constitué, et dans les meilleurs délais, à Cherbourg. Je constate avec satisfaction que la pluie des bonnes nouvelles continue. Nous, qui sommes, vous le savez, des spécialistes du parapluie, sommes tout prêts à le fermer pour recevoir une douche aussi bienfaisante ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Lors de l'entretien que j'ai eu avec eux, j'ai confirmé aux élus de Cherbourg et de la Manche le choix du Gouvernement de faire de Cherbourg et de la Manche le pôle sous-marin.

M. Louis Mexandeau. Apparemment, vous ne les avez pas convaincus !

M. le ministre de la défense. Monsieur Mexandeau, redormez-vous ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Cathala. Ce propos est inadmissible ! Vous ne parlez pas à la Grande Muette, monsieur le ministre ! Où est le contrôle de l'exécutif si le Gouvernement demande au Parlement de dormir ?

M. le ministre de la défense. Monsieur Bonnet, l'engagement sera tenu et je vous le confirme de la meilleure manière qui soit avec la création de trente à quarante emplois qualifiés à Cherbourg au milieu de l'année 1997 dans le cadre de CDN Ingénierie.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Monsieur le ministre, permettez-moi d'évoquer la situation particulièrement délicate du groupe GIAT Industries. Alors que le plan de retour à l'équilibre entre en application, il semblerait que plusieurs indicateurs traduisent une nouvelle aggravation des perspectives pour cette société, du fait notamment d'une baisse sensible des commandes de l'Etat.

Ainsi, contrairement aux chiffres ayant servi à l'élaboration du plan de retour à l'équilibre et conduit aux suppressions de postes, le chiffre d'affaires attribué à GIAT Industries semble avoir été revu à la baisse, ce qui ne manque pas d'accentuer le sentiment d'inquiétude des personnels. Loin de favoriser l'instauration d'un climat de sérénité dans les établissements du groupe, la situation d'incertitude qui en découle déstabilise un peu plus GIAT Industries.

Localement, ces incertitudes sont particulièrement mal ressenties et un besoin de clarification s'impose. Ainsi, sur le site de Saint-Chamond – que je connais bien – il semblerait que les commandes budgétaires espérées, telles que décrites page 50 dans le plan de retour à l'équilibre, concernant notamment la réalisation des prochaines tranches de fabrication des tourelles CB 127 équipant les petits et moyens véhicules blindés, pourraient être remises en cause dans un avenir proche.

Si une telle décision était confirmée – je n'ose le croire – ce serait les termes mêmes des objectifs affichés par l'Etat actionnaire qui seraient compromis. Or, il en va ici du respect des engagements pris par les pouvoirs publics auprès des personnels et des élus locaux, et il en va de l'avenir même des sites.

En outre, le site saint-chamonais reste très attentif au contrat avec la Thaïlande concernant le véhicule de l'avant blindé, contrat qui, à ma connaissance n'a pas encore abouti à ce jour. Si cela devait être le cas, la situation du centre de Saint-Chamond serait alors particulièrement difficile.

Face à ces inquiétudes et à ces interrogations pourriez-vous, monsieur le ministre, nous apporter des informations rassurantes ? D'avance, je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, lorsque j'ai pris ce dossier en main au mois de mai 1995, j'ai trouvé une situation catastrophique.

M. Didier Boulaud. L'héritage, sans doute !

M. le ministre de la défense. Les pertes cumulées atteignaient 11 milliards de francs.

Aujourd'hui, et c'est ma première remarque, il est indispensable d'engager une période de redressement et de redéploiement. Il convient de revoir l'organisation de

l'entreprise, les marchés, intérieurs et extérieurs, et la répartition des compétences pour améliorer la compétitivité et réduire les pertes.

En deuxième lieu, je tiens à saluer l'esprit d'entreprise des salariés, des syndicats, de la direction qui, depuis un an et demi, prennent le dossier en main et conjuguent toutes leurs compétences et leurs efforts pour redresser leur entreprise. Vous pouvez le constater aussi bien à Tarbes qu'à Roanne Saint-Chamond, Saint-Etienne ou Salbris la liste n'est pas limitative.

En troisième lieu, je rappelle qu'une action à l'exportation a été engagée. Pas une semaine ne se passe, mais vous le savez bien, monsieur Rochebloine, sans que les équipes de GIAT n'évoquent une prospection en Europe, au Moyen-Orient ou en Asie. Je tiens donc à saluer aussi le dynamisme des équipes chargées des marchés extérieurs.

Enfin, et comme je l'ai dit à M. Nicolin, des projets sont en cours. Ils concernent le VBCI, bien sûr, sur lequel je ne reviendrai pas, mais aussi les ventes de véhicules l'avant blindé, que l'on cherche à développer en Europe et en Asie. Ainsi, des équipes tentent d'emporter un marché en Thaïlande. Enfin, nous essayons de voir comment faire face aux objectifs nouveaux que le ministère de la défense a déterminés dans le cadre, non pas de la diversification, mais du recentrage sur les activités d'armement de la société GIAT.

M. Michel Meylan et M. Daniel Mandon. Très bonne réponse !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits du ministère de la défense.

Article 37

M. le président. Art. 37. – I. – Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1997, au titre des mesures nouvelles de dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 2 182 338 000 F, applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

II. – Pour 1997, les crédits de mesures nouvelles de dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III « Moyens des armes et services » s'élèvent au total à la somme de 1 392 021 000 F.

Je mets aux voix l'article 37.

M. Yves Bonnet. Je m'abstiens, ainsi que sur tous les autres votes.

(*L'article est adopté.*)

Article 38

M. le président. Art. 38. – I. – Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1997, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V "Équipement".....	87 180 000 000 F
« Titre VI "Subvention d'investissement accordées par l'Etat".....	1 519 000 000 F
« Total.....	88 699 000 000 F

« II. – Il est ouvert au ministre de la défense, pour

1997, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V "Équipement" 17 685 883 000 F
 « Titre VI "Subventions d'investissement accordées" 861 500 000 F
 « Total 18 547 383 000 F. »

Je mets aux voix les crédits du titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)
 sente loi. »

M. le président. Je mets aux voix l'article 38.

(L'article est adopté.)

Article 39 et état D

M. le président. J'appelle l'article 39 et l'état D annexé.

« Art. 39.- Le ministre de la défense est autorisé à engager en 1997, par anticipation, sur les crédits alloués pour 1998, des dépenses se montant à la somme totale de 130 000 000 F, conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

ÉTAT D

Tableau, par chapitre, des autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1998

NUMÉRO des chapitres	SERVICES	TITRE III
	DÉFENSE	
34-03	Armée de l'air. – Fonctionnement.....	10 000 000
34-04	Armée de terre. – Fonctionnement.....	65 000 000
34-05	Marine. – Fonctionnement.....	45 000 000
34-06	Gendarmerie. – Fonctionnement.....	10 000 000
	Total pour l'état D.....	130 000 000

Je mets aux voix l'article 39 et l'état D annexé.

(L'article 39 et l'état D annexé, sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE ET INTÉGRATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'aménagement du territoire.

M. Yves Deniaud, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'aménagement du territoire.* Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à la ville et à l'intégration, mes chers collègues, les crédits de l'aménagement du territoire sur lesquels nous sommes appelés à nous prononcer ne sont qu'une partie de l'ensemble des sommes collectées au service de cette grande politique. A côté de ces crédits figurent, en effet, les différents fonds créés par la loi de février 1995 et les fonds structurels européens, dont le poids relatif est de plus en plus lourd, comme nous le verrons plus tard.

C'est pourquoi je traiterai, après la présentation du budget proprement dit, de l'application de la loi de 1995, des financements qui en découlent et de leur utilisation, ainsi que des fonds européens.

Je commence donc par les crédits propres au ministère de l'aménagement du territoire.

En 1993, était lancé le grand débat national sur l'aménagement du territoire qui déboucha sur la loi d'orientation du 4 février 1995 destinée à dessiner la France des années 2015.

M. Louis Mexandeau. La montagne a accouché d'une souris !

M. Le président. Je vous en prie, cher collègue.

M. Patrick Ollier. Laissez-nous nous occuper de la montagne, monsieur Mexandeau !

C'est dans cette vision à moyen terme arrêtée par le Parlement que s'inscrit le projet de budget de l'aménagement du territoire pour 1997. Il s'inscrit également, c'est indéniable, dans la nécessaire politique de réduction des dépenses publiques voulue par le Parlement et mise en œuvre cette année par le Gouvernement, et il rompt avec des habitudes antérieures dans lesquelles les consommations de crédits étaient sans aucun rapport avec leur affichage – cela rafraîchira peut-être la mémoire de certain perturbateur !

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Le montant des crédits de paiement demandés pour 1997, 1 670 millions de francs, est en baisse de 15,5 % par rapport au montant inscrit en loi de finances pour 1996, soit 1 976 millions de francs. Les autorisations de programme, quant à elles, sont en diminution de 26 %, passant de 2 milliards de francs en 1996 à 1,5 milliard pour 1997.

Ces chiffres sont à rapprocher du montant effectivement consommé en 1995, dernière année pour laquelle nous connaissons la consommation intégrale. Ce montant était de 1 696,8 millions de francs, total proche des crédits inscrits pour 1997.

Conformément à l'objectif général de réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat, les crédits du titre III du budget de l'aménagement du territoire baissent de 3 %. Les moyens de fonctionnement de la DATAR sont donc allégés. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. Qu'en termes légers ces choses-là sont dites !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Cela donnera une définition de la légèreté !

Un poste est supprimé à la DATAR sur un total de 115 emplois budgétaires.

Hors dépenses d'informatique, les crédits de fonctionnement matériel baissent de 1,7 million de francs sur un total de 32,7 millions de francs.

Il convient de souligner une diminution des sommes destinées aux bureaux de la DATAR à l'étranger, qui s'élèvent seulement à 19,22 millions de francs prévus pour 76 agents, appuyés, il est vrai, sur d'autres contributeurs regroupés dans le réseau *Invest in France*. Je rappelle que ces bureaux ont apporté, avec les appuis dont ils ont bénéficié, 18 000 emplois en 1995. Il faut cependant rapprocher ces chiffres, avec une certaine nostalgie, des 1 300 agents et des 285 000 emplois extérieurs apportés entre 1993 et 1996 par le bureau *Invest in Britain* de nos amis mais concurrents britanniques.

Le budget de l'aménagement du territoire demeure essentiellement un budget d'intervention et d'investissement, puisque 95 % de ses crédits sont consacrés à de telles actions. Or les dotations correspondantes sont réduites de 15,5 %.

M. Louis Mexandeau. Ce n'est pas rien ! C'est même énorme !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Attendez !

Par conséquent, la réduction générale qui touche le budget de l'aménagement du territoire pèse surtout sur les crédits d'intervention et d'investissement. Or ce sont précisément ces catégories de dépenses, et non celles de fonctionnement, qui ont un effet multiplicateur certain sur l'investissement.

Ainsi, les dépenses financées par l'Etat sur le budget de l'aménagement du territoire entraînent une série de concours, tels que les engagements des collectivités locales et, surtout, les interventions des fonds structurels européens en vertu du principe d'additionnalité.

M. Gérard Saumade. Justement !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. La réduction des crédits d'investissement du budget de l'aménagement du territoire risque donc de diminuer leur effet de levier. Ce risque commence d'ailleurs déjà à être traduit par la baisse continue, depuis 1995, des dotations du fonds

national d'aménagement et de développement du territoire, pierre angulaire du dispositif financier tel que nous l'avons voulu dans la grande loi d'orientation de février 1995.

M. Louis Mexandeau. « Grande loi », mais petits moyens !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Ainsi, les autorisations de programme ouvertes sur le chapitre « investissement » du FNADT sont passées de 2 milliards de francs en 1995 à 1,5 milliard de francs en 1996. Pour 1997, la dotation du fonds, en autorisations de programme, est fixée à 1,2 milliard de francs, soit une baisse de 40 % en trois ans.

Les crédits de paiement pour dépenses d'investissement sont passés, pour leur part, de 1,4 milliard de francs en 1995 à 1,2 milliard de francs en 1996, et elles seront de 1,1 milliard de francs en 1997.

A l'appui de cette baisse significative, on peut formuler trois remarques : d'abord, elle intervient dans le cadre de l'effort général de réduction des dépenses de l'Etat ; ensuite, elle représente, pour une bonne part, une conséquence technique du report de l'échéance des contrats de plan Etat-région jusqu'en 1999.

M. Louis Mexandeau. Report peu glorieux !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Ce report justifie l'étalement des dotations et permet de dégager 100 millions de francs de crédits d'investissement, libres d'emploi, qui seront délégués aux préfets, contre zéro en 1996.

Je rappelle que l'étalement des contrats de plan a toujours été pratiqué. La différence, c'est qu'avant, il n'était pas annoncé officiellement !

M. François Sauvadet. Maintenant, c'est mieux !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Enfin, l'importance de cette réduction est atténuée si l'on prend en compte les importantes et régulières mesures de régulation qui interviennent sur les chapitres considérés, conséquence de la relativement faible consommation de ces crédits.

C'est avec satisfaction, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, que nous avons accueilli votre annonce d'un déblocage de 70 millions de francs sur l'exercice 1996. Vous nous avez indiqué, par ailleurs, que, si des économies étaient réalisées, le Gouvernement était d'accord pour abonder le FNADT du produit des recettes disponibles. De bonnes idées ne manqueront pas de se manifester, comme celle contenue dans l'excellent amendement de Bernard Carayon, qui sera étudié lors de l'examen des articles non rattachés à un budget. Il concerne les provisions pour reconstitution de gisements d'hydrocarbures et rapporterait 160 millions de francs.

C'est pourquoi je vous suggérerais, si cet amendement était adopté, d'affecter cette somme au FNADT, titre IV, car, même en tenant compte du report des contrats de plan, je crains que les crédits prévus pour 1997 ne soient trop justes, sachant qu'au 31 août 1996 la consommation était de 272,28 millions de francs, alors que 291 millions de francs sont inscrits pour 1997.

Le même effet de levier négatif risque de jouer à l'encontre des investissements privés en raison de la réduction des crédits destinés à financer la prime d'aménagement du territoire, la PAT, qui a vocation à favoriser le développement de l'emploi en subventionnant la création de nouvelles activités en province.

En effet, les autorisations de programme inscrites en loi de finances au titre de la PAT sont passées de 583 millions de francs en 1995 à 539 millions de francs en 1996. Le projet de loi de finances prévoit l'inscription de 250 millions de francs, soit une baisse de 57 % en trois ans. Si l'on raisonne en termes de crédits de paiement, la baisse atteint 55 % sur la même période.

M. Jean-Pierre Balligand. Tout va bien !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Nous avons toutefois pris bonne note, monsieur le ministre, des 700 millions de francs de réserve, ce qui prouve qu'avant on ne consommait pas les crédits inscrits.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Exactement !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Ils devraient permettre de passer sans encombre l'année 1997, mais qu'en sera-t-il pour les crédits de 1998 où il n'y aura vraisemblablement plus de reports disponibles ?

M. Jean-Pierre Balligand. On vous expliquera cela tout à l'heure !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Nous observons en effet une forte reprise des demandes, ce qui est un très bon signe. La consommation était de 567 millions de francs au 31 juillet 1996 pour 11 989 emplois, contre 327 millions de francs pour 6 930 emplois au 31 juillet 1995. Il faudra pouvoir répondre à cette demande.

Il convient d'ajouter que la plupart des autres fonds créés par la loi d'orientation, hors budget de la DATAR, subissent des réductions.

Le fonds national de développement des entreprises n'a pas encore été créé, faute de moyens budgétaires suffisants.

Pour le fonds de gestion de l'espace rural, on nous avait indiqué qu'aucun crédit ne serait disponible, mais le ministre de l'agriculture a annoncé 100 millions de francs. Nous nous en réjouissons et nous espérons que nous pourrions encore améliorer cette dotation.

Seul le fonds d'investissement des transports terrestres et voies navigables, alimenté par deux taxes sur les ouvrages hydroélectriques concédés et, surtout, sur les concessionnaires d'autoroutes, se situe à un niveau élevé avec 3,1 milliards de francs.

Toutefois, je constate, comme l'année dernière, et regrette que, dès l'automne 1994, le fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables ait été conçu comme une structure destinée à supporter des dépenses auparavant inscrites au budget général. Je considère qu'il s'agit d'un dévoiement de la volonté du Parlement d'employer le fonds à des opérations nouvelles, dans un objectif d'aménagement du territoire. Je considère que le budget général doit continuer à assurer l'intégralité des financements prévus par les contrats de plan, de même que les investissements courants.

Pour le reste, le dispositif réglementaire prévu par la loi d'orientation est pratiquement complet et je sais qu'il a fallu réaliser un très lourd travail pour y parvenir. La politique de pays sortira de sa phase de préfiguration en 1997 et les directives territoriales d'aménagement font l'objet d'expérimentation.

Si l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire, prévu par la loi d'orientation et dont un avant-projet sera présenté au Conseil national d'aménagement et de développement du territoire prochainement, se trouve à un stade avancé, il risque de se heurter, pour sa traduction dans la réalité, à un manque de moyens financiers.

Quant aux fonds structurels européens, le bilan qu'on peut dresser à mi-parcours du programme 1994-1999 est satisfaisant, si l'on fait abstraction des retards que les projets ont connus pour les deux premières années d'exécution.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Les programmes régionaux engagés dans le cadre des objectifs 1, 2 et 5 b, ainsi que les programmes d'initiative communautaire, devraient apporter à la France plus de 9,4 milliards d'écus, soit environ 62 milliards de francs sur cinq ans.

M. Jean-Pierre Balligand. L'Europe remplace la France !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Je souhaite cependant insister sur le caractère complexe et excessivement strict des procédures nationales d'allocation des fonds européens, à telle enseigne que l'on risque de ne pas consommer la totalité de l'enveloppe accordée à la France. La procédure la plus simple, celle qui concerne le FEDER, suppose, par exemple, dix étapes différentes. Je dis et je répète que cela est infiniment trop lourd et qu'il y a des risques certains de perdre des fonds.

Or, à l'heure où les fonds européens suppléent des crédits nationaux en réduction incontestable, et dans la perspective d'une raréfaction à moyen terme des fonds structurels, concomitante à l'élargissement futur de l'Union européenne, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser rapidement les crédits mis à notre disposition.

M. Patrick Ollier. Très juste !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Très bien !

M. Gérard Saumade. Il n'y a pas d'argent !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, 800 millions de francs par an supplémentaires par rapport aux chiffres que je viens d'indiquer, au titre des programmes Konver et Leader. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, car cet apport fait beaucoup plus que compenser la baisse de 300 millions de francs sur les crédits nationaux inscrits pour 1997.

M. François Sauvadet. Exactement !

M. Louis Mexandeau. Plus cela va mal, mieux cela va !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Et encore, comptons-nous ramener cette diminution de 300 millions à 200, voire à 150 millions de francs.

M. Jean-Pierre Balligand. Il fallait voter contre le budget en commission !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Grâce à la dotation supplémentaire pour le FNADT, que nous comptons trouver dans les économies, nous aurions alors 500, voire 600 ou 650 millions de plus à dépenser. Or l'essentiel, tous comptes faits, est la somme totale que nous pourrions dépenser.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est un rapporteur malheureux !

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. Pas du tout ! Avec 500, 600 ou 650 millions de plus à dépenser, on ne peut pas s'estimer malheureux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faudra toutefois veiller dans l'avenir, je le répète, au maintien et à la bonne utilisation de nos crédits nationaux pour que l'application du principe d'additionnalité n'occasionne pas de sous-consommation des crédits.

Au total, les annonces qui sont venues compléter la présentation initiale emportent l'adhésion dans le contexte financier rigoureux où nous nous trouvons et devraient permettre de satisfaire la demande de création d'équipements, d'activités, de reconversions et d'implantations nouvelles sur l'ensemble du territoire, dont la recrudescence est un signe positif de la reprise économique qui s'amorce.

M. Louis Mexandeau. Elle est à l'inverse des crédits, alors ?

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial. C'est pourquoi la commission des finances a adopté les crédits de l'aménagement du territoire et, en son nom, je vous demande, mes chers collègues, d'émettre à votre tour un vote favorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'aménagement du territoire et le développement rural.

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'aménagement du territoire et le développement rural. Monsieur le président, messieurs les ministres, l'aménagement du territoire est avant tout une politique qui concourt à l'unité et à la solidarité nationale ; c'est donc un objectif d'intérêt général.

L'aménagement du territoire est avant tout une politique globale où la volonté, l'esprit d'initiative et de changement sont aussi importants que les crédits, messieurs de l'opposition ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il n'y a pas d'automaticité de développement uniquement en fonction du volume des crédits affectés. D'ailleurs, certains sont mal consommés, voire non consommés.

Corriger les inégalités de condition de vie des Français liées à la situation géographique, rétablir les équilibres territoriaux, compenser les handicaps, encourager le développement local, voilà les principaux objectifs que nous avons fixés à cette politique.

Monsieur le ministre, votre budget correspond-il à ces ambitions ?

Permet-il le soutien de cette volonté politique clairement affichée par notre majorité, par M. le Premier ministre et par le Gouvernement ?

Est-il suffisant pour que vos actions permettent, comme le Président de la République l'a souhaité, d'éviter ou de réduire la facture territoriale ?

Il faut le dire, lors de la présentation de votre budget, la commission de la production s'est interrogée, monsieur le ministre, sur les moyens de cette politique pour 1997. En effet, les perspectives étaient, en apparence, peu encourageantes, ce qui a d'ailleurs conduit nos collègues de la commission des finances à prononcer la réserve de ces crédits.

M. Jean-Pierre Balligand. Dans leur sagesse !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Vous et M. Eric Raoult avez poursuivi, avec une détermination à laquelle je dois rendre hommage, votre action en faveur d'efforts

supplémentaires pour ce budget et pour de meilleurs arbitrages de M. le Premier ministre, malgré la nécessaire réduction des crédits budgétaires.

M. Gérard Saumade. Et pourquoi ?

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Je tiens à vous remercier d'avoir, dans la plus grande transparence, associé les rapporteurs à ces négociations. Lors de votre audition devant la commission, vous avez pu apporter ainsi la preuve de cette pugnacité, en présentant des crédits supplémentaires qui préserveront, dans le cadre de la politique de rigueur, l'essentiel des moyens d'action pour 1997. Voilà, messieurs de l'opposition, qui est important pour notre budget ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Ce n'est pas le travail du rapporteur !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Si vous aviez fait le travail pendant dix ans, nous n'aurions pas à le faire aujourd'hui à votre place ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Migaud. Un peu plus d'objectivité !

M. Laurent Cathala. Vous rapportez au nom de la commission !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Les capacités d'intervention du fonds national d'aménagement et de développement du territoire sont relativement préservées au profit du développement local. En effet, monsieur le ministre, l'annonce que vous avez faite d'une augmentation de 70 millions de francs par rapport aux crédits prévus, grâce au report d'un an des contrats de plan, lié à une décision de dégel du Premier ministre, est positive et nous vous en remercions. Ainsi les dotations diminuent moins que ne l'aurait voulu la simple application mécanique des conséquences du report d'un an de l'échéance des contrats de plan Etat-régions, report dont nous comprenons parfaitement la décision, et les dotations libres d'emploi, éventuellement destinées à des actions nouvelles, seront nettement accrues par rapport à 1996.

S'agissant de la prime à l'aménagement du territoire, vos explications sont convaincantes et justifient l'inscription de seulement 250 millions de francs pour 1996...

M. Jean-Pierre Balligand. Pour les crédits de paiement, c'est convaincant !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. ... puisque vous disposez de 700 millions de réserve, ce qui représente en gros 950 millions de crédits alors que la consommation annuelle est de l'ordre de 600 millions. Le compte est bon !

En revanche, monsieur le ministre, la commission s'est interrogée sur l'avenir.

M. Jean-Pierre Balligand. Ah !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Le Gouvernement doit être vigilant et je vous demande d'en prendre l'engagement aujourd'hui pour qu'en 1998 les crédits ouverts restent à la hauteur des 600 millions nécessaires pour les actions conduites grâce à la PAT.

Sur les fonds créés par la loi d'orientation du 4 février 1995, je formulerai quelques observations.

Tout d'abord, s'agissant du fonds d'intervention pour les transports terrestres et les voies navigables, je voudrais être certain que ses crédits sont bien affectés aux investissements liés à son objet et non au financement des opérations déjà prévues sur les crédits d'Etat. Nous sommes inquiets. Je souhaiterais d'ailleurs que vous soyez, en tant que ministre de l'aménagement du territoire, cogestionnaire de ce fonds afin de nous sécuriser quant à ses missions d'aménagement du territoire.

Le fonds de péréquation des transports aériens dispose de moyens importants et cependant ne peut être utilisé, comme nous l'avions souhaité, dans certains départements, par exemple la Lozère ...

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. ... ou la Creuse – pourquoi pas les Hautes-Alpes ? – particulièrement enclavés qui ne peuvent créer leur ligne aérienne, car les perspectives les situent en dessous de 10 000 passagers par an.

Je souhaite que, avec M. Pons et Mme Idrac qui sont conscients de cette difficulté, vous puissiez revoir ce point avec Bruxelles qui est, je crois, à l'origine du problème.

Le fonds de gestion de l'espace rural, lui, par l'absence de dotation, nous a posé, monsieur le ministre, un problème de conscience ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Saumade. C'est zéro !

M. Louis Mexandeau. Au moins c'est clair : zéro centime, zéro franc !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. C'est nous qui l'avons créé, monsieur Mexandeau, parce que pendant dix ans vous n'avez rien fait !

M. Louis Mexandeau. Dotez-le, puisque vous l'avez créé !

M. le président. Monsieur Mexandeau, vous n'avez pas la parole !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Comment, monsieur le ministre, accepter de voter vos crédits en constatant ce grave recul dans les efforts engagés pour l'entretien du territoire, l'occupation de l'espace et le maintien des agriculteurs dans les zones sensibles, comme la montagne ?

M. Jean-Pierre Balligand. Zorro Vasseur est arrivé !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Vous avez, en commission, annoncé que le Gouvernement doterait le fonds de gestion de l'espace rural. Dont acte !

Vous avez dit que l'effort serait de l'ordre de 150 millions et que tout serait fait pour arriver à ce chiffre. Nous vous faisons confiance, ainsi qu'à M. Vasseur, pour obtenir cette dotation.

M. Gérard Saumade. C'est Zorro !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Non, messieurs, c'est l'efficacité du Gouvernement que nous soutenons !

M. Jean-Pierre Balligand. Vous aurez 100 millions !

M. Jacques Blanc. C'est nous qui l'avons créé, ce fonds !

M. le président. Je vous en prie, chers collègues ! Laissez parler le rapporteur !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Vous conviendrez que, même si nous sommes satisfaits, grâce à ce que vous venez de faire, de voir le fonds de gestion pérennisé, l'effort est insuffisant.

Pourquoi ne pas s'orienter vers une autre formule qui nous éviterait ces discussions difficiles ?

Tout d'abord, nous vous proposons de créer pour ce fonds un compte d'affectation spéciale. La loi de finances le permet ; vous en avez encore le temps. Ensuite, nous suggérons d'instaurer, pour alimenter ce compte, une taxe sur le changement de nature des sols, qui serait payée par les constructeurs seulement sur des terrains agricoles devenus récemment constructibles. Ainsi, avec un franc par mètre carré, ce qui est très faible, le fonds de gestion de l'espace rural pourrait disposer de 450 millions de francs...

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. ... sachant qu'environ 45 000 hectares sont ainsi transformés chaque année. De plus, cette taxe serait parfaitement morale puisque destinée à entretenir l'espace encore agricole.

Je ne peux terminer sur les fonds sans protester, monsieur le ministre, au nom de la commission, contre l'absence de dotation du fonds national de développement des entreprises, ...

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. ... créé par la loi, et si utile pourtant pour la création des commerces et de l'artisanat. Le Parlement ne peut accepter – M. Deniaud l'a relevé – que ces décisions ne soient pas respectées par le Gouvernement au prétexte que les finances ont décidé d'agir autrement.

M. Jacques Blanc. Bravo !

M. André Fanton. Bercy n'aime pas l'aménagement du territoire !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Je vous demande d'y réfléchir et d'inciter le Gouvernement à prendre les décisions qui s'imposent pour doter ce fonds.

Enfin, toujours concernant les crédits, vous nous avez annoncé 800 millions de plus pour 1997 au niveau européen à travers les différents programmes : Leader, Konver ou Objectif 2. L'effet multiplicateur des crédits nationaux sera donc préservé et même amplifié, ce qui est très positif.

J'aimerais que ceux qui protestent depuis un certain moment reconnaissent les efforts qui sont faits par le ministre et le Gouvernement tout entier à l'échelon européen, car ces crédits viennent en plus de tous ceux qui étaient prévus pour l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Blanc. Vive l'Europe !

M. Gérard Saumade. Et comment va-t-on mobiliser ces fonds sans crédits nationaux ?

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. En ce qui concerne les programmes spécifiques, vous me permettrez d'insister un peu sur la montagne ; vous connaissez mes origines électives.

Il est nécessaire que les programmes spécifiques « montagne » soient encouragés dans le cadre des contrats d'objectifs et que les crédits prévus à la ligne FIAM du FNADT soient remis à la hauteur nécessaire. Vous aviez prévu 27 millions ; si vous pouviez abonder jusqu'à 29, nous vous en serions reconnaissants.

Je conclus sur les instruments, c'est-à-dire essentiellement la mise en œuvre de la loi d'aménagement du territoire et de ses 88 articles.

Votre bilan, monsieur le ministre, est satisfaisant – ne vous en déplaît, messieurs de l'opposition – pour le nombre de textes d'application recensés en l'espace d'un an. Vingt-huit décrets plus les circulaires et les notes me permettent de dire que les principales mesures réglementaires d'application sont publiées et nous vous en félicitons. Les autres sont en préparation, comme vous l'avez indiqué à la commission.

Les différentes expérimentations – pays, directives territoriales d'aménagement, par exemple – se poursuivent de manière positive.

Les institutions se mettent en place. Pour le Conseil national de l'aménagement du territoire, la commission permanente a été réunie par vous-même il y a à peine quarante-huit heures. Pour le groupement d'intérêt public – article 9 de la loi – ce fut plus difficile. Monsieur le ministre, il est nécessaire que vous usiez de votre autorité pour qu'il puisse être mis en place rapidement. Nous avons besoin de cet instrument de suivi de la politique d'aménagement du territoire.

Je regrette simplement que le schéma national d'aménagement du territoire tarde à être proposé à la concertation, car, devant légitimer toutes les autres lois que nous avons prévues et qui concernent l'aménagement du territoire, il devrait logiquement être voté en tout premier lieu par le Parlement, ce qui risque, malheureusement, de ne pas être le cas. Vous avez annoncé que l'avant-projet serait soumis à la concertation, prévue par la loi pour quatre mois, en décembre. Tout doit être fait pour respecter ce calendrier, et je souhaite que vous le précisiez.

Ensuite, vous avez mis en chantier les schémas départementaux des services publics, préparé le plan de développement rural, qui complète harmonieusement le pacte de relance pour la ville préparé par M. Raoult, et vous avez déjà prévu l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire et des schémas interrégionaux de massif, dès le vote du schéma national. Ce n'est pas le responsable de l'association nationale des élus de la montagne qui s'en plaindra. Ces schémas interrégionaux de massif sont indispensables au développement de ces zones. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement d'avoir engagé ces chantiers destinés à mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire qui doit permettre et favoriser l'émergence de projets créateurs de richesses et d'emplois. Dans cet esprit, je souhaite, avant de conclure, attirer votre attention sur un point important du dispositif.

L'égalité des chances, monsieur le ministre, passe par l'inégalité des traitements ; c'est le paradoxe de la loi d'aménagement du territoire !

C'est l'intérêt des dérogations fiscales prévues dans les territoires ruraux de développement prioritaire, les zones urbaines sensibles, les zones de revitalisation rurale et les zones de redynamisation urbaine. A ce sujet, bravo pour avoir emporté à Bruxelles les décisions tant attendues en ce qui concerne l'application de ce dispositif. Nous n'avons pas pu, peut-être pas eu le courage, au Parlement, d'aller aussi loin que nous l'avions souhaité. Hélas ! Cependant, vous avez déjà rattrapé une partie de notre attente en ce qui concerne les exonérations sociales dès le premier employé dans les zones de revitalisation rurale et les zones de redynamisation urbaine.

Bravo ! Mais ce n'est pas suffisant.

Il faut aller plus loin – si vous me permettez cette expression – pour boucler le dispositif incitatif : prévoir l'exonération de taxe professionnelle compensée par l'Etat dans les ZRR et les ZRU dès le premier emploi dans tous les domaines d'activité, commerce et artisanat compris, voilà qui nous permettra, dans nos zones rurales, de recréer des emplois, car on sait créer un, deux ou trois emplois, mais on ne sait pas en créer cinquante ; permettre réellement cette exonération aux activités existantes sur la part de créations nouvelles d'emplois – la loi le permet – et de chiffre d'affaires supplémentaire réalisé par ces entreprises. C'est important pour ceux qui travaillent au pays et qui ne comprendraient pas de ne pas être associés à cet encouragement à la création d'activités.

Monsieur le ministre, au terme de l'examen attentif de ce budget et de vos initiatives, se pose maintenant la question de savoir s'il convient de donner ou non un avis favorable à l'adoption de ces crédits pour 1997.

M. François Sauvadet. Oui !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Les dotations proposées sont-elles suffisantes ?

Les moyens d'investissement permettront-ils de soutenir des projets créateurs d'emplois dans les territoires ?

La loi d'aménagement du territoire est-elle mise en œuvre de manière satisfaisante ?

M. François Sauvadet. Oui !

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis. Après l'annonce, lors de votre audition en commission, de décisions nouvelles et conséquentes, la commission de la production et des échanges a répondu favorablement à ces trois questions. Elle propose donc à l'Assemblée de voter les crédits de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la ville et l'intégration.

M. Claude Girard, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous avons à débattre aujourd'hui du budget de l'intégration et de la ville, c'est-à-dire, au fond, des deux questions qui conditionnent soit le maintien de notre cohésion sociale et nationale, si nous savons rester courageux, soit, si nous nous laissons aller à imiter l'esprit de facilité et le gadget médiatique de certains de vos prédécesseurs, la poursuite des dérives et l'accroissement des inégalités.

Les précédentes politiques de la ville ont failli parce qu'elles n'ont jamais mis en œuvre de plan global de soutien aux quartiers sensibles.

Heureusement, la nouvelle majorité a su s'attaquer courageusement à cette question depuis maintenant plus d'un an, grâce à l'action volontariste, intelligente et complémentaire des deux ministres en charge de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration qui connaissent parfaitement leurs dossiers. Comment pourrait-il en être autrement quand on est maire de Marseille et maire du Raincy en Seine-Saint-Denis ? Ce tandem fonctionne bien ! Nous nous en réjouissons.

Les crédits de l'intégration et de la ville, que j'ai l'honneur de rapporter devant la représentation nationale, ne peuvent être évoqués sans parler d'une réforme essentielle mise en œuvre par le pacte de relance pour la ville, engagement pris pendant la campagne électorale de Jacques Chirac, engagement tenu.

A l'heure où l'opposition, qui n'a pas grand-chose à dire, fait de la critique systématique sa seule profession de foi, ce texte arrive comme un cinglant démenti aux détracteurs, d'où qu'ils viennent. Il a été voté par nos assemblées et l'ensemble des textes d'application devrait être publié avant la fin de l'année.

Le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a bien compris qu'au problème de la fracture sociale s'ajoute celui de la fracture des territoires. On n'explique pas cette fracture sociale sans constater cette fracture des territoires : fracture d'abord entre le monde rural et la ville ; fracture ensuite – c'est celle qui nous occupe ce soir – entre les centres-villes et les quartiers périphériques en difficulté. Le pacte de relance pour la ville a pour ambition les moyens de supprimer progressivement cette fracture.

L'objectif qui nous anime est simple : remettre l'homme au cœur de la cité.

Avant de débiter l'examen des crédits budgétaires, nous devons constater pour nous en réjouir le réaménagement des structures ministérielles.

Cette approche originale et transversale d'une réalité complexe a le mérite d'associer et de mobiliser de nombreux départements ministériels.

Je me félicite également que les structures administratives restent en place et qu'elles soient toujours conduites avec compétence et enthousiasme par le ministre délégué, M. Eric Raoult.

En outre, le regroupement de l'aménagement du territoire et de la ville sous l'autorité d'un même ministre constitue un gage d'efficacité s'agissant de la gestion des zonages prioritaires et des financements communautaires destinés à la politique de la ville.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Claude Girard, rapporteur spécial. Pour ce qui est de la politique d'intégration, votre rapporteur vous propose de retracer les actions relatives aux populations immigrées et la lutte contre la toxicomanie.

Au-delà de cette approche budgétaire, je souhaite aborder les actions majeures d'intégration qui figurent au budget des affaires sociales, à commencer par le RMI.

Au demeurant, monsieur le ministre, vous exercez une autorité conjointe avec le ministre du travail et des affaires sociales sur la délégation interministérielle au RMI et sur la délégation interministérielle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

Cette année, compte tenu de la politique de lutte contre les déficits budgétaires, la quasi-totalité des autres budgets sont en diminution. Ces efforts de maîtrise des dépenses publiques doivent être salués.

Néanmoins, des secteurs prioritaires comme la politique de la ville et l'intégration bénéficient de crédits qui augmentent de 1,57 %.

Par ailleurs, l'effort global de l'Etat pour la ville progresse de 30 %.

Cela étant, nous ne pouvons nous réjouir d'une telle augmentation, car elle mesure la distance qui reste à parcourir pour lutter contre l'exclusion et améliorer la vie quotidienne de nos quartiers en difficulté.

La discussion de ce budget ne peut s'engager sans évoquer des textes législatifs fondamentaux récents ou futurs qui vont définir le cadre des politiques de la ville et de l'intégration.

Pour la ville, la loi spécifiquement consacrée à la mise en œuvre du pacte de relance a été promulguée, faisant suite à l'adoption de dispositions législatives dès le mois de mai 1996.

Pour l'intégration et la lutte contre l'exclusion, c'est un projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale qui doit retenir notre attention. Ce texte va répondre à l'engagement du Président Chirac de lutter efficacement contre la fracture sociale, ce qu'aucun autre gouvernement n'avait osé ni voulu entreprendre avant celui d'Alain Juppé.

Parallèlement, le Gouvernement et la majorité ont défini une politique ambitieuse de la ville mettant l'accent sur le retour de la vie économique dans les quartiers.

Evidemment, je ne vais pas analyser ici les mesures du pacte de relance pour la ville. Je me réjouis que ce pacte envisage tous les aspects liés à la politique de la ville, ce que n'avait pas su faire ni voulu faire les gouvernements socialistes...

M. Louis Mexandeau. Ils ont bon dos les gouvernements socialistes !

M. Claude Girard, rapporteur spécial. ... qui ont assisté impuissants à la lente érosion de la cohésion sociale dans nos quartiers en difficulté.

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Louis Mexandeau. L'argument a un peu trop servi !

M. Claude Girard, rapporteur spécial. Car ce plan, s'il contient des mesures pour développer l'emploi des plus démunis, favoriser l'éducation, a également pour objectif de renforcer l'ordre public et d'améliorer la vie quotidienne dans les quartiers.

M. Louis Mexandeau. On vous voit à l'œuvre tous les jours !

M. Claude Girard, rapporteur spécial. Concernant les crédits alimentant cette politique ambitieuse, c'est un véritable mécanisme de poupées russes qu'il faut prendre en considération.

Il y a d'abord les crédits de la ville et de l'intégration inscrits au budget du ministre délégué ; ils s'élèvent à 871 millions de francs.

A ces montants, nous devons ajouter les crédits alloués par six ministères au fonds interministériel d'intervention pour la politique de la ville. A cela s'ajoutent encore des versements du fonds d'aménagement de la région Ile-de-France et les montants provenant des différents ministères concernés par les opérations « ville-vie-vacances ». On arrive ainsi aux crédits spécifiques de la ville, c'est-à-dire 1,4 milliard de francs en 1997.

Mais l'on arrive à une troisième strate si l'on prend compte des crédits contractualisés apportés par différents ministères aux contrats de plan et aux contrats de ville, sans oublier la dotation de solidarité urbaine qui progressera fortement en 1997, ainsi que le fonds de solidarité de l'Ile-de-France.

M. Laurent Cathala. C'est la bouillabaisse la plus complète !

M. Claude Girard, rapporteur spécial. Cet ensemble de crédits de la politique de la ville atteindra 10,8 milliards de francs en 1997, soit une progression de 8,8 % par rapport à 1996.

Enfin, le fascicule jaune budgétaire, dont je regrette qu'il ait été transmis tardivement aux parlementaires, retrace l'effort financier en faveur de la ville en y inté-

grant les différentes dépenses fiscales, soit 2,5 milliards de francs, les fonds communautaires évalués à 1,1 milliard de francs et les apports de la caisse des dépôts, supérieurs à 4 milliards de francs.

Même si nous ne prenons pas en compte les apports des collectivités locales aux procédures contractuelles évaluées à 2,8 milliards de francs en 1995, l'effort de l'Etat pour la ville s'élèvera donc à 18,7 milliards de francs en 1997.

Ce chiffre traduit la priorité que le Gouvernement d'Alain Juppé accorde à la politique de cohésion sociale dans nos quartiers, puisqu'il correspond à une augmentation de 25,7 % par rapport à 1996, ce qui, dans le contexte actuel, est considérable.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Très bien !

M. Laurent Cathala. C'est fou ! Le rapporteur ne sait pas compter !

M. Claude Girard, rapporteur spécial. Au-delà de ces chiffres et de ces différents agrégats budgétaires, je voudrais rapidement évoquer les lignes de force de ce budget.

Au cœur même de la politique de la ville, la réhabilitation des quartiers en difficulté est soutenue par les 5 milliards de francs figurant dans les contrats de Plan au titre de la participation du ministère du logement à la politique de la ville. Ainsi, 500 000 logements pourront être réhabilités dans les zones sensibles, les PALULOS inscrites au budget du logement étant prioritairement affectées à ces opérations.

S'agissant de la sécurité dans les quartiers, les crédits budgétaires permettent de poursuivre les contrats d'action et de prévention et d'étendre l'ilotage. Je fais confiance à la détermination du ministre de l'intérieur pour supprimer progressivement les zones de non-droit dans les quartiers sensibles et restaurer l'ordre républicain sur l'ensemble du territoire.

Il convient également de saluer le succès rencontré par le service national ville ; dix mille appelés seront ainsi mis à l'œuvre dès la fin de l'année. Ce chiffre sera maintenu jusqu'à la disparition du service national, le 1^{er} janvier 2002. Dès 1998, les premiers volontaires seront intégrés à ce dispositif.

Derrière ces chiffres, il faudrait évoquer également les policiers auxiliaires qui exercent une forme civile du service national dans nos quartiers en difficulté. Cela traduit un formidable esprit civique chez nos jeunes concitoyens et cela légitime la réforme du service national.

Enfin, s'agissant des jeunes, je salue d'abord la création des emplois de ville qui répondront à une demande non satisfaite par le secteur marchand. Il s'agira ainsi de créer 100 000 emplois en quatre ans. En 1997 déjà, 50 000 emplois seront financés à hauteur de 1 050 millions de francs. Par ailleurs, l'évolution du nombre des bénéficiaires des opérations « ville-vie-vacances » est très satisfaisante, et je félicite M. le ministre d'avoir souhaité étendre ce dispositif aux congés de courte durée. Les 44 millions de francs de crédits du budget de la ville affectés à ce dispositif seront complétés en 1997 par un transfert de 21,5 millions de francs provenant d'autres ministères.

Enfin, la contribution de l'Union européenne à la politique de la ville est toujours en forte croissance, qu'il s'agisse des fonds structurels – FEDER, FSE – ou des programmes d'initiative communautaire, tels URBAN ou REGIS II. Néanmoins, nous pouvons regretter que les

crédits correspondants ne soient pas employés avec toute l'efficacité requise en raison de la lenteur et de la complexité de nos circuits financiers.

J'en viens à l'intégration, c'est-à-dire d'abord et avant tout l'insertion, car c'est bien vers l'insertion par l'économique que nous devons tous nous orienter aujourd'hui.

En effet, il faut briser la spirale infernale de l'exclusion qui fait que, trop souvent, les bonnes volontés sont déçues à l'issue d'une expérience enrichissante d'insertion. Les allocataires du RMI ne trouvant pas à terme un contrat à durée indéterminée retombent dans la marginalité et perdent peu à peu les réflexes de l'activité professionnelle que l'on avait pu leur enseigner.

J'ai remis, cette année, pour la commission des finances un rapport d'information sur le RMI dans lequel j'insistais sur cet aspect et sur l'accompagnement social des RMistes. Je me réjouis que l'on ait retenu certaines propositions, à commencer par la mise en place d'observatoires des politiques sociales. L'évaluation de nos politiques est en effet un élément capital dans la poursuite du combat contre l'exclusion.

Il est d'abord urgent que les demandeurs fassent l'objet d'un bilan médico-social complet afin d'identifier les personnes aptes à une insertion rapide. Un tiers environ des bénéficiaires présentent des handicaps de santé, de logement ou de formation tels qu'ils ne peuvent immédiatement occuper un poste de travail.

Cette approche personnalisée doit être complétée par un suivi des allocataires. La connaissance concrète des intéressés est irremplaçable ; elle permet, sinon de créer une motivation, au moins de la favoriser. Enfin, l'activation des dépenses passives, encouragée par le Président de la République, s'impose comme une solution adaptée aux nécessités de l'insertion et aux contraintes financières.

Je me réjouis que les futurs contrats d'initiative locale fassent un pas dans cette direction. C'est à cette condition qu'une véritable insertion pourra voir le jour. Je souhaiterais à ce sujet, messieurs les ministres, que vous puissiez nous rassurer sur l'évolution des structures administratives, c'est-à-dire sur la délégation interministérielle au RMI.

La crise économique et le développement de la grande pauvreté ont rendu indispensable le renforcement des dispositifs d'hébergement d'urgence. Là encore, rompant avec d'anciennes pratiques condamnées par nos concitoyens, l'Etat a su faire face à ses responsabilités, faisant progresser la dotation budgétaire des CHRS de 4,3 % en 1996 et de 5,65 % en 1997. J'aimerais que, sur l'ensemble des bancs de cet hémicycle, de tels actes de solidarité nationale soient unanimement salués, même si la critique fait partie du jeu politique.

Dans le même temps, les crédits consacrés à l'urgence sociale seront maintenus en 1997 après une progression de près de 33 % en 1996. L'accroissement du nombre des sans-abris et la nécessité de maintenir le dispositif hivernal d'accueil durant l'année entière justifient cette évolution à la hausse.

Enfin, je voudrais saluer l'action du Gouvernement en matière de logements d'urgence et d'insertion, puisque l'objectif de 20 000 logements sera dépassé avant la fin de l'année.

S'agissant des jeunes, il ne faut pas se diriger vers une entrée à reculons dans la vie active. Je m'oppose catégoriquement à l'idée d'un « RMI-jeunes ». Ce public exige des actions fortes pour favoriser son insertion professionnelle. Je sais que le Premier ministre annoncera pro-

chainement des mesures concourant à cet objectif. Pour 1995, dernière année connue, l'effort budgétaire spécifiquement destiné aux jeunes s'élevait à 719 millions de francs, actions de lutte contre le sida et la toxicomanie non comprises. En 1997, l'Etat apportera 86 millions de francs aux fonds départementaux et locaux d'aide aux jeunes en difficulté. Leurs actions, je peux en témoigner pour le département du Doubs, connaissent un développement remarquable.

Les dispositifs d'aide médicale sont considérables. Plus de 8 milliards de francs ont été consacrés en 1995 à l'aide médicale, financée à plus de 90 % par les départements. Il faut toutefois espérer que l'universalisation de l'assurance maladie sera accompagnée de l'instauration d'une carte santé infalsifiable, disponible dans les meilleurs délais, afin de faciliter l'accès aux soins des plus démunis.

L'intégration, c'est également celle des personnes immigrées, vivant régulièrement sur notre sol, en conformité avec nos lois. Deux chapitres d'intervention du budget de la ville et de l'intégration traitent des actions en faveur des migrants. Au total, ce sont plus de 1,1 milliard de francs en 1996 qui ont permis de favoriser le logement, la formation, l'action sociale et familiale pour ces personnes de nationalité étrangère. Cela aussi fait partie de la tradition française d'accueil et témoigne de la volonté sans cesse renouvelée d'intégrer ces populations étrangères, dans le respect des valeurs de la nation.

Mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1997 nous apporte la garantie que la politique de la ville, promue par la mise en œuvre du pacte de relance, tout comme la politique de l'intégration, sera poursuivie avec détermination et cohérence.

M. Raoult, s'exprimant devant la commission des finances, disait : « La politique de la ville est passée d'une simple logique de suivi à une véritable logique de projet, privilégiant la revitalisation économique plutôt que la perfusion sociale. » Et j'ajouterais pour ma part : privilégiant la synergie des engagements au titre, d'une part, de la cohésion nationale, d'autre part, de l'aménagement du territoire. Car il est de notre mission et de notre devoir d'offrir à chacun de nos concitoyens la chance de vivre à égalité sur un territoire national équilibré et la possibilité de produire et de percevoir une parcelle des richesses de notre pays.

Mes chers collègues, à l'instar de la commission des finances, je vous propose d'adopter les crédits en faveur de la ville et de l'intégration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la ville et l'intégration.

M. Michel Ghysel, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la ville et l'intégration. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1997 témoigne bien des priorités gouvernementales portant sur le soutien de l'emploi et la solidarité en faveur des plus démunis.

Le projet de budget « ville et intégration », avec 13,4 milliards de francs, en est l'illustration. Il marque une augmentation de près de 30 % par rapport à 1996.

Pour la première fois, il nous est donné d'examiner un cadre budgétaire où l'économie et l'humain sont pris en compte dans un réel souci de complémentarité.

L'an I du pacte de relance pour la ville sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 1997, avec une démarche d'envergure qui associe dans une mobilisation sans précédent nombre de départements ministériels. Elle s'appuie sur une volonté de transversalité qui prend en compte tous les acteurs de terrain dans le cadre d'un partenariat réaffirmé avec les collectivités, le tissu associatif et les grands services de l'Etat.

J'aimerais cependant revenir sur certains aspects de la politique de la ville. Par la même occasion, je souligne tout l'intérêt que j'ai pris à la lecture du rapport du Conseil économique et social intitulé : « Urbanisation et citoyenneté dans les grandes agglomérations », sous la signature de Mme Laurence Douvin, avec qui je suis en phase sur bien des aspects.

Le malaise urbain dont on entend beaucoup parler trouve ses fondements dans plusieurs causes.

La première, c'est un urbanisme mal maîtrisé. Certains logements, construits sous une contrainte économique forte, forment un dessin rectiligne. On a souvent parlé de « chemins de grues ». La construction de ces grandes barres des dernières décennies répondait davantage aux exigences techniques de la machine, contrainte de se déplacer sur des rails, qu'aux désirs de leurs futurs habitants, privés de lieux de convivialité dans le peu d'espace public qui leur restait. Il en résulte une cohabitation difficile ; Konrad Lorenz a très bien décrit dans ses traités d'éthologie les conséquences d'une promiscuité excessive qui provoque chez les individus une sécrétion d'agressivité rendant la cohabitation d'autant plus difficile.

C'est un fait que la grande ville a toujours attiré à la fois les hommes en quête d'un emploi, notamment les plus jeunes, et les populations immigrées. Mais cette concentration des personnes en difficulté a un effet déstabilisateur. Les difficultés économiques ne facilitent pas les relations entre les différentes populations de la ville. On observe alors un phénomène de cohabitation de deux types de population : d'un côté, ceux qui bénéficient des richesses de la ville, de l'autre, ceux qui en sont exclus, cohabitation qui rapidement tourne à la confrontation. Le mode de vie urbain renforce le sentiment de solitude et d'isolement. On n'est jamais si seul que dans une foule.

Cette exclusion urbaine met fondamentalement en cause les principes mêmes de la démocratie. L'exclusion de certains citoyens et leurs réactions à travers la violence menacent la vie collective et sociale de la nation.

C'est à ces déviations que la politique de la ville, dont vous nous présentez le budget, messieurs les ministres, entend remédier.

Je voudrais, pour ma part, insister sur trois points principaux : la sécurité, l'emploi et la citoyenneté.

Il n'y aura pas de politique de la ville efficace si la sécurité n'est pas rétablie. L'insécurité est un problème important dans les quartiers. Si le nombre d'actes de délinquance, à en croire les statistiques, se stabilise, voire marque une légère régression, la violence délibérée de certains actes gratuits ne laisse pas de préoccuper. Les jeunes désœuvrés et sans ressources vivent de petits larcins ; transgresser les interdits est devenu un sport.

Je ne peux que féliciter le courage dont fait preuve M. le ministre Eric Raoult lorsqu'il met en évidence le préjudice subi par les habitants de certains quartiers du fait de bandes organisées, dont les chefs sont connus. Le fait de proposer l'éloignement de ceux-ci a déclenché les critiques de la part de ceux qui s'occupent plus volontiers des droits de l'agresseur que des plaintes des victimes.

M. Laurent Cathala. C'est un propos scandaleux !

M. Michel Ghysel, *rapporteur pour avis.* L'éloignement provisoire est un des moyens dont dispose, par exemple, la police néerlandaise. J'ai pu le vérifier par moi-même lors d'une mission aux Pays-Bas. L'éviction temporaire d'un quartier est une mesure peu brutale mais efficace. Il serait intéressant d'en vérifier l'efficacité, au besoin, dans un cadre expérimental, afin que dans certains quartiers les droits des citoyens soient reconnus.

On ne peut s'empêcher, face à des actes de violence gratuite, de penser que la levée des inhibitions sociales et morales est liée à l'usage de drogues, qui joue un rôle aggravant. Au-delà des trafics de marchandises, du racket sur les commerçants dans ces quartiers, une bonne part de la délinquance est liée à la recherche d'argent pour la drogue. La violence consécutive à la prise de drogues qui tendent à lever les inhibitions doit être sérieusement prise en compte. Il en va de même pour la consommation de certains hypnotiques qui, associés à l'alcool, engendrent le couple infernal de l'extrême violence et de l'amnésie.

Je sais que le Gouvernement et la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie sont attentifs à ces problèmes ; les directives du Premier ministre, mises en place par le ministre de la santé et la mission interministérielle, vont dans la bonne voie. Encore faudra-t-il que les moyens financiers soient proportionnés à l'ampleur de ce problème, qui sévit dans tout le pays et surtout dans les zones frontalières ou les grandes agglomérations.

Enfin, pour améliorer la vie sociale de certains quartiers, il faut combattre l'insécurité par la mise en réseau de tous les moyens.

Car l'insécurité – et j'arrive au cœur de mon propos – tout comme la toxicomanie, est un problème de société dans lequel tous les citoyens se trouvent impliqués. Là où existe une école nationale de police – c'est le cas dans votre ville de Marseille, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, comme chez nous à Roubaix – il faut faire davantage intervenir les jeunes policiers dans la vie du quartier. Ils doivent en partager la vie et les problèmes. Cette démarche permettrait de dynamiser ou de susciter, là où ils n'existent pas, des comités d'intérêt de quartier, comme ceux que vous avez mis en place à Marseille, et faire ainsi collaborer tous les acteurs de la vie sociale : personnel communal, clubs sportifs, clubs de prévention. Ainsi réunis, tous ces acteurs doivent pouvoir établir, sinon faire progressivement respecter une sorte de règlement intérieur du quartier. Il faut que ce soit l'affaire de ceux qui y habitent. Certes, l'utilisation des CRS est parfois indispensable, mais ce n'est pas la panacée. Seule la mise en commun de tout ce que peut apporter chaque citoyen dans la vie en société est capable, à long terme, de faire respecter un code de bonne conduite urbaine. Rappelons également que le partenariat police-justice joue un rôle irremplaçable.

Messieurs les ministres, si j'ai tant insisté sur ces problèmes, c'est qu'on ne peut prétendre rétablir l'emploi, dont je vais parler maintenant, sans ce minimum de sécurité. Car l'autre priorité que vous donnez à la politique de la ville, c'est le rétablissement de l'emploi.

Parallèlement à la création des zones franches, on doit se poser la question, comme nous l'avons fait au conseil national des villes, de la pérennisation des emplois ville, puissamment aidés par l'Etat. Il est souhaitable que leurs retombées positives soient évaluées, ne serait-ce que pour persuader ceux qui les utilisent – 75 %, dégressifs, pris en charge par l'Etat, ou 55 %, pendant cinq ans, c'est tou-

jours bon à prendre – de les pérenniser lorsque les subventions cesseront et que s'appliquera la loi du marché. Certains grands organismes, la Caisse des dépôts par exemple ou le Crédit local de France, ou certains bailleurs sociaux, à côté de leur activité normale, pourraient ainsi mener des actions sociales fortes, dont ils ont déjà l'habitude. Encore nous faut-il les moyens d'évaluer les retombées positives de ce dispositif afin de voir comment certains emplois pourraient être pérennisés lorsqu'auront cessé les concours de l'Etat.

Le commerce et l'artisanat sont, on l'a dit, une source de développement. Ils ont incontestablement le mérite de lutter contre les facteurs de précarité, non seulement par le biais des créations d'emploi, mais aussi par le contact humain. En tant que médecin, j'y suis particulièrement sensible. Or il va de soi que l'implantation d'une entreprise, d'un commerce ou d'un artisanat est essentiellement fonction de l'environnement. Le fait de trouver, à côté du lieu d'implantation souhaité, des établissements d'enseignement et de recherche, voire des services publics et des accès routiers faciles, ne peut que faciliter le choix d'éventuels candidats.

Le rétablissement de la citoyenneté, enfin, passe par plusieurs facteurs.

Je viens d'évoquer des services publics de proximité. Leur présence est indispensable. Les gens ne doivent pas se sentir isolés dans leur quartier. La revalorisation de la citoyenneté passe par là. C'est ainsi que, dans nos quartiers de Roubaix-Hem, nous avons la chance d'avoir, monsieur Raoult, un hôtel des services qui doit beaucoup à votre ministère.

Il est très important pour la vie sociale que cet exercice de la citoyenneté se fasse au contact des fonctionnaires de l'Etat, qui peut précisément jouer un rôle d'interface.

La famille, bien évidemment, joue un rôle primordial dans la formation des enfants à la citoyenneté. Elle est la gardienne des repères sociaux, culturels et moraux. Quand elle éclate, par exemple à cause de la drogue ou de problèmes économiques, les repères eux aussi volent en éclats. Elle doit donc être aidée.

Aider la famille, c'est aussi aider les parents à se rapprocher de l'école, ce qui est souvent l'intérêt des enfants.

La citoyenneté locale n'existe pas véritablement sur le plan juridique. Mais elle doit apparaître par une implication plus forte des citoyens dans la vie du quartier.

Les moyens d'utiliser cette démocratie locale peuvent être, par exemple, les comités d'initiative citoyenne, dont j'ai déjà parlé, tels qu'ils sont prévus par le projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale.

Les maisons du citoyen peuvent constituer des lieux d'expression et de rencontre ouverts à tous.

Pour ce qui concerne la politique d'intégration et la lutte contre l'exclusion, je pense que le pacte de relance est un acte de foi dans l'avenir. Il engage résolument l'Etat dans un processus irréversible qui vise à réduire la fracture sociale et, en réduisant les handicaps des quartiers en difficulté, à restaurer la cohésion entre les Français de souche et les Français d'adoption – ce qui mérite bien toute notre attention. Je me félicite donc que le plan de financement soit porté à 378 millions de francs.

L'action du fonds d'action sociale, le FAS, permet de contribuer de façon décisive au développement de « politiques locales d'intégration » sur des bases contractuelles pluriannuelles qui renforcent la cohésion des dispositifs de la « politique de la ville ».

De même, je note avec intérêt un renforcement des moyens financiers – 56 millions – mis à la disposition des actions de prévention et de lutte contre la toxicomanie ; je m'en réjouis, personne ne s'en étonnera.

S'agissant de politique de la ville, je pense qu'on doit s'appuyer sur des strates sociales intermédiaires, entre ceux qui ont des missions de maintien de l'ordre, de lutte contre la violence et la drogue, et les citoyens qui se sentent, ou se croient, abandonnés. Cette fonction de médiation est indispensable. Ecouter quelqu'un, lui parler, l'aider, c'est déjà lutter contre son agressivité potentielle. Lui tendre la main, c'est le faire exister, lui qu'on ne voit plus, parce qu'il a perdu son identité sociale et qu'il est devenu transparent aux yeux des autres, alors qu'en société on n'existe vraiment que sous le regard des autres.

Votre budget, messieurs les ministres, est courageux – cela ne nous surprend pas – mais c'est aussi un budget d'espoir et de volonté.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable sur ces crédits. Eu égard aux informations que vous nous avez données et aux orientations que vous avez dégagées, je souhaite que l'Assemblée les adopte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la ville et l'intégration.

M. Thierry Mariani, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la ville et l'intégration. Permettez-moi tout d'abord, au nom de la commission de la production et des échanges de vous remercier, messieurs les ministres.

Oui, merci d'avoir voulu redonner à la politique de la ville ce nouvel élan dont elle avait besoin, et de l'avoir fait dans le cadre du renforcement de ses actions traditionnelles.

Mais je tenais également à vous remercier pour avoir su compléter cette politique en comblant sa principale lacune, et en mettant en place des mesures fortes, destinées à développer les activités économiques des quartiers en difficulté.

Depuis plusieurs années, notre commission, par la voix notamment de mon prédécesseur dans cette fonction de rapporteur pour avis, notre regretté collègue Claude Visac, réclamait cette orientation.

Le développement de la mixité sociale dans les zones urbaines en difficulté ne peut, en effet, se réduire à la diversification des catégories qui y vivent. Elle passe nécessairement par la mixité logement-activités qui, elle seule, pourra permettre de sortir ces quartiers d'une de leurs défaillances d'origine, ce que l'on appelle en termes technocratiques le « monofonctionnalisme résidentiel » et, plus communément, les « cités-dortoirs ».

Développer l'activité dans les quartiers est essentiel pour plusieurs raisons.

C'est essentiel, en premier lieu, parce que les populations qui y vivent souffrent avant tout du chômage, et qu'il faut leur offrir ce dont elles ont le plus besoin : des emplois.

C'est essentiel, ensuite, parce qu'on peut espérer que le développement d'activités économiques contribue à améliorer les rentrées fiscales des communes directement

concernées. En effet, ces dernières ne disposent très souvent que de ressources insuffisantes face aux besoins importants de leur population.

C'est essentiel, enfin et surtout, si l'on veut que ces quartiers puissent véritablement s'intégrer dans le tissu urbain des villes où ils sont situés : il faut absolument leur redonner les moyens d'être des quartiers normaux, ouverts sur leur propre environnement. Il faut que les habitants puissent trouver, à proximité de chez eux, les commerces et les services nécessaires à leur vie quotidienne.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que nous féliciter que le pacte de relance pour la ville ait fait de la redynamisation économique des zones urbaines en difficulté la première de ses priorités.

Grâce à une réforme de la géographie prioritaire, on a pu adapter le traitement à la gravité de la situation des différentes zones concernées.

Grâce aux exonérations significatives des charges fiscales et sociales qui feront l'objet – cela aussi doit être souligné – d'une compensation de l'Etat, de très nombreuses entreprises pourront demain s'engager.

Enfin, grâce aux 100 000 emplois de ville, ce pacte constitue véritablement un puissant facteur de relance économique.

Notons que le pacte, présenté le 18 janvier dernier à Marseille, a déjà été mis en œuvre : la quasi-totalité des mesures d'application nécessaires ont été prises dans cette période très courte de neuf mois. Cette rapidité d'exécution, qui prouve le caractère prioritaire de la politique de la ville pour notre majorité, est suffisamment rare pour qu'on ne s'en félicite pas.

Ayant fait l'objet d'un accord le 28 octobre 1996, en commission mixte paritaire, le pacte de relance pour la ville clôt le long travail de réflexion engagé pour sauver nos banlieues. Oui, on peut réellement parler d'un sauvetage, puisque ces banlieues sont arrivées dans une impasse où la crise économique et les mauvaises appréciations de nos prédécesseurs socialistes les ont conduites. Il ne s'agissait pas de faire une politique médiatique ou télévisuelle de la ville, mais bien de résoudre des problèmes et de prévoir des moyens d'actions efficaces.

Au-delà de ces considérations, la politique de la ville regroupe tout un arsenal de mesures précises et ciblées, qui ont été élaborées en concertation avec les principaux partenaires publics et privés, et au contact direct avec la population sur le terrain.

Concrètement, l'ensemble du dispositif comporte 68 mesures concernant tous les aspects de la vie dans les quartiers défavorisés. Ainsi, les principaux décrets d'application, relatifs notamment à la création des 700 zones urbaines sensibles, des 350 zones de redynamisation urbaines et des 44 zones franches urbaines devraient paraître d'ici à la fin de l'année. Sans compter que l'ensemble des mesures du pacte seront applicables au début de l'année, dès janvier 1997 !

Mais le pacte pour la ville, ce sont aussi des mesures qui ont déjà cours. Ainsi, j'ai pu relever, avec un intérêt certain, que pour le seul mois de septembre, 3 000 contrats d'emplois de ville avaient été signés.

La mise en œuvre du pacte est assurée aussi par le budget « ville » que vous nous présentez.

De fait, l'effort public global en faveur de cette politique progresse de près de 30 % cette année. Il atteint 13,38 milliards de francs. Sur ce total, les emplois de ville que je viens d'évoquer représentent plus de trois milliards de francs, soit près de 25 %.

Cependant, ramener l'activité dans les quartiers suppose aussi d'y assurer une présence suffisante des services publics. Pourriez-vous, messieurs les ministres, dresser un bilan des actions engagées et me donner des précisions sur trois points :

Comment ferez-vous pour que la baisse de près de 20 % de la ligne budgétaire consacrée aux projets des services publics de quartiers reste sans conséquence ? Le fonds pour la réforme de l'Etat est susceptible de compenser cette évolution négative : dans quelle proportion le fera-t-il ?

Quelle appréciation portez-vous sur l'application de la nouvelle bonification indiciaire ? Cette mesure a-t-elle véritablement permis d'affecter dans les quartiers des fonctionnaires expérimentés, en particulier dans l'enseignement et l'éducation ?

Où en est la mise en cohérence des zones d'éducation prioritaires avec la géographie prioritaire de la politique de la ville ?

Mais si ce budget est cohérent avec la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, il est également satisfaisant quant à la poursuite des actions traditionnelles de la politique de la ville.

A ce titre, l'évolution de ce qu'on appelle les crédits spécifiques est significative puisque, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, les moyens de paiement progressent de 3 %, alors que la baisse de 4,2 % des moyens d'engagement s'explique, pour l'essentiel, par une raison technique : le report d'un an de l'échéance des contrats de plan.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Chers à M. Balligand !

M. Thierry Mariani, rapporteur pour avis. Ainsi, ces crédits permettront de poursuivre ce qui a été engagé, notamment dans le cadre contractuel, et cela est essentiel, car la politique de la ville doit se faire dans la continuité, sans rupture.

Et sur ce point, permettez-moi d'insister, messieurs les ministres, sur le véritable enrichissement que vous avez apporté à la politique de la ville.

Vous avez su voir au-delà du bâti et vous préoccuper des gens qui habitent les quartiers. Il fallait définitivement dépasser le stade des structures institutionnelles et des procédures, seuls outils destinés à régler les problèmes rencontrés dans les quartiers défavorisés qui ont eu, par leur configuration tant géographique qu'architecturale, une progression sociale et humaine particulièrement difficile. Si l'amélioration du cadre de vie de ces populations était un élément important, tout comme l'intervention sociale, elle n'était pas suffisante pour sortir ces quartiers de leurs difficultés.

Dans ce projet de budget comme dans le pacte de relance, vous avez donné une nouvelle dimension à la politique de la ville en organisant la redynamisation économique des quartiers. Par cette approche, vous intégrez définitivement la politique de la ville dans la continuité de l'action publique.

Mais la politique de la ville ne repose pas uniquement sur l'Etat ; elle s'inscrit également dans le cadre de partenariats entre le monde économique et les collectivités locales, et sa réussite dépend vraiment de la mobilisation de tous.

Pour ce qui concerne le monde économique, d'abord, pourrions-nous avoir des indications sur l'engagement des grandes entreprises dans les quartiers et sur leur capacité à

offrir du travail aux jeunes qui les habitent ? Des initiatives ont été prises sur ce point, notamment par le gouvernement précédent. Où en est-on ?

S'agissant des collectivités locales, je poserai deux questions.

Les régions ont pris un retard certain dans les investissements qu'elles s'étaient engagées à faire durant les deux premières années d'application des contrats du XI^e Plan. Ce retard repose-t-il sur des raisons techniques liées, par exemple, à la longueur des discussions préparatoires ou correspond-il à de réelles difficultés d'application ?

Les emplois de ville doivent être financés à 45 % par les collectivités locales. Pour de nombreuses communes, cela représente une charge qui dépasse leurs possibilités et l'aide des régions et des départements leur est nécessaire. D'ailleurs, plusieurs régions et départements ont pris des initiatives en ce sens. Que comptez-vous faire pour amener ceux qui se sont abstenus jusqu'à présent à s'engager ?

D'une manière générale, les communes ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la politique de la ville. Cosignataires des contrats de ville, elles sont en effet en première ligne pour l'application du principal mécanisme de cette politique.

De leur volonté politique, de leur dynamisme, des liens qu'elles savent établir avec les acteurs du terrain, responsables de projets ou d'associations notamment, dépend beaucoup le succès de ces contrats.

Ce rôle pivot est normal. Plus proche des réalités locales, à l'écoute de leur population, l'échelon communal ou intercommunal est le plus adapté pour la mise en œuvre d'actions correspondant aux besoins locaux. Sur ce point, peu de difficultés avaient été, jusqu'à présent, recensées. Mais un problème nouveau est apparu dans certaines villes, avec l'arrivée de responsables inspirés par les idéologies extrémistes, pour qui le développement des quartiers et l'amélioration du sort des populations qui y vivent n'est pas l'objectif premier.

Même si l'on peut compter que le non-respect de leurs obligations légales sera sanctionné, on est en droit de se demander s'il en ira de même pour des agissements ponctuels, pas toujours immédiatement perceptibles, qui pourraient parvenir à détourner ces mécanismes de leur finalité. Aussi me permettra-t-on de rappeler à cette tribune que la loi que nous votons ici doit s'appliquer sur tout le territoire et que cette application doit respecter l'esprit dans lequel elle a été votée.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Bien sûr !

M. Thierry Mariani, rapporteur pour avis. Nous devons tous faire preuve de vigilance. C'est l'essence même de la République qui nous le commande.

Je terminerai ce rapide tour d'horizon en évoquant la difficulté que nous rencontrons, nous parlementaires, pour préparer l'examen des crédits de la ville.

Messieurs les ministres, je sais que, cette année, l'élaboration du projet de loi sur le pacte de relance pour la ville a mobilisé l'essentiel de votre énergie et de celle de vos services. Les résultats que j'évoquais tout à l'heure illustrent d'ailleurs très bien la densité de votre travail et de vos engagements.

Toutefois, je ne peux que regretter, comme notre collègue Girard, le retard apporté à la parution du « jaune » budgétaire, essentiel à notre travail. Ce document nous est indispensable pour comprendre la politique de la ville,

ne serait-ce que parce que moins de 10 % des crédits budgétaires figurent dans le « bleu ». En effet, la politique, de la ville mobilise de nombreux acteurs et de nombreuses sources de financement. Elle est, par nature, complexe et peu facile à gérer. Je me permets donc d'insister pour qu'à l'avenir, il soit mis à notre disposition suffisamment tôt pour pouvoir être utilisé lors du débat budgétaire.

Par ailleurs, la commission de la production et des échanges demande depuis plusieurs années une amélioration du dispositif d'évaluation de la politique de la ville. Elle souhaite, notamment, que soit mis à la disposition des parlementaires, avant chaque débat budgétaire, une série d'indicateurs simples relatifs, par exemple, au taux de chômage, au taux d'alphabétisation et à la densité des commerces et des services. Nous pourrions ainsi véritablement apprécier l'efficacité des mesures mises en œuvre. On nous avait donné des espoirs l'an dernier. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Si je me suis permis d'insister sur les outils améliorant la lisibilité et permettant d'évaluer l'efficacité de la politique de la ville, c'est parce que je suis intimement convaincu que, face aux mauvais procès dont elle est l'objet et à la vision déformée qu'en donnent certains, elle a tout à gagner d'un effort de transparence.

Messieurs les ministres, la politique que vous nous proposez à travers ce budget est ambitieuse, cohérente et globale. Elle a l'immense mérite de s'attaquer aux problèmes concrets des populations qui vivent dans les quartiers prioritaires et qui – cela est trop souvent ignoré – y sont très attachées.

En conclusion, des crédits en augmentation, une politique qui va dans le bon sens : ces deux raisons suffisent à expliquer que la commission de la production et des échanges ait donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la politique de la ville pour 1997. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec, pour le groupe communiste.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intervention portera sur le budget « intégration et ville ».

Dans un contexte budgétaire placé sous le signe d'une limitation drastique des dépenses publiques, de la réduction des déficits et de coupes sombres dans les divers budgets, celui consacré à la ville et à l'intégration fait, cette année encore, l'objet d'une présentation avantageuse. Il est même mis en exergue comme un effort significatif, symbole de la prise en compte des ruptures profondes qui marquent notre société ; autant d'arguments qui suscitent satisfaction, voire enthousiasme, du côté du Gouvernement et de la majorité.

L'effort financier global pour la politique de la ville, tous ministères confondus, est estimé, selon que l'on prend ou non en compte les exonérations fiscales et sociales diverses et leurs compensations prévues dans les mesures du pacte de relance pour la ville, entre 10,8 milliards et 13,3 milliards de francs, contre 8,8 milliards de francs dans la loi de finances initiale pour 1996.

La progression n'est donc pas négligeable, même si trois phénomènes peuvent tempérer cette bonne nouvelle.

D'abord, il est difficile de repérer, dans les budgets des différents ministères, les moyens consacrés à la politique de la ville.

M. Laurent Cathala. Ce n'est pas par hasard !

M. Patrick Braouezec. La Cour des comptes évoquait d'ailleurs, dans son rapport annuel de l'an dernier, le peu de signification de ce chiffre d'ensemble, certains ministères passant sous le vocable « ville » des actions dont le lien avec les quartiers répertoriés comme « difficiles » est pour le moins ténu.

Le second bémol réside dans la part des crédits consacrés à la politique de la ville gérée par le ministère de l'intégration et de la ville : elle passe de 1,35 milliard en 1996 à 1,28 milliard pour 1997. Autrement dit, elle régresse de près de 5,4 %.

Le troisième handicap de ce budget, qui est aussi le plus lourd, repose sur le fait que la plupart des dépenses nouvelles induites par les dispositifs de la politique de la ville sont financées par des redéploiements budgétaires ; c'est-à-dire, pour reprendre une formule sans grande originalité mais particulièrement appropriée, que l'on a déshabillé Pierre pour habiller Paul ou, en l'occurrence, Eric !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Et Jean-Claude ! (*Sourires.*)

M. Patrick Braouezec. Afin de parer aux éventuelles indignations que ferait naître ma première réserve, je veux bien admettre que, cette année, les actions « ville » des différents ministères seront plus lisibles, en ce sens que nombre d'entre elles relèvent des dispositions du pacte de relance pour la ville.

Cet avantage au regard de la lisibilité constitue en même temps une des raisons essentielles de mon hostilité à ce budget. En effet, les moyens alloués à la ville pour 1997 sont la traduction budgétaire des dispositions du pacte de relance pour la ville, dont nous avons eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises depuis le printemps. Chacun, ici, sait que je suis en désaccord profond avec la conception de la politique de la ville qui fonde ce pacte.

Les critiques et les craintes que j'ai émises dans chacune de mes interventions sur ce texte se trouvent d'ailleurs confirmées et illustrées dans le budget que l'on nous soumet. Celui-ci confirme en effet le parti pris du Gouvernement d'apporter des réponses caritatives aux grands problèmes économiques et sociaux de notre société. Car les difficultés auxquelles sont confrontées les villes, ou plus exactement les personnes qui vivent en milieu urbain, ne sont rien d'autre que les problèmes qui traversent l'ensemble de notre société, mais que la concentration urbaine met en évidence avec une plus grande acuité.

En dépit de l'insistance avec laquelle on continue à parler du « mal des banlieues », chacun sait parfaitement que les difficultés recensées ne sont pas propres aux villes. Vous-mêmes, messieurs les ministres, vous avez beaucoup insisté sur le caractère interministériel des actions et des crédits alloués à la politique de la ville. De fait, il n'y aura pas de relance de la ville sans une relance de la société tout entière.

M. Laurent Cathala. Très bien !

M. Patrick Braouezec. C'est pourquoi prétendre que l'on résoudra la fracture sociale en mettant en place des dispositifs qui s'apparentent à un traitement humanitaire des problèmes urbains me paraît profondément illusoire. C'est pourtant de cela qu'il est question.

De plus, vous me permettrez de montrer le décalage entre les intentions affichées par vos ministères et le reste de la politique gouvernementale, qui accentue les difficultés et les inégalités que vous êtes censés résoudre ou diminuer.

Le budget de la ville et de l'intégration intervient en effet dans un contexte budgétaire de rigueur, marqué par des orientations politiques générales qui précarisent une partie sans cesse croissante de la population. Ainsi, tout en se félicitant de la progression des crédits permettant la mise en œuvre de la politique de la ville, le Gouvernement continue, dans des domaines qui concernent directement les villes et les quartiers, à organiser la ségrégation, à aggraver les ruptures géographiques et sociales, à réunir toutes les conditions qui favorisent l'exclusion sous toutes ses formes.

La politique de la ville ne devrait pas être une simple série de mesures d'exception pour les pauvres et les exclus. Vous semblez ignorer, monsieur le ministre délégué à la ville et à l'intégration, que même dans les villes qualifiées de banlieues difficiles vivent encore en grande majorité – et c'est heureux – des personnes qui travaillent, ont un logement, dont les enfants ne sont pas en échec scolaire, et qui n'ont finalement d'autres difficultés que celles imposées à tout un chacun par la politique de rigueur menée par votre gouvernement.

La dynamisation et la reconquête de territoires urbains, la réhabilitation de certains quartiers, la réinsertion économique et sociale des personnes les plus marginalisées passent ainsi moins par des mesures ponctuelles, même si elles sont nécessaires, que par une politique publique volontariste et égalitaire en matière d'emploi, de formation et d'éducation, de logement, de santé, de sécurité, de justice.

Les mesures concernant l'emploi dans les quartiers ciblés par la politique de la ville et celles relatives au logement social me semblent illustrer parfaitement les contradictions, voire les incohérences du Gouvernement entre les objectifs qu'il affirme et les moyens qu'il met en œuvre pour y parvenir.

L'emploi est depuis plusieurs mois déjà la priorité déclarée du Gouvernement, lequel multiplie effets d'annonce et demi-mesures dont les résultats sont, pour l'instant, bien peu concluants. Si l'on excepte la réforme intervenue le 1^{er} août 1995, qui avait permis de supprimer d'un simple coup de baguette magique 300 000 demandeurs d'emplois, les personnes ayant travaillé plus de soixante-dix-huit heures dans le mois écoulé n'étant plus comptabilisés, les chiffres du chômage sont éloquentes. Les derniers résultats publiés par le ministère du travail font apparaître, pour le mois de septembre, et en dépit de la réforme de la comptabilisation de 1995, 3 112 800 demandeurs d'emploi, soit 12,6 % de la population active, portant ainsi à près de 6 % la progression du chômage depuis le début de l'année.

C'est là que se situe pour une grande part la fracture sociale, et c'est au regard de ce contexte que je souhaite aborder la création des emplois de ville, qui absorbent une bonne part des moyens consacrés à la politique de relance pour la ville.

Ces emplois, nous dit-on, permettront à des jeunes d'intégrer la vie active en effectuant des travaux dits de proximité. Ces emplois, en réalité, non qualifiés et non qualifiants, largement financés par les collectivités locales, même si l'Etat y participe, n'apporteront aucune réponse au problème du chômage des jeunes.

D'abord, ils n'ont de nouveau que leur appellation, dans la mesure où ils sont financés par la suppression des 200 000 contrats emploi-solidarité prévus dans la loi de finances initiale pour 1996.

M. Gérard Saumade. Exact !

M. Patrick Braouezec. Ensuite, ils ne répondent pas aux besoins des jeunes qualifiés, et il y en a même dans les banlieues, monsieur le ministre. Les emplois de ce type proposent en fait, sous des formules diverses et sous prétexte d'emploi, des occupations au rabais.

Enfin, des réponses durables au problème du chômage ne peuvent passer que par une formation qualifiante, la reconnaissance d'une qualification, un véritable salaire et l'arrêt de toutes les déréglementations.

Au lieu de cela, les effectifs enseignants font l'objet d'un dégraissage, les jeunes qui suivent des formations en alternance école-entreprise ont de plus en plus de difficulté à trouver une entreprise d'accueil, nombre d'entre eux sont même contraints de quitter le système scolaire sans avoir obtenu leur diplôme, faute d'avoir pu suivre l'enseignement pratique prévu dans leur cursus de formation, et on propose aux jeunes qui arrivent dans de telles conditions sur le marché du travail d'occuper un emploi de proximité qui, tel que vous le prévoyez, revient à créer une sous-fonction publique.

Les services de proximité, en effet, ne se décrètent pas plus qu'ils ne s'improvisent. Sans un véritable travail en amont, permettant la création et la reconnaissance de filières de formation qui ouvriront aux jeunes la porte à un véritable métier, dans lequel ils pourront mener une vraie carrière, le Gouvernement opte pour le modèle économique et social anglo-saxon, dans lequel les métiers sont en voie de disparition, les individus devant être parfaitement adaptables et disponibles à tous les changements pour naviguer au gré des emplois disponibles. Ainsi, les emplois de ville pourraient bien constituer une pierre angulaire d'un édifice dans lequel les salariés sont appelés à devenir des pions interchangeables, dans le cadre d'un sous-intérim permanent et généralisé.

Nous le voyons bien, les mesures supposées favoriser l'emploi dans le cadre de la politique de la ville non seulement sont un leurre, mais sont porteuses de dérives dangereuses, de précarisation et de déréglementation.

Quant aux mesures en matière de logement social, qui sont censées participer d'une plus grande justice sociale, elles engendrent un processus de ségrégation géographique particulièrement pervers, que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer et que j'aurai l'occasion de développer demain à la faveur d'une question sur le budget du ministère du logement.

Le budget qui nous est présenté aujourd'hui pose également la question des finances des collectivités locales. En effet, la plupart des dispositifs reposent très largement sur le concours financier des collectivités territoriales. Si l'Etat n'a plus les moyens de tout faire – limitation des dépenses publiques, réduction des déficits et respect des autres critères de convergence inscrits au traité de Maastricht obligent – encore faudrait-il que ceux à qui il délègue ses missions aient, d'une part, la possibilité de le décider, et, d'autre part, les moyens financiers de l'assumer.

Pour avancer positivement sur cet aspect de la politique de la ville, il aurait fallu que les établissements publics de restructuration urbaine permettent une véritable codécision, un véritable partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. Le Gouvernement a refusé de jouer le jeu.

Quant aux moyens financiers, la situation des collectivités locales est désormais très inquiétante. Depuis plusieurs années, les lois de finances successives les ont peu à peu privées de toute marge de manœuvre. Le pacte de stabilité institué par la loi de finances pour 1996 est venu aggraver encore leur situation et, d'après le projet de loi de finances pour 1997, la DGF va, pour la quatrième année consécutive, diminuer en francs constants. Je suis certain qu'il y a ici des maires qui sont complètement d'accord avec les propos que je tiens, quelle que soit leur couleur politique.

M. Laurent Cathala. Tout à fait !

M. Patrick Braouezec. Enfin, comment continuer à parler du désenclavement des quartiers lorsque les moyens consacrés aux transports en commun sont indigents ? Comment croire au développement des services publics de proximité dans les quartiers lorsque l'on s'évertue par ailleurs à réduire les effectifs dans la fonction publique ?

Ce sont pourtant toutes ces voies qui devraient être explorées avec sérieux, et ces questions auxquelles il faudrait s'attaquer pour mettre en œuvre une politique de la ville digne de ce nom.

Une telle démarche supposerait de s'interroger sur les perspectives à long terme qu'il faut tracer pour notre société. Au lieu de se pencher sur les vraies questions, qui demandent l'élaboration d'orientations politiques et budgétaires cohérentes, le Gouvernement s'enlise dans le court terme, et privilégie les solutions rapides. En s'attaquant à quelques détails superficiels, il donne, dans le meilleur des cas, des tranquillisants pour calmer le malaise social. On voudrait nous faire croire que l'essentiel est résolu, alors qu'il n'est même pas abordé.

L'urgence véritable, aujourd'hui, serait de se poser les vraies questions sur les problèmes qui traversent notre société, afin d'essayer de trouver des réponses de fond, et des solutions durables. Pour cela, il faut bien comprendre ce qui se passe en profondeur dans notre société depuis quelques années.

Cette société a fonctionné pendant des décennies autour du monde du travail, particulièrement structuré dans la vie associative et syndicale. Les partis politiques eux-mêmes se structuraient en fonction de cette organisation de la société. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, le conflit principal s'est déroulé au sein de l'entreprise entre la classe ouvrière, au travers de ses organisations, et la classe des possédants.

Cette période est apparemment close. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'ouvriers et encore moins que le capital ne génère pas des contradictions encore puissantes. La pauvreté, l'exploitation, l'aliénation, la souffrance n'ont pas pour autant disparu. Je pense même qu'elles ont empiré, prenant d'ailleurs de nouvelles formes. Néanmoins, à l'antagonisme de classes qui a existé pendant très longtemps, s'est substitué le conflit entre ceux du dehors et ceux du dedans, du centre et de la périphérie, de la ville et de la banlieue.

Cette nouvelle image dominante attachée à la politique de la ville est en fait voulue par l'Etat dans la mesure où c'est pour lui un moyen de « territorialiser » les tensions de l'époque et de tenter de faire croire que la société va mal parce que des quartiers vont mal, alors qu'il s'agit du contraire.

C'est un discours d'intégration qui en fait exclut et stigmatise. Cette démarche est dangereuse et suicidaire et ne fait que renforcer des rivalités de plus en plus grandes et de plus en plus violentes d'un quartier à l'autre.

De grâce, revenons vite à une politique de la ville à l'échelon de la ville même, ...

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. Patrick Braouezec. ... dans le cadre d'une politique d'égalité de droits énoncée par l'Etat sur l'ensemble du territoire.

Quant à l'intégration, s'est-on jamais demandé à quoi les populations supposées exclues doivent s'intégrer ? Au chômage ? A la misère ? A un avenir sans projet ? A une société qui veut qu'aux pauvres soient alloués des moyens de pauvres et dénie ainsi tout droit au respect ? A une société qui veut qu'aux exclus soient appliquées des mesures d'exception pour exclus ?

M. Laurent Cathala. C'est une vraie question.

M. Patrick Braouezec. Je ne peux, pour ma part, souscrire à une politique nationale du « mieux que rien ». Je ne peux souscrire à une seule stratégie de l'urgence, même si elle est nécessaire.

Sachant combien les difficultés s'accumulent dans les grandes agglomérations urbaines, avec leurs corollaires, d'ailleurs, en milieu rural, peut-être au moins aussi graves mais sans doute beaucoup moins médiatiques, j'aurais préféré que le Gouvernement prenne conscience de la réalité des problèmes urbains et s'attache à promouvoir une politique de la ville réellement porteuse d'améliorations, d'efforts pour lutter contre la ségrégation et l'exclusion.

Les dépenses inscrites pour la politique de la ville dans la loi de finances sont loin de répondre à cet objectif, et plus encore les mesures financées par d'autres ministères. C'est pourquoi je regrette, vraiment, de devoir, avec l'ensemble de mon groupe, me prononcer contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques-Michel Faure pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jacques-Michel Faure. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration constitue l'un des principaux vecteurs de l'ambition qui est la nôtre de réduire la fracture sociale dans notre pays.

Il traduit pour 1997 la priorité donnée par l'Etat à l'emploi, au retour de l'activité dans les secteurs les plus vulnérables et à la valorisation des territoires. De ce point de vue, il est incontestable qu'en dépit d'un contexte marqué par la contrainte budgétaire, les efforts réalisés expriment pleinement l'importance accordée à ce budget.

Ainsi, en 1997, la politique de la ville bénéficiera d'un effort financier public encore jamais atteint, avec 10,8 milliards de francs, contre 9,8 milliards l'an dernier, soit une progression de 10 %. Si l'on y ajoute les dépenses fiscales et les compensations, l'effort public global s'élèvera à plus de 13 milliards de francs, en hausse de 28,5 %.

L'Etat se donne ainsi les moyens de conforter les actions essentielles de la politique de la ville : les contrats de ville, les opérations d'investissement dans les quartiers et les mesures en faveur des jeunes et des habitants des quartiers.

En outre, les fonds européens, en hausse de 43,2 %, permettent d'abonder considérablement l'effort global réalisé dans le cadre de la politique de la ville.

L'augmentation des crédits budgétaires est particulièrement sensible dans le domaine des concours financiers de l'Etat aux collectivités éligibles à la dotation de solidarité urbaine, qui seront portés de 1,9 milliard à 2,8 milliards en 1997.

L'apport financier est sensible également pour les zones de redynamisation urbaines et les zones franches urbaines : 1,2 milliard pour les premières et autant pour les secondes.

Le budget pour 1997 permettra en outre d'accompagner une véritable politique de développement de la ville, dont la pierre angulaire réside sans conteste dans le pacte de relance pour la ville, présenté le 18 janvier dernier.

La politique de la ville a longtemps, trop longtemps, été conçue empiriquement et déterminée par les événements ou les crises qui affectent régulièrement nos quartiers. Cette conception réductrice de la politique de la ville aura vu la succession de plans aussi incohérents qu'éphémères, et sans véritable vision d'avenir pour la ville.

Avec le pacte de relance pour la ville, nous avons prouvé qu'avec la volonté politique et l'ambition, l'on pouvait refuser de se résigner à subir une situation devenue préoccupante. En faisant le choix de la redynamisation économique, c'est-à-dire du développement social, nous avons donné un contenu réaliste, cohérent et porteur d'espoir à la politique de la ville, conçue jusqu'à présent à travers l'accompagnement social ou l'amélioration du cadre de vie. C'est une réelle novation et c'est la seule qui permette d'entrevoir une finalité d'intégration en faveur des habitants de ces quartiers.

Le pacte de relance pour la ville initie en réalité une politique de développement de l'activité destinée à recréer l'espace vital au cœur de ces quartiers en confortant la priorité du Gouvernement en faveur de la lutte contre le chômage, en particulier des jeunes.

Il s'agit d'une politique de longue haleine, qui produira sans doute ses effets à long terme, mais c'est la seule qui traduise l'esprit de conquête et, en l'occurrence, de reconquête que nous souhaitons incarner.

Nous travaillons pour l'avenir, là où nos prédécesseurs n'ont récolté de leur politique à courte vue que des fruits amers.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. Jacques-Michel Faure. Grâce à l'ampleur des moyens mobilisés, les principaux objectifs du pacte seront finacés.

Ainsi, la création d'activités et d'emplois sera assurée notamment par une exonération totale de charges sociales et fiscales dans trente zones franches, et la création sur une période de quatre ans de 100 000 emplois de ville au profit des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.

Le rétablissement de la paix publique passera notamment par l'accroissement du nombre de jeunes effectuant un service national ville.

Le rétablissement de l'égalité des chances aura pour vecteur l'amélioration de la prise en charge scolaire et périscolaire.

Un volet important sera consacré à la restructuration urbaine, à la rénovation et la diversification des logements.

Enfin, le pacte garantira le renforcement des partenariats pour mener à bien une politique qui se veut avant tout concertée et acceptée par les acteurs locaux de la politique de la ville.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des départements ministériels intéressés, cinq mesures sur les dix-sept qui nécessitaient une loi ont été adoptées depuis le mois de janvier. En dix mois, plus de vingt textes législatifs et réglementaires ont d'ores et déjà donné un contenu pratique au pacte dans des domaines aussi variés que l'emploi, l'école, la police, l'amélioration des équipements publics et des logements.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jacques-Michel Faure. En dépit du coût financier élevé qu'il implique, il s'agit d'un engagement qui, pour la première fois, je le rappelle, est effectivement financé.

Le pacte correspond à une véritable réorientation de la politique de la ville en faveur d'une relance de l'activité, à travers des mesures visant à réduire de manière sectorielle la fracture sociale qui s'est installée dans ces quartiers. Cet effort doit associer une vigoureuse politique d'intégration, sans laquelle toute politique visant à réprimer l'immigration illégale serait vaine. Je souhaite, messieurs les ministres, que vous puissiez, sur ce point particulier, éclairer la représentation nationale sur vos intentions.

Nous ne pouvons que nous féliciter que le pacte de relance pour la ville, qui représente un engagement durable de l'Etat, ait trouvé dès cette année une traduction budgétaire importante et, je le rappelle, sans commune mesure avec ce qui avait été fait jusqu'à présent.

Le second volet du budget qui nous est présenté aujourd'hui revêt une importance singulière dans un pays comme le nôtre qui connaît encore de multiples déséquilibres territoriaux, qui sont autant d'inégalités sociales ou économiques.

M. Patrick Ollier. Hélas !

M. Jacques-Michel Faure. Rien ne serait plus contraire aux exigences de l'aménagement du territoire que de laisser se développer le sentiment que la réduction de la fracture sociale pourrait à elle seule effacer les conséquences de la fracture territoriale que nous constatons chaque jour.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 avait en effet l'ambition de rétablir l'équilibre du territoire en compensant les handicaps.

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Jacques-Michel Faure. La cohésion sociale et l'unité nationale demeurent en effet aujourd'hui deux facteurs indissociables d'une même conception de la France et de son avenir.

L'on doit se satisfaire de la mise en œuvre des principales mesures de la loi d'orientation par le biais de vingt-huit décrets d'application et de plusieurs autres mesures réglementaires. Ainsi en est-il notamment du fonds national d'aménagement et de développement du territoire, de l'application des mécanismes de fiscalité dérogatoire au profit du soutien à l'activité, ou de l'institution de quarante-deux « pays tests » destinés à pérenniser la notion de pays contenue dans la loi.

M. François Sauvadet. C'est une très bonne chose !

M. Patrick Ollier. Une très bonne initiative !

M. Jacques-Michel Faure. Il n'en reste pas moins que certains retards n'ont pas permis la pleine application de cette loi.

Il en est ainsi de la mise en place du groupement d'intérêt public d'observation et d'évaluation de l'aménagement du territoire, du montant et des conditions d'utili-

sation des crédits du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, des insuffisances du fonds de péréquation des transports aériens, de l'absence de constitution du Fonds national de développement des entreprises ou du retard dans le versement des dotations libres d'emploi de la section locale.

Pour l'essentiel, cependant, je le rappelle, le processus de mise en œuvre de la loi est en bonne voie et permet d'espérer pour l'année prochaine un véritable cadre global en faveur de l'aménagement du territoire. Je souhaiterais d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous puissiez nous préciser le calendrier d'application des dispositions de la loi de 1995 encore en cours d'élaboration.

Pour 1997, dont le budget constitue une transition avant la mise en œuvre de plusieurs grandes réformes, les crédits consacrés à l'aménagement du territoire seront en baisse sensible, avec 1,6 milliard de francs en crédits de paiement et 1,8 milliard en moyens d'engagement. A cette contraction budgétaire il convient d'ajouter la réduction globale de près de 2 milliards de francs de crédits concourant à l'aménagement du territoire, y compris les fonds européens.

Cette situation ne devrait cependant pas menacer les priorités budgétaires traditionnelles.

Les actions en faveur de l'emploi permettront le développement des bureaux de prospection des investissements à l'étranger et le maintien à un niveau constant du montant de la prime d'aménagement du territoire.

Sur ce point particulier, il convient de remarquer que les 250 millions de francs ouverts en 1997 au titre de la PAT seront abondés par des réserves comptables correspondant à la non-consommation de crédits, supérieurs à 700 millions de francs en autorisations de programme.

Vous savez, monsieur le ministre, toute l'importance que revêt la PAT, en particulier pour les régions à faible niveau d'emploi. Pouvez-vous nous assurer que le niveau d'intervention atteint cette année sera préservé l'année prochaine ?

Au titre des actions menées en faveur du développement local, les ressources du FNADT seront préservées, même si, globalement, ses crédits sont en baisse. Ainsi, l'ensemble des contrats de plan Etat-région devraient être honorés, de même que les engagements à l'égard d'opérations annexes aux contrats de plan. Il convient de s'en féliciter, d'autant que les crédits européens seront en progression en 1997, en particulier les programmes Konver, avec 100 millions de francs supplémentaires, et Leader, avec 230 millions de francs de plus. Au total, 800 millions de francs de crédits européens viendront abonder en 1997 les crédits nationaux.

Au terme de l'examen du budget qui nous est soumis, force est de constater qu'il assure la réalisation des missions fondamentales de l'aménagement du territoire.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jacques-Michel Faure. Cependant, je tiens à rappeler que, pour nous, la bonne application de la loi d'orientation de 1995 conditionne dans une large mesure l'existence et la préservation de l'équilibre recherché entre le monde rural et la ville.

M. François Sauvadet. Tout à fait !

M. Jacques-Michel Faure. Or, outre l'accélération de l'application de la loi, certaines mesures, comme les aides fiscales ou les exonérations prévues au titre des territoires ruraux de développement prioritaire et des zones de revitalisation rurale mériteraient d'être approfondies et déve-

loppées. Tel est le cas de l'aide à l'embauche d'un deuxième et troisième salarié dans les territoires ruraux de développement prioritaire et de l'aide à l'embauche du quatrième au cinquantième salarié dans les zones de revitalisation rurale.

Ces dispositions pourraient être améliorées, notamment par l'application de l'ensemble des mécanismes d'exonération prévus, voire par l'élargissement du bénéfice des exonérations de taxe professionnelle.

Ces deux mécanismes, et la logique d'exonération fiscale dont ils procèdent, constituent en effet les deux principaux leviers du renforcement du potentiel économique et social des zones rurales, condition essentielle de leur revitalisation.

L'année 1997 sera une année de réformes fondamentales pour l'avenir de l'équilibre du territoire, susceptibles de donner une impulsion nouvelle et ambitieuse à l'aménagement du territoire.

En effet, le Gouvernement a pris deux engagements majeurs.

D'abord celui de présenter au Parlement le schéma national d'aménagement et de développement du territoire prévu par la loi d'orientation de 1995, qui fixera à l'horizon 2015 les grandes orientations de l'évolution du territoire français et clarifiera les règles d'implantation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et des services collectifs à vocation nationale.

Le retard pris dans l'élaboration de ce texte, avec le report du calendrier initial, s'il pouvait se justifier par le souci d'un travail de fond et de remise à plat de l'existant, doit aujourd'hui laisser la place à la cohérence. En effet, il nous semble nécessaire que ce texte puisse être débattu au Parlement avant même la discussion du plan pour le monde rural, dont il constitue l'un des supports.

La seconde grande réforme qui sera discutée en 1997 est le plan pour le monde rural, qui constitue pour nous le pendant du pacte de relance pour la ville.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jacques-Michel Faure. Il s'agira de prolonger la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire en engageant les mesures essentielles que sont le maintien et le développement des activités et des services en zone rurale.

Ce plan doit traduire le souci du Gouvernement de conduire une politique équilibrée entre les exigences de l'effort consenti pour la ville et celui qui est réalisé pour le monde rural, avec la même volonté et la même ardeur.

Ces deux textes sont de réels motifs de satisfaction qui interviennent dans un contexte budgétaire difficile. C'est donc une preuve de courage de votre part, monsieur le ministre, de les avoir annoncés et présentés. Nous souhaitons vivement qu'ils puissent disposer des ressources nécessaires pour que l'aménagement du territoire, et en particulier l'aménagement rural, entre enfin dans une phase concrète et contribue à la cohésion sociale autant qu'au maintien de l'équilibre des territoires de la République.

Dans ces conditions, les membres du groupe RPR voteront ce budget qui, s'il est transitoire, ouvre néanmoins des perspectives fondamentales pour l'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le président, messieurs les ministres, nous ne sommes pas venus pour rien ! Un nouveau concept est apparu en fin d'après-midi, celui d'aménagement du territoire virtuel. (*Sourires.*) Il y a en effet quelque indécence, monsieur le rapporteur pour avis, à dire que la politique d'aménagement du territoire, ce ne sont pas des crédits.

M. Patrick Ollier. Ce ne sont pas seulement des crédits !

M. Jean-Pierre Balligand. C'est vraiment un bon gag et l'exercice est assez curieux. Mais nous allons entrer dans le détail.

Nous nous souvenons des grandes ambitions de départ.

Nous avons travaillé au sein d'une commission pendant pas mal de temps, au-delà des attaches partisans. (*« C'est vrai ! » sur divers bancs.*)

Nous étions venus avec nos expériences de terrain, mais aussi nos désenchantements nationaux, y compris les miens lorsque, rapporteur spécial de la commission des finances, je me suis battu contre le gouvernement socialiste parce qu'il avait osé diminuer le budget de l'aménagement du territoire de 90 millions de francs. J'avais donc proposé à l'assemblée de le repousser afin de pouvoir renégocier avec Rivoli et Bercy.

M. Patrick Ollier. Dans le contexte de l'époque, vous aviez raison !

M. Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration. M. Balligand est un homme courageux !

M. Jean-Pierre Balligand. Non, pas courageux : avec mes collègues, nous nous battons de cette manière là.

Aussi espérais-je, que les députés de la majorité, que je crois très attachés à l'aménagement du territoire, auraient le même courage que nous...

M. François Sanvudet. Nous en avons !

M. Jean-Pierre Balligand. ... et que la bataille qui a été engagée – il faut remercier le président de la commission des finances, qui y a participé –, avec la décision de réserver les crédits, déboucherait sur une renégociation de la dotation.

M. Patrick Ollier. Cela a été le cas !

M. Jean-Pierre Balligand. Car faire passer le budget de l'aménagement du territoire d'un peu plus de 1,9 milliard à un peu plus de 1,6 milliard revient, vous l'avouerez, à frôler la Berezina ! La diminution est de 15,6 %.

La majorité a commis une erreur politique. Les ministres sectoriels, avec leur savoir-faire, ont essayé d'habiller tout cela. Le vrai problème, c'est que vous n'avez pas obtenu l'arbitrage favorable de Bercy. Or chacun sait que les promesses d'une loi de finances initiale ne valent rien.

L'année prochaine, lors de l'examen du budget de 1998, la majorité – je pense que ce sera la même,...

M. François Sauvadet. Nous le souhaitons !

M. Jean-Pierre Balligand. ... à moins qu'il n'y ait dissolution – et le Gouvernement aurait beaucoup de mal à dire qu'ils reviennent à la loi de finances initiale pour 1996 et qu'ils mettent celle de 1997 entre parenthèses.

Bercy ne l'acceptera pas. Il reprendra la loi de finances initiale pour 1997 afin de négocier sinon des diminutions, du moins une absence d'augmentation des crédits.

Faites attention ! Nous sommes dans une mécanique de désagrégation totale du budget de l'aménagement du territoire, de loi de finances initiale à loi de finances initiale.

M. Gérard Saumade. Très juste !

M. Jean-Pierre Balligand. Je ne veux pas faire de catastrophisme. Nous sommes tous des gens sensés et nous connaissons les difficultés de l'exercice pour les ministres, mais je suis, en ce qui me concerne, très inquiet pour les prochaines lois de finances.

Ma deuxième remarque concernera la situation actuelle.

L'aménagement du territoire a toujours signifié un appel au secours à l'Etat, pour compenser l'exode rural ou les effets des mutations dans l'industrie.

Ainsi, l'ouest de la France a largement bénéficié, à l'époque des Trente Glorieuses, de l'implantation, grâce à la DATAR de la première période – la période Guichard et Monod – d'un certain nombre d'industries d'équipement liées en particulier aux télécommunications, afin de compenser un exode rural important.

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de déstructuration, et l'on crie à nouveau au secours en invoquant l'aide de l'Etat, comme l'ont fait les régions frappées par des reconversions industrielles lourdes, je pense en particulier au Nord - Pas-de-Calais et à la Lorraine.

Serait-ce qu'une amélioration permettrait un désengagement de l'Etat ? Il serait pour le moins indécent de l'affirmer. La crise urbaine n'est-elle pas en train de s'approfondir, même si des politiques palliatives ont été définies ? Et il faudra des années de travail pour corriger la marginalisation du monde urbain, qu'il s'agisse des zones urbaines sensibles ou des zones de redynamisation urbaine.

La loi Pasqua était une fusée à plusieurs étages, pour reprendre une expression chère à notre collègue Ollier, qui fut le rapporteur du projet. Une telle politique exige un effort constant, pendant de nombreuses années, si l'on veut infléchir les tendances. Et l'on ne peut pas dire que la crise urbaine soit en voie de résorption.

La situation des zones rurales s'est-elle améliorée, elle aussi, depuis le vote de la loi Pasqua ? Les notions de zone de revitalisation rurale et de territoires ruraux prioritaires sont-elles obsolètes ? Non, mais il faut des moyens importants.

Lors de l'examen de la loi Pasqua, nous avions émis le souhait – mais nous n'étions pas les seuls, puisque des collègues de la majorité partageaient notre point de vue – que la fusion du FIDAR, du FIAM, du GIRZOM et du FIAT ne débouche pas, au moment des régulations budgétaires, sur des diminutions importantes de crédits. Comment pourrait-on effectuer les arbitrages, puisque les fonds étaient fusionnés ?

Les crédits de l'aménagement du territoire diminuent en 1997, comme en 1996. Cette diminution frappe globalement, mais surtout le FNADT, ainsi que les rapporteurs l'ont souligné.

N'oublions pas la partie contractualisée de ce fonds ; même si l'Etat se désengage, une partie des crédits du FNADT est bloquée et n'est donc pas disponible pour mener des opérations spécifiques. Vous ne pouvez pas toucher à 300 millions de francs au titre des contrats de plan. Il ne reste donc presque plus aucune marge pour mener des opérations ponctuelles. Cela hypothèque vos capacités d'action.

Mais l'aménagement du territoire ce n'est pas que « Etat, au secours », c'est aussi l'Etat qui prépare l'avenir. Monsieur le ministre, vous avez beau dire en commission des finances que plus de vingt décrets d'application de la loi Pasqua ont été publiés, ...

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Vingt-huit !

M. Jean-Pierre Balligand. ... et qu'une dizaine de circulaires sont parues, je reconnais que vous êtes bon pédagogue, mais tout cela, ce n'est que du papier !

M. François Sauvadet. Non !

M. Jean-Pierre Balligand. S'il n'y a pas des crédits derrière, vous ne pourrez mener aucune politique. Ce sera de la législation à crédit !

J'irai plus loin. Nous sommes un certain nombre – dont moi, puisque vous m'aviez sollicité – à avoir travaillé sur le schéma national de manière constructive. Ce schéma est nécessaire parce qu'il peut offrir une perspective d'avenir. Bien sûr qu'il y a matière à discussion, mais il vaut mieux débattre des orientations du territoire et de leurs composantes que d'être en quelque sorte bloqué par la DATAR, qui n'aura pas donné son feu vert, ou s'entendre dire qu'il ne faut pas discuter des lignes de TGV, des avantages du train pendulaire ou de telle autoroute. Il faut éclairer les décideurs publics. L'aménagement du territoire n'incombe pas seulement à l'Etat : c'est une compétence qu'il partage avec les collectivités territoriales, d'une part, et avec l'Europe, de l'autre.

M. Jean-Louis Idiart. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Balligand. Il faut savoir ce qui est fait par l'Etat.

Tout à l'heure, j'avais l'impression d'être au Parlement européen !

M. Jean-Louis Idiart. Eh oui !

M. Jean-Pierre Balligand. Tout le monde se félicitait des crédits européens, mais ce n'est pas ce que nous votons, et j'ai le sentiment, depuis un certain temps, que le désengagement de l'Etat est habillé par les crédits européens.

M. Jean-Louis Idiart. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Balligand. D'ailleurs, monsieur le ministre, vous nous avez distribué à ce sujet un document qui est un véritable petit inventaire à la Prévert.

Les crédits de paiement de la prime à l'aménagement du territoire étaient de 539 millions en 1996, ils ne seront plus que 250 millions en 1997. Vous nous dites qu'il y a un reliquat de 700 millions. Je l'ai reconnu en commission et je le répète : par les temps qui courent, il ne faut pas être trop dispendieux, et l'on doit effectivement pouvoir passer en ce qui concerne les crédits de paiement.

Mais attention ! Car si le nombre de dossiers augmente, comme le dit M. Deniaud dans son rapport, les autorisations de programme doivent suivre. En effet, il faut trois ans, en immobilier, en mobilier et en emplois, pour réaliser les investissements industriels, et ceux-ci sont généralement payés par tiers ; cela se passe ainsi pour le CIALA.

On peut donc accepter votre raisonnement pour les crédits de paiement mais pas pour les autorisations de programme.

Quant au fonds national d'aménagement du territoire – je poursuis la lecture de l'inventaire – ses crédits passent de 1,8 milliard en 1996 à 1,5 milliard en 1997.

Ceux du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables passent de 3,05 milliards à 3,1 milliards, c'est-à-dire qu'ils restent constants.

Les crédits concernant le transport aérien diminuent de 130 millions à 42 millions, car vous avez baissé le montant du prélèvement par billet.

Pour le fonds de gestion de l'espace rural, c'est zéro franc !

M. François Sauvadet. Pas du tout !

M. Jean-Pierre Balligand. Zéro franc, sous réserve de ce qui a été obtenu par le ministre de l'agriculture. Nous verrons, lors du vote final de la loi de finances, si un crédit de 100 millions de francs est bien inscrit. Mais il n'y avait rien dans la loi de finances initiale.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de rappeler que notre collègue Ollier, qui en avait pratiquement fait un axe de ses propositions, avait avancé le chiffre de 1 milliard de francs pour commencer.

M. Patrick Ollier. Pour la deuxième année !

M. Jean-Pierre Balligand. La première année, nous avons eu 500 millions de dotation, et, la troisième année, rien ! Il n'y a pas à dire, c'est vraiment une grande réussite !

Sur le fonds national de développement des entreprises, qui est d'ailleurs l'un des rares fonds à ne pas relever de l'assistanat, qui est quelque chose de fort, nous avons eu des discussions ici. J'ai interrogé récemment M. Borotra, ministre de l'industrie, qui, lorsqu'il était député, était un avocat extraordinaire pour les entreprises, les PME-PMI en particulier. L'expérience, modeste, que j'ai acquise dans ma région, mon département, mon secteur, mon pays, pour reprendre l'appellation à la mode, me fait dire, comme nombre de mes collègues sur différents bancs, car, que les PME-PMI doivent disposer de fonds propres car, en général, c'est lorsque leur chiffre d'affaires augmente qu'elles se cassent la figure, puisqu'elles sont sous-capitalisées.

Nous avons donc eu de grandes discussions ; la représentation nationale a créé ce fonds. Résultat : zéro franc en 1996 et zéro franc en 1997 ! Monsieur le ministre, vous ne devez pas être très convaincant ou très percutant auprès de Bercy, qui s'est toujours opposé à cette affaire.

Donc, sur le plan national, cela n'est pas brillant du tout.

M. Laurent Cathala. Pas du tout !

M. Jean-Pierre Balligand. Au niveau européen, avec les programmes Konver, Leader et Objectif 2, on constate des augmentations.

M. François Sauvadet. Vous n'allez pas vous en plaindre !

M. Jean-Pierre Balligand. Mais la vraie question, c'est le principe d'« additionnalité » pour les fonds européens.

M. Gérard Saumade. Eh oui !

M. Jean-Pierre Balligand. Il faut parler clair ! Je veux bien, monsieur le ministre, que vous nous répondiez rapidement et de manière laconique lors des questions d'actualité, parce que c'est l'exercice qui le veut, mais ce ne serait pas correct de le faire au moment de l'examen du budget, car c'est l'occasion pour nous d'avoir un dialogue avec vous.

M. Laurent Cathala. Très juste !

M. Jean-Pierre Balligand. Que ce soit pour les contrats de plan que vous étalez sur une année supplémentaire – je répète que vous ne ferez pas le programme routier jusqu'au 31 décembre 1999 – ou que ce soit pour tous ces fonds européens, Leader, Konver, Objectif 2, il est clair qu'il y a un problème. Le désengagement de l'Etat va renforcer les collectivités riches, les régions riches, par exemple.

J'ai déjà entendu notre excellent collègue Zeller dire que ce désengagement de l'Etat n'était pas un problème, que l'Alsace aller payer, faire l'avance. Mais il a la chance d'être le président de la région Alsace – tant mieux pour lui! – qui a le taux de chômage le plus bas. Que se passe-t-il, en effet dans l'Etat républicain français *new look*...

M. François Sauvadet. En français!

M. Jean-Pierre Balligand. ... ou nouvelle mode, nouveau regard, nouvelle vague, si vous préférez? L'Etat bénéficie maintenant des avances des régions. C'est extraordinaire!

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il y a longtemps que cela se fait!

M. Jean-Pierre Balligand. Non! C'est un nouveau modèle républicain.

Au moment de la décentralisation, certaines compétences qui étaient mal exercées par l'Etat ont coûté beaucoup plus cher aux collectivités territoriales. Mais on sait que les régions pour les lycées et les départements pour les collèges ont bien fait les choses et c'est tant mieux; cela a profité aux familles, aux enfants, aux enseignants, etc.

Mais dans le cas présent, c'est très différent. Nous sommes dans un Etat républicain où ce sont maintenant les régions qui financent l'Etat! Certes, pour Charles Millon, à la tête de la région Rhône-Alpes, cela ne pose pas plus de problème que pour Adrien Zeller. Mais je n'ai pas entendu les présidents de la région Auvergne, qui est plus pauvre, de la région Limousin ou de la région Nord - Pas-de-Calais, qui doit assumer les reconversions depuis X temps, dire qu'ils sont d'accord avec cette politique pour le moins bizarre. Ils n'ont pas les moyens de se substituer à l'Etat. Et surtout, les rapports annoncent déjà qu'en 1996 les fonds européens – je parle de nos droits de tirage – ne seront pas consommés totalement. Au niveau macro-économique, cela va peut-être vous permettre de négocier notre contribution annuelle au budget communautaire; mais cela aura de lourdes conséquences sur l'aménagement du territoire.

Vous avez une petite maison à garder, monsieur le ministre. Elle n'a pas toujours été appréciée. Mais nous avons été quelques-uns, notamment lorsque j'étais rapporteur du budget que présentait M. Méhaignerie, ministre de l'aménagement du territoire de 1986 à 1988, à défendre la DATAR contre les oukases de MM. Madelin, Gisserot et compagnie qui voulaient détruire tout « interventionnisme » de l'Etat en matière d'aménagement du territoire. Nous nous sommes battus collectivement pour garder cette toute petite maison, qui a très peu de moyens.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Elle est gardée!

M. Jean-Pierre Balligand. Je l'espère! Mais les dossiers dits internationalement mobiles, par exemple, sont amenés par les antennes à l'étranger de la DATAR. Or, cela

fait deux années de suite que vous baissez leur malheureux budget! Je dis bien « malheureux » budget, parce qu'on ne peut pas dire qu'il contienne de gros moyens.

Au nom de mon groupe, je souhaite que les moyens de l'aménagement du territoire soient préservés. Or ils ne sont pas en phase d'expansion, monsieur le ministre! Pauvre M. Pasqua! On allait voir ce qu'on allait voir, disait-il. Aujourd'hui, il doit se retourner au Sénat en voyant les budgets arriver – c'est peut-être pour cela qu'il parle de déconfiture de l'Etat!

Le projet de budget pour 1997 est inférieur au budget de 1993, voilà la vérité! Ce n'est pas très glorieux. En tout cas, cela ne relève pas d'une grande ambition pour l'aménagement du territoire. Certes, on peut invoquer les circonstances, mais veillons à ne pas hypothéquer le peu de marge de manœuvre dont dispose l'Etat.

En guise de conclusion, je rappellerai un chiffre, le vrai chiffre, car, si le budget de l'aménagement du territoire est optiquement petit, son importance réelle est beaucoup plus grande. En effet, lorsqu'il était de 2 milliards – malheureusement, il ne sera que de 1,6 milliard en 1997! – on actionnait en fait huit milliards, car un franc mis par l'Etat en mobilise quatre: trois francs apportés par les collectivités territoriales quelles qu'elles soient – régions, départements, intercommunalité, communes – et un par l'Europe. Voilà la vérité. Donc, n'hypothéquons pas ce budget, ces moyens d'action. On ne règlera pas cette affaire par des décrets.

Le groupe socialiste ne votera pas ce budget.

M. Yves Deniaud. Ce n'est pas une surprise!

M. Jean-Pierre Balligand. Mais notre vote ne sera pas dicté par un jeu d'opposition. Nous voterons contre parce que nous pensons que l'Etat français, ou du moins la représentation nationale, doit être en mesure de traduire la volonté politique d'une grande ambition pour l'aménagement du territoire, qui doit être partagée par les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'Europe, dans un budget qui soit un vrai budget et pas un budget de misère comme celui que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Saumade. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, les crédits inscrits dans votre projet de budget pour 1997 sont en baisse par rapport à 1996: moins 15 p. 100 pour les crédits de paiement et moins 26 p. 100 pour les autorisations de programme.

L'année 1995 avait été celle de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et 1996, l'année de mise en œuvre de cette loi, avec la sortie, très rapide, des décrets et circulaires d'application.

En 1997, apparemment, l'intendance ne suivra pas. C'est un affichage décevant pour ce qui doit demeurer une grande ambition politique, à savoir le rééquilibrage économique et humain du territoire national.

Mais la réalité est préférable à l'affichage. Vous conserverez en effet vos moyens d'action, grâce au report de crédits non consommés – aux 250 millions de prime d'aménagement du territoire inscrits, s'ajouteront 700 millions d'autorisations non consommées, soit une enveloppe de 950 millions – et grâce au lissage sur six ans des contrats de plan Etat-régions, lissage bienvenu dans le cas

présent et qui est justifié car autant par le calendrier des élections régionales que par le niveau actuel de respect des engagements contenus dans la plupart de ces contrats.

Enfin, ces moyens d'action seront conservés grâce aussi aux crédits européens dont vous avez obtenu une notable augmentation.

Les marges de manœuvre sont donc maintenues, du moins si elles ne sont pas de nouveau, en 1997, amputées par quelque gel brutal, comme nous en avons connu cette année. Par ailleurs, s'agissant des dépenses d'investissement, ce sont les consommations réelles et les perspectives de développement, non les chiffres inscrits dans le budget que nous examinons aujourd'hui, qui devront servir de base au budget de 1998.

Mais, pour être bon, un budget doit-il être en augmentation par rapport au précédent ? Faut-il toujours dépenser plus ? Je suis en opposition totale avec notre collègue Balligand, qui a développé la philosophie selon laquelle seul un budget en augmentation est un bon budget. C'est d'ailleurs cette logique perverse de facilité du « toujours plus de dépenses publiques » qui nous a progressivement conduits à une société collectivisée,...

M. Patrick Ollier. Eh oui ! Ecoutez, monsieur Idiart !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. M. Balligand a oublié de dire que l'on diminuait les impôts de 25 milliards !

M. Yves Coussain. ... société où les dépenses publiques absorbent plus de la moitié des richesses produites par nos concitoyens. Ceux-ci ne supportent plus d'être imposés chaque année un peu plus et sont arrivés à un point de rupture fiscale. Notre gouvernement a décidé de rompre cette logique dangereuse pour les grands équilibres sociaux de notre société. C'est une volonté juste et exigeante. Votre budget, messieurs les ministres, qui s'attache à l'équilibre territorial, doit y participer.

Moins de dépenses dans le projet de budget pour 1997 ne signifie donc pas que la politique d'aménagement du territoire sera abandonnée, mais ces dépenses devront être mieux ciblées et il faudra utiliser des moyens non dépen- siers. Bref, nous devons dépenser mieux.

Grâce à vos efforts, messieurs les ministres, et à ceux de Raymond-Max Aubert lorsqu'il était secrétaire d'Etat au développement rural, le décret déterminant les zones de revitalisation rurale est sorti en ce début d'année 1996.

Les dispositifs fiscaux et sociaux dérogatoires élargis, comme vous l'envisagez, aux entreprises commerciales et artisanales, de même que les mesures prévues en matière d'habitat sont des novations fortes et ouvrent des perspectives de redynamisation locale. Mais, et je me permettrai d'insister sur ce point, il y a la restriction résultant de l'amendement sénatorial qui fixe de façon rigide des seuils de densité démographique au niveau du canton et de l'arrondissement.

Dans les départements les moins peuplés, la revitalisation ne peut s'enclencher que sur des territoires larges et homogènes associant la ville-préfecture, qui joue le rôle de centre d'animation sociale et économique, à toute la campagne environnante. Dans ces régions les plus désertifiées, le territoire opportun pour le développement local n'est pas le canton ; c'est le département ou l'arrondissement entier. Ce sont des espaces qui correspondent d'ailleurs à la notion de pays dont vous souhaitez encourager la création autour de projets.

D'où ma proposition, que je soumets à votre attention et à celle de mes collègues, de classer en ZRR l'ensemble du territoire des départements dont la densité est infé-

rieure à trente habitants au kilomètre carré, qui peuvent inclure des cantons dont la densité est supérieure. Cela donnera une plus forte logique territoriale à ce zonage. Si cela pose un problème de quotité au niveau européen, pourquoi ne pas exclure de ces ZRR l'ensemble du territoire des départements dont la densité est supérieure à la densité nationale ? Quelques cantons, certes, seraient touchés ici et là, mais cela mettrait fin à un mitage cantonal qui rend les cartes de France difficilement lisibles et peu homogènes en matière d'aides territoriales.

Les télécommunications et les nouvelles techniques de communication et d'information constituent un levier fort d'aménagement du territoire. Elles font éclater les barrières physiques et les distances. Elles seront probablement le meilleur outil de diffusion des activités sur l'ensemble du territoire et de redistribution géographique de l'habitat, donc des populations. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut qu'il y ait une véritable volonté politique de les utiliser à cet effet. L'implantation des équipements de télécommunications ne doit donc pas obéir à la seule loi de la rentabilité immédiate, qui mettra automatiquement les zones rurales en nouvelle situation de retard d'équipement, donc de handicap de développement. Des règles précises doivent être imposées aux opérateurs pour que tout le territoire, et non simplement les grandes villes, soit rapidement couvert par la téléphonie mobile et numérique.

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. Yves Coussain. L'Etat doit aussi manifester une volonté politique en utilisant ces nouvelles techniques pour encourager la déconcentration des emplois. De nombreux emplois peuvent être déconcentrés et se délocaliser, sans heurts sociaux, sur la base du volontariat, dans les départements et les bourgs ruraux. Certes, pour parvenir à ce nouveau type de délocalisation, il y a des obstacles psychologiques et techniques à briser, tels le syndrome du chef qui mesure son importance au nombre de personnes qu'il a sous les yeux et sous la main. Mais l'Etat doit donner l'exemple en la matière et montrer la voie à suivre.

La réforme de l'Etat en cours est une opportunité. Cela ne coûtera pas d'argent, au contraire, simplement, beaucoup d'énergie pour convaincre. Mais je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous avez cette énergie. Une expérience démarre dans le Cantal, en coopération étroite avec la DATAR. Elle se fixe pour objectif d'appréhender l'ensemble de ces nouvelles techniques sur un territoire rural. Vous serez le bienvenu, monsieur le ministre, pour en apprécier les difficultés, mais aussi les espoirs que cela soulève.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Je viendrai. Merci de m'inviter !

M. Yves Coussain. Le dernier point que je souhaite aborder, c'est l'avenir des fonds mis en place par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. L'inquiétude à leur sujet a été bien mise en évidence par notre rapporteur, Patrick Ollier.

Ces fonds ont une vocation clairement affichée d'aménagement et de développement du territoire. Ils répondent à des besoins forts, mais aussi à une logique différente de celle des administrations techniques et financières. Or ils sont l'objet de détournements et de déviations difficilement acceptables. C'est le cas du fonds de péréquation des transports aériens. La taxe l'alimentant a d'abord été ramenée de 4 francs à 3 francs puis à 1 franc, sous prétexte qu'il n'y avait pas de besoin. Mais

si le besoin est faible, c'est parce que la définition est restrictive et empêche les régions qui en ont le plus besoin d'accéder à ce fonds !

M. Jean-Louis Idiart. La Lozère, la Creuse !

M. Yves Coussain. Je pense au seuil de 10 000 passagers par an pour l'ouverture d'une ligne ou à l'interdiction de baisser les prix sur les lignes dites de troisième niveau alors que ces prix sont dissuasifs : 2 500 francs et plus pour un aller-retour entre Aurillac, Rodez ou Brive et Paris !

La direction générale de l'aviation civile, Air France, Air Inter sont hostiles à ce fonds. Celui-ci ne doit pas dépendre d'eux. Il doit dépendre de votre ministère parce qu'il a été mis en place pour desservir les espaces les plus difficilement accessibles.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Yves Coussain. C'est donc le ministère de l'aménagement du territoire qui doit le gérer. Il en est de même pour le FITTVN, dont votre ministère devrait être au moins le cogestionnaire.

Enfin, il a été longuement question des variations erratiques du FGER, dont l'utilité a été rapidement démontrée malgré les obstacles accumulés dans ses modalités d'emploi et de prévision, ce qui nous fait craindre pour son avenir. Ces trois fonds ont été créés dans le cadre de la loi d'aménagement et de développement du territoire. Votre ministère, monsieur Gaudin, doit les reprendre et leur faire remplir la mission voulue par le législateur voilà un peu plus d'un an.

Messieurs les ministres, l'aménagement du territoire, c'est d'abord une ambition politique, la conception d'un équilibre territorial et une certaine façon de voir la société. Il ne peut se réduire à une logique budgétaire et technique. Il ne peut être phagocyté par des administrations, si compétentes financièrement et techniquement soient-elles. L'aménagement du territoire, c'est vouloir donner à l'ensemble des territoires des moyens différenciés mais réels de développement humain et social, d'ouverture sur le monde et de capacité en matière de compétition économique.

L'aménagement du territoire, vous nous le répétez, monsieur le ministre, ce n'est pas une simple démarche de redistribution faussement égalitaire engageant la nation dans la course à la dépense publique et à l'assistance anonyme. Votre budget s'inscrit dans la volonté de dépenser moins mais mieux. Nous l'approuvons et sommes à vos côtés pour participer à une grande ambition, celle de permettre à l'ensemble des régions de trouver leurs voies de développement et au territoire national de renforcer sa cohésion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade, pour le groupe République et Liberté.

M. Gérard Saumade. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, bien entendu, comme tous les membres du groupe République et Liberté, dont on connaît le caractère assez particulier, je parle en mon nom personnel.

J'ai été de ceux qui ont salué avec intérêt la loi d'orientation du 4 février 1995. Non seulement je l'ai saluée, mais j'ai beaucoup travaillé à son élaboration aussi bien en commission que sur le terrain, en tant que président du conseil général de l'Hérault. Cette loi me paraissait

ouvrir des perspectives positives. Je le dis d'autant plus tranquillement que je ne partage pas toutes les idées de son auteur, chacun le sait. Mais il s'agissait d'un effort susceptible de redonner du muscle à l'État,...

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Gérard Saumade. ... à la puissance publique, et qui se situait dans le fil de la conception que vous me permettez d'appeler « gaulliste » de l'aménagement du territoire, qui est à la base de la modernisation et de la prospérité de la France et qui fait partie de sa tradition.

M. Patrick Ollier. Vous avez tout compris !

M. Gérard Saumade. En France, plus que dans d'autres pays, c'est l'État qui a fait la nation et, lorsque l'État est absent, la nation se délite. De Colbert à Jean Monnet et Pierre Massé, cette tendance de fond avait fait la prospérité du pays.

M. Jean-Pierre Balligand. Saumade le jacobin !

M. Gérard Saumade. Vous vous rappelez la situation dans laquelle nous nous trouvions en 1945. La France était détruite. Sous la IV^e République, puis sous la V^e, ces grands commis de l'État qu'ont été Pierre Massé, Jean Racine, Jean Monnet, Philippe Lamour ont contribué à sa restauration et à son développement. Aujourd'hui, on peut se demander où sont passés les gaullistes.

M. Patrick Ollier. Ils sont devant vous !

M. Gérard Saumade. Ceux qui se nomment ainsi n'osent même pas affronter la Bundesbank. Faites-le, et alors, on vous reconnaîtra !

Cette loi, éloignée de la gestion purement comptable de l'économie qui triomphe aujourd'hui, créait certaines institutions ou les renforçait. À partir de là, on pouvait espérer ce que j'appellerai « les géo-économistes » l'emporteraient sur les partisans de la logique financière, qu'on proposerait, enfin, à la France un grand projet, au moment où le découragement n'a jamais été aussi grand, au moment où nous avons tant besoin d'espoir.

Or, que voyons-nous ?

Le fonds national de développement des entreprises n'a pas encore été mis en place. Je ne reviendrai pas sur son intérêt et ne répéterai pas le commentaire qu'ont inspiré tout à l'heure à M. Balligand les propos de notre collègue M. Ollier.

Le fonds de gestion de l'espace rural, doté de 500 millions à sa création, alors que vous auriez souhaité 1 milliard, n'est pas alimenté pour 1997 : restrictions budgétaires ! La diminution des crédits retarde d'au moins un an la réalisation des contrats de plan État-région : restrictions budgétaires ! Dès lors, on mobilisera moins de crédits européens, puisque nous ne serons plus capables d'aligner les contreparties : restrictions budgétaires ! Les autorisations de programme de la prime à l'aménagement du territoire baissent de 53 % : restrictions budgétaires !

Messieurs les ministres, l'aller et le retour entre ma circonscription et l'Assemblée nationale me donne l'impression d'un univers surréaliste. Sur le terrain, je n'entends qu'un mot : chômage, ici, deux autres : restrictions budgétaires.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et diminution des impôts !

M. Gérard Saumade. Avec le Gouvernement, monsieur le ministre, vous pensez que le chômage contraint aux restrictions budgétaires. Mon opinion est divergente. Elle

est même l'inverse. C'est la rigueur monétaire accompagnée de restrictions budgétaires qui produit le chômage. C'est ce qu'affirmait il y a un an une personnalité particulièrement élevée dans la hiérarchie du pays et dont on ne peut pas citer le nom à l'Assemblée nationale. (*Sourires.*) En tout cas, moi, je me rappelle qu'il a dit, en substance, que si vous associez la rigueur budgétaire et la rigueur monétaire, vous étouffez l'économie d'un pays. C'est particulièrement grave en ce qui concerne l'aménagement du territoire, parce qu'on touche là à son ossature, à son avenir.

Je sais, ne serait-ce que parce que vous l'avez dit vous-même, prudemment, que le budget de votre ministère est en soi un petit budget, ce qui, évidemment, vous autorise à minimiser l'impact des diminutions qu'il subit.

M. Jean-Louis Idiart. Ça devrait être l'inverse !

M. Gérard Saumade. Je rappelle qu'il s'agit de moins 26 % en autorisations de programme et de moins 15 % en crédits de paiement. Son action est démultipliée par toute une série de dépenses inscrites dans d'autres budgets, y compris les budgets des collectivités territoriales ? C'est vrai ! Vos crédits sont bien ceux d'un budget d'impulsion qui suscite des investissements publics – mais aussi privés – en particulier, bien sûr, dans le domaine des travaux publics, qui subissent une crise dont les répercussions vont se traduire, elles aussi, par l'augmentation du chômage.

M. Jean-Pierre Balligand. Dès 1997 !

M. Gérard Saumade. Plus généralement, c'est l'ensemble des investissements des grands aménagements qui vont, malheureusement, se trouver différés ou bloqués. Je pense au TGV, au réseau autoroutier et, surtout, aux autoroutes de la communication et au câblage de l'ensemble du territoire national, structure indispensable pour un grand pays au XXI^e siècle. Et le XXI^e siècle, c'est demain.

Votre politique est dominée par des exigences monétaires qui brident l'expression d'une politique d'aménagement du territoire. Il y a là une contradiction. Dès lors, vous devez vous contenter de boucher les trous les plus béants, de soigner les blessures les plus purulentes – c'est le sens de la politique de la ville – alors qu'il faudrait des mesures puissantes, qui revigorent le corps social.

On fait du curatif un peu comme on fait du social. C'est le « traitement social » du chômage.

M. Patrick Ollier. Mais qui l'a inventé ? Vous !

M. Gérard Saumade. On fait du curatif, alors que c'est la prévention qui est importante.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Le conseil général de l'Hérault peut participer !

M. Gérard Saumade. Mais nous participons, dans la mesure de nos moyens.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et les emplois de ville ? Que croyez-vous que pensent les chômeurs !

M. Gérard Saumade. Oh ! Avec 18,7 % de chômeurs et le record national du nombre de RMIstes, je sais de quoi je parle.

Je perçoit très bien que la structure sociale est atteinte, que le plus grave, ce n'est pas la crise économique, c'est la crise sociale,...

M. Yves Coussain. C'est vrai !

M. Gérard Saumade. ... et vous le savez. C'est pourquoi nous sommes agressés, nous les élus, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, parce que, pour ceux qui n'ont rien, nous représentons ceux qui, ayant le pouvoir, devraient donner quelque chose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La prééminence du monétaire est telle que ses acteurs les plus déterminés ignorent les lois qu'ils n'ont pas eux-mêmes édictées. Et je voudrais appeler votre attention sur cet exemple banal, mais éloquent : l'article 29 de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire indique clairement que les décisions de réorganisation ou de suppression d'un service public aux usagers par les établissements, organismes et entreprises nationales placés sous la tutelle de l'Etat et chargés d'un service public doivent, si elles ne sont pas conformes aux objectifs fixés dans les contrats de plan ou de service public, être précédées d'une étude d'impact pour apprécier les conséquences de la suppression envisagée, d'une part, sur les conditions d'accès au service et, d'autre part, sur l'économie locale. Eh bien, dans un discours prononcé devant les organisations syndicales le 4 octobre dernier, le gouverneur de la Banque de France, constatant que le réseau des caisses des autres banques centrales européennes était moins dense que dans notre pays – encore une fois la référence à l'Allemagne ! – indiquait qu'il serait mis fin à l'activité de certaines caisses institutionnelles et invitait d'ores et déjà les syndicats à discuter des conséquences sociales, autrement dit des suppressions d'emplois, consécutives à cette décision.

Ces déclarations sont parfaitement contraires à l'esprit et à la lettre de la loi du 4 février 1995, qui est applicable à la Banque de France comme à tous les Français.

M. Patrick Ollier. Exact !

M. Gérard Saumade. En effet, en veillant à la bonne qualité de la circulation fiduciaire, les caisses institutionnelles remplissent une mission de service public. Par ailleurs, le statut d'indépendance de la Banque de France ne s'applique qu'à la politique monétaire et non pas aux autres missions de service public de la banque. Il s'agit donc ni plus ni moins d'une manœuvre destinée à vider l'étude d'impact à venir de son contenu, ce qui est inadmissible. Pourra-t-on faire appliquer la loi française par le gouverneur de la Banque de France ? (*« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous sommes au cœur des problèmes qui assaillent notre pays. Le Premier ministre réclame très souvent la confiance des Français. Mais, pour l'obtenir, il faudrait que l'Etat ait d'abord confiance en lui-même, et cela ne se décrète pas dans les discours.

En ce sens, une grande politique d'aménagement du territoire relançant les grands travaux et entraînant incontestablement avec elle le développement local, fondamentalement créateur d'emplois, est seule susceptible d'éclairer concrètement l'avenir, ...

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Qui paie ?

M. Gérard Saumade. ... d'écarter pour un pays qui est riche et qui se vit pauvre (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) les craintes et les soupçons qui le paralysent, et d'entraîner à

la suite d'un Etat volontaire les collectivités territoriales qui ont besoin de voir se restaurer l'esprit républicain. *(Même mouvement.)*

M. François Sauvadet. Nous l'avons !

M. Gérard Saumade. Nous avons besoin de la République, et nous la laissons tomber.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Oh !

M. François Sauvadet. C'est excessif !

M. Gérard Saumade. En tout cas c'est mon opinion,...

M. Thierry Mariani. C'est trop.

M. Gérard Saumade. ... et je ne suis pas seul à l'avoir.

Hélas, nous sommes loin de cet état d'esprit. C'est pour cela, bien plus que pour les restrictions que subit votre budget, que je voterai contre ce qui n'est qu'illusion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration.

Ce projet de loi, n° 3103, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu le 6 novembre 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne concernant la construction et l'exploitation de la section internationale d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre la France et l'Espagne (façade méditerranéenne).

Ce projet de loi, n° 3104, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole relatif à l'arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Ce projet de loi, n° 3105, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole).

Ce projet de loi, n° 3106, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de M. Gaston Flosse une proposition de loi organique tendant à instituer quatre impôts cédulaires afin de financer le régime de protection sociale généralisée en Polynésie française.

Cette proposition de loi organique, n° 3110, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux actions en cessation en matière de protection des intérêts des consommateurs (COM [95] 712 final/n° E 602), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de loi organique, n° 3109, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de M. Yvon Jacob, un rapport, n° 3101, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer (n° 2937).

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de M. le Premier ministre, en application de l'article 32 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, un rapport sur l'exécution de cette loi.

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR DES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de M. Claude Gaillard, un rapport n° 3102, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur les propositions de résolutions de M. Jean-Claude Gayssot et plusieurs de ses collègues (n° 2824), de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne (n° 3000) et M. Jacques Guyard et plusieurs de ses collègues, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le développement des services postaux communautaires et l'amélioration de la qualité du service (n° E 474).

9

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de Mme Monique Rousseau, un rapport d'information, n° 3107, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les aides d'Etat en droit communautaire.

J'ai reçu, le 6 novembre 1996, de M. Philippe Boncarrère, un rapport d'information, n° 3108, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux actions en cessation en matière de protection des intérêts des consommateurs (COM [95] 712 final/n° E 602).

10

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 6 novembre 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines, adopté par le Sénat.

Ce projet de loi, n° 3100, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 7 novembre 1996, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

Suite des crédits de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration :

Aménagement du territoire :

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 6 au rapport n° 3030) ;

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome III).

Ville et intégration :

M. Claude Girard, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 7 au rapport n° 3030) ;

M. Michel Ghysel, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome II) ;

M. Thierry Mariani, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome IV).

Logement et article 92 :

M. Raymond Lamontagne, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 18 au rapport n° 3030) ;

M. René Beaumont, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome VIII).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

Communication du 6 novembre 1996

N° E 724. – Lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget pour 1997 (section III. – Commission).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires la proposition d'acte communautaire suivante :

Communication du 5 novembre 1996

N° E 613 (COM [95] 434 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes. Proposition de règlement du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes.

ANNEXE

*Questions écrites auxquelles une réponse écrite
doit être apportée au plus tard le jeudi 14 novembre 1996*

Nos 29461 de M. Eric Doligé ; 31405 de M. Pierre Laguilhon ; 33658 de Mme Christiane Taubira-Delannon ; 34411 de

M. Francis Galizi ; 34412 de M. Francis Galizi ; 35680 de M. Denis Jacquat ; 36745 de M. Denis Jacquat ; 37605 de M. Jean-Luc Reitzer ; 38327 de M. Jean-Claude Lenoir ; 38411 de M. Jean-Pierre Kucheida ; 39162 de M. Marcel Roques ; 39512 de M. Bernard Schreiner ; 40978 de M. Michel Destot ; 41544 de M. Jean-Michel Boucheron ; 41937 de M. Henri Cuq ; 42001 de M. Jean-Pierre Dupont ; 42090 de M. Henri de Gastines ; 42238 de M. Jean-Pierre Brard ; 42298 de M. Serge Janquin ; 42495 de M. Maxime Gremetz ; 42648 de M. Régis Fauchoit.

